

# Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche / Savoie /

SDDL P 73  
2021 • 2025



  
PARTAGEONS PLUS QU'UN LOISIR



#### PUBLICATION

Fédération de Savoie  
pour la Pêche et la Protection  
du Milieu Aquatique

#### RÉDACTION

Vincent COURT

*(responsable développement)*

Camille LABARRÈRE

*(chargée de développement)*

#### CONTRIBUTIONS

Manuel VALLAT

*(directeur technique)*

Damien PRONER

*(responsable technique)*

#### CONCEPTION GRAPHIQUE

EKLIPS DESIGN

#### PHOTOS

FSPDMA / Laurent MADELON

© JUIN 2021



La Fédération remercie l'ensemble des salariés, administrateurs et bénévoles des AAPPMA qui ont participé à ce travail. Elle remercie également la totalité des partenaires techniques et financiers pour leur collaboration.

## le mot du président

Le Schéma Départemental de Développement du Loisir pêche (SDDLDP) est la déclinaison à l'échelle d'une Fédération du Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP) élaboré par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).

Au-delà de cet aspect institutionnel, cet outil, adossé aux actions du PDPG (Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles), fait partie des obligations légales qui découlent des statuts de nos structures définissant nos missions d'intérêt général. Il alimentera tout comme le PDPG les actions à mener qui seront inscrites dans les Plans de Gestion Piscicole (PGP) de chaque AAPPMA.

Ce travail réalisé par le pôle technique de la Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, et en concertation avec les AAPPMA, a permis de définir la stratégie de développement et les actions associées indispensables au renforcement de la pêche de loisir dans notre département.

La pêche en Savoie est déjà une activité touristique reconnue qui participe au soutien économique de nos territoires de montagne. Riche de nos paysages et d'un réseau hydrographique aussi dense que diversifié, la Savoie offre aux nombreux pêcheurs (25 000 cartes par an) des parcours attractifs et adaptés à l'ensemble des pratiques. L'évolution et la nécessaire adaptation de nos territoires de montagne aux changements climatiques, place d'ores et déjà la pratique de la pêche comme une activité de pleine nature, porteuse de valeurs respectueuses de l'environnement, d'humanité et très certainement une des alternatives au seul modèle économique actuel.

Il nous faut donc aujourd'hui poursuivre nos efforts, structurer et dynamiser cette activité. Les AAPPMA de notre département, composantes indispensables de la bonne gestion des milieux et des pratiques seront, par essence, des acteurs précieux d'un développement durable de l'activité au sein de nos territoires. Nous devons également compter et s'appuyer sur l'expertise de nos partenaires historiques en la matière, comme le Département et l'Agence Savoie Mont Blanc. Enfin, il conviendra de faire reconnaître notre activité et nos structures auprès des élus, pour que demain la Savoie devienne une destination définitivement reconnue pour la pratique de la pêche, dans un environnement considéré et préservé.

**Gérard Guillaud**  
Président  
de la FSPDMA

**Merci à tous ceux qui ont participé à cette réalisation.**

**Il nous appartient aujourd'hui collectivement de faire vivre ce document.**

Schéma Départemental  
de Développement du Loisir Pêche  
/ Savoie /

<b>SIGLES &amp; ABRÉVIATIONS</b>	<b>3</b>
<b>CONTEXTE GÉNÉRAL</b>	<b>5</b>
<b>LA PÊCHE DE LOISIR : POURQUOI, COMMENT ? SUIVEZ LE GUIDE !</b>	<b>5</b>
Histoire de pêche	5
Structuration associative	6
• AAPPMA	6
• Fédérations Départementales	7
• Associations Régionales et Unions de Bassins	7
• Fédération Nationale pour la Pêche en France	7
Pêcher en France : quelques rappels de base	8
• Cadre réglementaire	8
• Ententes réciprocatrices	9
• Chiffres clés	10
<b>LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE 73 : RAPPELS ET METHODES</b>	<b>13</b>
Le Schéma National de Développement du Loisir Pêche	13
Le Schéma Départemental (SDDLDP)	14
Le SDDLDP 73 : méthodologie	15
<b>ETAT DES LIEUX</b>	<b>17</b>
<b>LA SAVOIE : PRESENTATION DU TERRITOIRE</b>	<b>17</b>
Contexte physique	17
• Géographie & géologie	17
• Climat	18
• Réseau hydrographique & ressource en eau	19
Contexte socio-économique	20
• Démographie	20
• Infrastructures de transport	21
• Activités économiques et occupation du territoire	22
• Tourisme en Savoie	23
<b>LE LOISIR PECHE EN SAVOIE</b>	<b>27</b>
Les acteurs institutionnels	27
• Le réseau associatif de la pêche de loisir	27
• Le Département et sa filière pêche	28
Le contexte piscicole	30
• Domaine piscicole et richesses naturelles de la Savoie	30
• Etat des peuplements et facteurs limitants	31
• Pratique de gestion piscicole	33

L'offre pêche	34
• Parcours de Pêche de Savoie	34
• Zoom sur le plan d'eau fédéral de Barouchat	35
• Parcours charte nationale : « Famille », « Découverte » et « Passion »	36
• Autres parcours spécifiques	36
• Hébergement pêche	37
• Moniteurs guides de pêche	38
• Réciprocité départementale	39
• Pêches et parcours privés	39
<b>Cartes de pêche, réglementation et surveillance</b>	<b>40</b>
• Cartes de pêche et options	40
• Réseau de distribution	42
• Réglementation	43
• Droits et baux de pêche	43
• Réseau de surveillance	45
<b>Les pêcheurs et leurs pratiques</b>	<b>47</b>
• Effectifs et profils des pêcheurs	47
• Typologie et pratiques des pêcheurs	48
<b>Les retombées économiques de la pêche de loisir en Savoie</b>	<b>50</b>
<b>La promotion du loisir pêche et les animations</b>	<b>51</b>
• Promotion et communication	51
• Animations et formations	52

## DIAGNOSTIC & STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT 54

### FORCES / FAIBLESSES / OPPORTUNITÉS / MENACES PAR THÉMATIQUE 54

### STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT 60

## PLAN D'ACTIIONS 61

**Axe 1** Renforcement du réseau associatif de la pêche de loisir 62

**Axe 2** Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants 76

**Axe 3** Développement et pérennisation de l'offre touristique pêche 96

## BIBLIOGRAPHIE 111



# Sigles & abréviations

<b>AAPPMA</b>	Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
<b>APN</b>	Atelier Pêche Nature
<b>AFB</b>	Agence Française pour la Biodiversité
<b>BV</b>	Bassin versant
<b>CD73</b>	Conseil Départemental de la Savoie
<b>CR AURA</b>	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
<b>CPMA</b>	Cotisation Pêche et Milieu Aquatique
<b>DDT</b>	Direction Départementale des Territoires
<b>FNPF</b>	Fédération Nationale de la Pêche en France
<b>FDPPMA</b>	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
<b>FSPMA</b>	Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
<b>GEMAPI</b>	GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
<b>GPP</b>	Garde Pêche Particulier
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
<b>LEMA</b>	Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
<b>OFB</b>	Office Français pour la Biodiversité (issu de la fusion entre ONCFS et AFB)
<b>ONCFS</b>	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
<b>PDPG</b>	Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles
<b>PDPL</b>	Plan Départemental de Promotion du Loisir Pêche
<b>PMR</b>	Personnes à Mobilité Réduite
<b>SDDLDP</b>	Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche
<b>SNDLP</b>	Schéma National de Développement du Loisir Pêche



# Contexte général

## LA PECHE DE LOISIR : POURQUOI, COMMENT ? SUIVEZ LE GUIDE !

### Histoire de pêche

“ Depuis la nuit des temps, l'homme pêche pour se nourrir... et sûrement pour se divertir ! A force d'expérience et d'observations, il a su mettre au point de multiples pièges et engins astucieux pour capturer le poisson. Au 17<sup>ème</sup> siècle, l'amateur a déjà à sa disposition des instruments et des leurres artificiels très efficaces.

*(extrait de « Autrefois la pêche en eau douce », N.Cozeils).*



/ CONCURS DE PÊCHE  
SUR LE LAC DU BOURGET  
DANS LES ANNÉES 1920 /  
© Les Pêcheurs Chambériens

Deux siècles plus tard, les techniques ont évolué mais les densités de poissons commencent à diminuer du fait de l'artificialisation des milieux et des pollutions liées à l'industrialisation. Pour autant, le nombre d'adeptes de la pêche de loisir grandit ! Le congé dominical permet à de nombreuses familles de profiter des plaisirs de la pêche. Les premières sociétés de pêche à la ligne sont créées à cette époque. Des concours sont organisés.

De fait, et longtemps considérée avec dédain par la bourgeoisie qui la considérait comme un « passe-temps peu distingué », la pêche, plus particulièrement celle à la truite, devient, sous l'impulsion de « sportsmen » britanniques un **loisir à la mode** vers 1900.

A partir des années 30, le matériel évolue radicalement : apparition du moulinet à tambour fixe, du nylon, de fibres synthétiques pour les cannes. La pêche se démocratise... tant est si bien qu'il y a **nécessité de l'organiser** : les associations de pêche, constituées à cette époque, se regroupent au sein de Fédérations départementales ; elles gèrent la pêche et la production de poissons introduits dans le milieu ; progressivement la réciprocité au travers « d'ententes de jumelage » entre associations apparaît...

Cette évolution se poursuit jusqu'à l'avènement de la loi pêche de 1984. Celle-ci confère au milieu associatif pêche un **rôle majeur en matière de gestion et de protection du milieu aquatique** par ailleurs renforcé par la loi sur l'eau de 2006.

Désormais le milieu associatif de la pêche est composé de quatre échelons avec un niveau territorial, départemental, régional et national. Ainsi, on distingue :

- **3 700 Associations** Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et des Associations Départementales Agréées des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets sur le domaine public (ADAPAEF).
- **94 Fédérations Départementales** des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA),
- **6 Unions de bassin** des Fédérations Départementales de Pêche et **13 Associations Régionales**.
- **La FNPF** : Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique.



**FNNP**  
Fédération Nationale  
pour la Pêche en France



**UFBRMC**  
Union des Fédérations  
de pêche du Bassin  
Rhône-Méditerranée-Corse  
**ARPARA**  
Association Régionale de Pêche  
Auvergne-Rhône-Alpes



**FSPMA**  
Fédération de Savoie  
pour la Pêche  
et la Protection  
du Milieu Aquatique

**AAPPMA**  
Associations Agréées  
pour la Pêche  
et la Protection  
du Milieu Aquatique  
**27 EN SAVOIE**

/ ORGANISATION DU MILIEU ASSOCIATIF PÊCHE VUE DEPUIS LA SAVOIE /

## Structuration associative

Le réseau de la pêche loisir est un mouvement associatif Loi 1901 **reconnu d'utilité publique** par les missions qui lui sont confiées par l'Etat. Il compte **1 000 salariés et 40 000 bénévoles**.

### AAPPMA

Les **3 700 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)** de France représentent plus de **1,5 million de pêcheurs**. Elles ont pour objet de :

- Détenir et gérer les droits de pêche qu'elles acquièrent, négocient, reçoivent ou louent sur les domaines privés ou publics.
- Participer à la protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole, lutter contre le braconnage et la pollution ou la destruction des zones essentielles à la vie du poisson.
- Organiser la gestion et l'exploitation équilibrée de leurs droits de pêche, selon les orientations départementales.
- Effectuer des opérations de mise en valeur du domaine piscicole.
- Favoriser l'information et réaliser des actions d'éducation du public aux milieux aquatiques.

Concrètement, les AAPPMA participent à la vie locale (communale ou intercommunale) en organisant des concours de pêche, en participant aux manifestations locales telles que les forums des associations. Ce sont elles qui mettent en place également des Ateliers Pêche Nature pour assurer la formation des pêcheurs. Ce sont aussi les membres de l'association qui sont sur le terrain pour entretenir, nettoyer et sauvegarder les rivières. Les AAPPMA sont aussi porteuses de projets visant à renaturer, réhabiliter et restaurer les milieux aquatiques ou visant à aménager des sites pour faciliter la pratique du loisir pêche.



## Fédérations Départementales

Les **94 Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)** fédèrent les AAPPMA et assurent des fonctions de représentation associative, de coordination et d'appui technique pour le déploiement de leurs actions sur tout le département. Elles ont pour objet de :

- Développer la pêche amateur.
- Mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche.
- Protéger les milieux aquatiques, mettre en valeur et surveiller le domaine piscicole départemental.
- Assurer la collecte et le versement aux Agences de l'Eau de la redevance pour la protection du milieu aquatique incluse dans la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA) versée à la FNNP.

## Associations Régionales et Unions de Bassin

Associations Régionales et Unions de Bassin : l'une pour **développer la pêche**, l'autre pour **protéger les rivières** à grande échelle.

Les Associations Régionales et les Unions de Bassin ont été créées pour répondre à un réel besoin sur le terrain de représentativité des pêcheurs au-delà du département. En effet, l'Etat décentralise peu à peu ses décisions en matière de protection de l'environnement mais aussi de développement économique du territoire. Les fédérations départementales de pêche et leurs associations locales avaient besoin d'organes pouvant défendre le loisir et les milieux aquatiques à une échelle plus importante. C'est ainsi que deux structures ont été modifiées en 2016 :

- Les **13 Associations Régionales** ont pour mission de représenter les pêcheurs à l'échelle des nouvelles régions françaises. Elles s'occupent essentiellement de développement de la pêche, notamment grâce au levier du tourisme puisqu'elles sont représentées au sein des instances régionales (CRT, CESER...).
- Les **6 Unions de Bassin** : la protection des cours d'eau de notre pays se pense en termes de bassin.

Voilà des années que les pêcheurs sont organisés ainsi. Avec les différentes lois promulguées, les élus de la FNNP ont décidé de renforcer ces structures et leurs prérogatives en matière de protection des milieux aquatiques. Ce sont les Unions de Bassin qui siègent au sein des Agences de l'Eau et qui, par exemple, suivent la thématique des Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Ils aident notamment les fédérations et leurs associations à les réactualiser mais ils consolident aussi les données qui en découlent afin de faire valoir l'intérêt des milieux aquatiques lors des réunions institutionnelles avec les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

## Fédération Nationale pour la Pêche en France

La **Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique**, dont la constitution officielle a eu lieu le 5 février 2007 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, a remplacé l'Union Nationale pour la Pêche en France et la protection du milieu aquatique (UNPF) qui existait depuis 1947. La FNNP a le caractère d'établissement d'utilité publique, qui regroupe les 94 Fédérations Départementales et Interdépartementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) et environ 3 700 associations (AAPPMA). La FNNP représente l'ensemble du réseau auprès des instances nationales, internationales et épaulé les fédérations dans leur travail. C'est à la FNNP que revient la charge de la gestion et de la répartition du produit de la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA), acquittée par les pêcheurs et dont 80% est reversée aux FDAAPPMA comme soutien à l'emploi et, sous forme de subventions, pour la réalisation d'actions de développement du loisir pêche et de protection des milieux aquatiques.

# Pêcher en France : quelques rappels de base

## Cadre réglementaire

### 1 • Réglementation générale

La pêche est un acte qui vise à capturer et/ou s'approprier un poisson sauvage. La réglementation est là pour l'encadrer afin de ne pas mettre en péril la ressource. En vertu de l'article L. 430.1 du Code de l'Environnement, la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont déclarées d'intérêt général. Cette réglementation s'applique aux poissons, aux crustacés et aux grenouilles, dans toutes les eaux libres (définition ci-dessous), pour leur permettre de naître, de vivre et de grandir jusqu'à leur première reproduction.

### 2 • Classification des milieux

La pêche en eau douce se distingue de la pêche en mer. Elle se pratique dans les eaux continentales, c'est-à-dire les eaux situées en limite de la salure des eaux.

La France possède un réseau hydrographique d'une exceptionnelle diversité avec 253 000 km de fleuves, rivières et affluents et 80 000 hectares de lacs, étangs et plans d'eau ainsi que de multiples canaux.

Les eaux continentales appartiennent soit :

- **Au domaine public**, ce sont les fleuves et rivières navigables et flottables, certains bras même non navigables et non flottables, les canaux de dérivation établis par l'Etat en vue de la navigation ou du flottage, certains lacs ou étangs navigables et certaines retenues d'eau pour l'hydroélectricité ou pour d'autres usages
- **Au domaine privé** qui concerne toutes les eaux continentales qui n'appartiennent pas au domaine public

La législation relative à la pêche en eau douce fait la **distinction entre les eaux libres et les eaux closes** (Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006, article 89). L'article L431-4 du Code de l'Environnement catégorise en eaux closes les fossés, les canaux, les étangs, les réservoirs et autres plans d'eau dans lesquels le poisson ne peut passer naturellement. Par opposition, les cours d'eau, les ruisseaux et plans d'eau à l'exception de ceux visés précédemment sont catégorisés dans l'article L 431-3 du Code de l'Environnement comme des eaux libres. **La réglementation pêche s'applique de fait uniquement aux eaux libres.** Toutefois, un gestionnaire d'eau close peut demander au Préfet que son plan d'eau rentre dans le champ d'application de la Loi pêche.

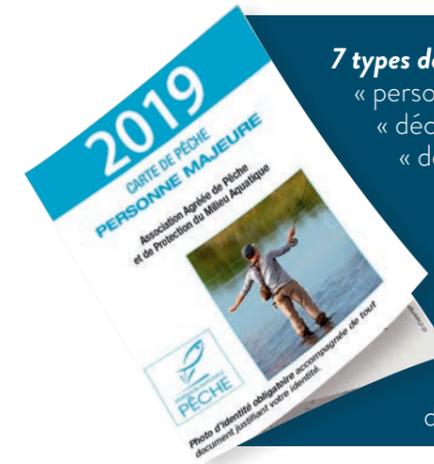
### 3 • Les pêcheurs et leur carte de pêche

On distingue trois catégories de pêcheurs en eau douce :

- Les **pêcheurs amateurs de loisir aux lignes** qui sont les plus nombreux.
- Les **pêcheurs amateurs aux engins et aux filets** (techniques de pêche plus traditionnelles) qui sont regroupés en associations départementales, elles-mêmes adhérentes des FDAAPPMA. Ils sont représentés auprès des conseils d'administration de celles-ci ainsi qu'au sein de celui de la FNPF.
- Les **pêcheurs professionnels**, indépendants des deux autres catégories de pêcheurs, affiliés à une dizaine d'associations départementales réunies au sein d'une fédération nationale propre.

**Seule la catégorie des pêcheurs de loisir aux lignes fait l'objet des présents développements.**

Tout pêcheur qui exerce une action de pêche en eau libre doit justifier de sa qualité de membre d'une AAPPMA en ayant acquitté une carte de pêche munie de la **Cotisation Pêche et Milieu Aquatique**. Les cartes de pêche ainsi que la CPMA sont délivrées par un réseau de dépositaires ainsi que par internet ([www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)) depuis 2012.



### 7 types de cartes de pêche sont délivrées en France :

- « personne majeure », « interfédérale personne majeure »,
- « découverte femme », « personne mineure »,
- « découverte - 12 ans », « hebdomadaire », « journalière ».

A noter, qu'en France, la valeur moyenne d'une carte de pêche annuelle (2019) départementale pour une personne majeure atteint environ 80€ et 100€ pour une carte dite « interfédérale » permettant de pêcher sur une majeure partie du territoire national (hors Savoie).

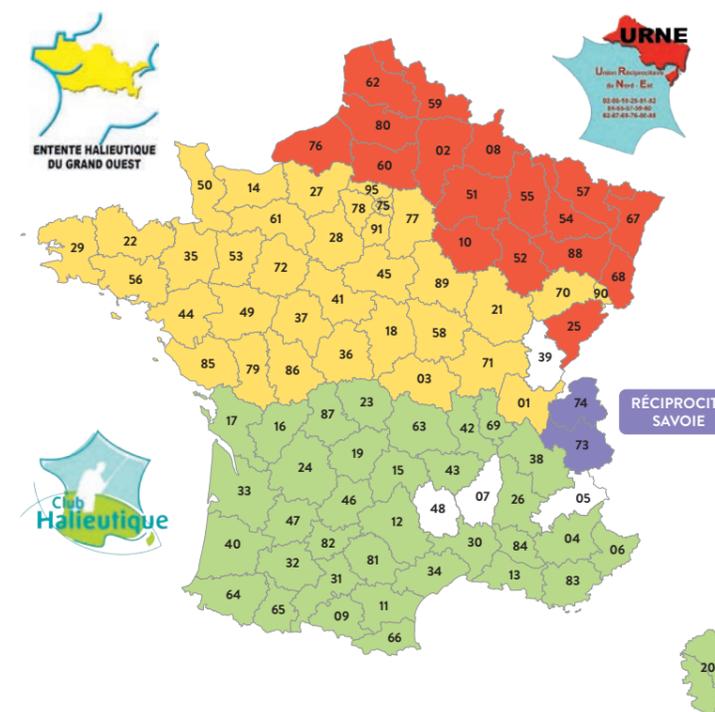


## Ententes réciprocaires

Les AAPPMA, parfois les Fédérations Départementales, détiennent des baux de pêche permettant à leurs adhérents de pêcher sur les lieux s'y rapportant. En effet, en principe la carte de pêche permet de pêcher sur les lots de pêche de l'AAPPMA à laquelle le pêcheur adhère automatiquement avec l'acquisition de sa carte de pêche. Mais depuis longtemps, certaines AAPPMA ont conclu des accords entre elles afin d'ouvrir l'ensemble de leur domaine de pêche à leurs adhérents respectifs : c'est le principe de la « **réciprocité** ».

Cela permet également aux AAPPMA de conjuguer leurs efforts pour la mise en valeur des cours d'eau qu'elles gèrent. Au départ, ce sont les AAPPMA qui ont volontairement mis en commun leur territoire, puis les fédérations départementales par le biais de « clubs réciprocaires » ont peu à peu développé ce partage de territoires.

Il existe **4 groupements réciprocaires** :



- **L'Entente Halieutique du Grand Ouest** (EHGO) regroupe 34 fédérations pour 37 départements (4 en région parisienne),
- Le **Club Halieutique Interdépartemental** (CHI) regroupe 36 départements,
- **L'Union Réciprocaire du Nord Est** (URNE) regroupe 17 départements,
- La **réciprocité des 2 Savoie**.

Les 3 premiers groupements (EHGO, CHI et URNE) sont en réciprocité et proposent une carte de pêche interfédérale permettant de pêcher sur le domaine des AAPPMA réciprocaires de ces 90 départements.

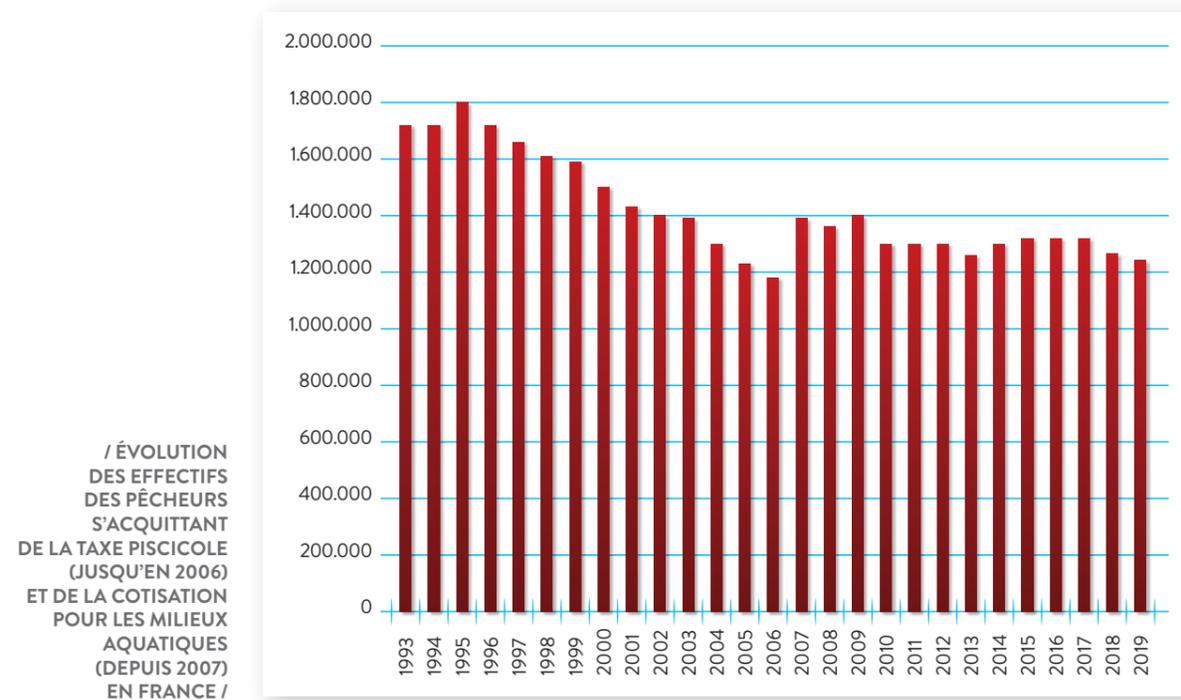
**La Savoie dispose uniquement d'une réciprocité avec le département de la Haute-Savoie.**

Enfin, 4 autres départements n'ont lié aucune réciprocité extérieure.

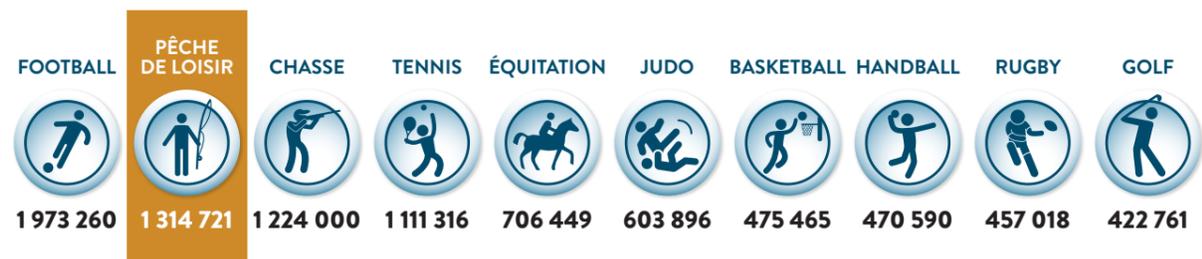
## Chiffres clés

En 2019, on comptabilise **1 233 034 pêcheurs de loisirs en eau douce** ayant acquitté une CPMA en France. A ces pêcheurs s'ajoutent aussi les enfants de -12 ans (185 121) ainsi que ceux pratiquant la pêche en eau close et ne s'acquittant pas d'une CPMA durant la saison. Aucun recensement n'a été réalisé pour ces derniers. Il est de fait difficile d'estimer leur proportion.

En l'espace de vingt ans, le nombre de pêcheurs s'acquittant de la CPMA (jusqu'en 2006 la « taxe piscicole ») a reculé de près de 27% (période 1995-2014). Une évolution qu'il faut toutefois pondérer puisqu'au cours de la période, certaines cartes de pêche ont pu évoluer ou disparaître de telle sorte que l'éventail a été modifié (ex : création des cartes promotionnelles « découverte femme » en 2008). Sur une échelle de temps plus courte, depuis 2010, il faut noter la relative stabilité des effectifs globaux qui s'est poursuivie jusqu'en 2018. Toutefois, cette stabilité générale des effectifs globaux masque une lente érosion continue des cartes annuelles « personne majeure » au profit de cartes temporaires « journalière » ou « hebdomadaire » (glissements des cartes abordés sur la présentation des pêcheurs de Savoie - p. 47).



En comparaison avec d'autres fédérations, la pêche arrive en **deuxième position en matière de pratiquants « licenciés » en France après le football** (cf. ci-dessous). Par ailleurs, la chasse voit son nombre d'adhérents diminuer depuis plusieurs années de sorte que ceux-ci sont désormais moins nombreux que les pêcheurs.



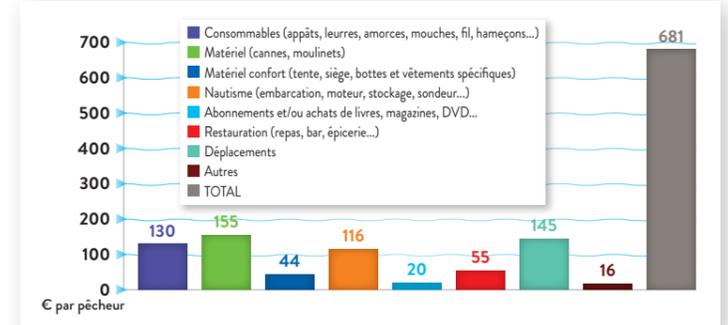
**/ NOMBRE DE LICENCIÉS EN FRANCE SELON LA PRATIQUE SPORTIVE EN 2012 /**  
source : Ministère de la Jeunesse et des Sports

L'enquête réalisée par le cabinet BIPE en 2011 pour la FNPF a permis de mettre en évidence **le poids économique de la pêche associative de loisir en France**. Celle-ci dépasse ainsi chaque année les **2 milliards d'euros d'impact économique**, répartis comme suit :

- Les impacts directs concernent les dépenses liées à l'achat du matériel de pêche, de nautisme, de cartes de pêche, aux piscicultures et à l'aquaculture, aux médias et au tourisme.
- Les impacts indirects concernent l'ensemble des fournisseurs des activités directes. Ils représentent 340 M€. Le tertiaire (180 M€) et l'industrie (150 M€) sont les principaux fournisseurs des activités directes de la pêche de loisir.
- Les impacts induits concernent la dépense des salaires versés aux employés des activités directes et indirectes. Ils représentent 510 M€.
- Les impacts catalytiques concernent l'activité économique liée aux dépenses entourant la pratique de la pêche sans faire partie de sa filière directe ou indirecte. Ils représentent 390 M€ répartis entre les hébergements, la restauration (190 M€) et les transports (200 M€).

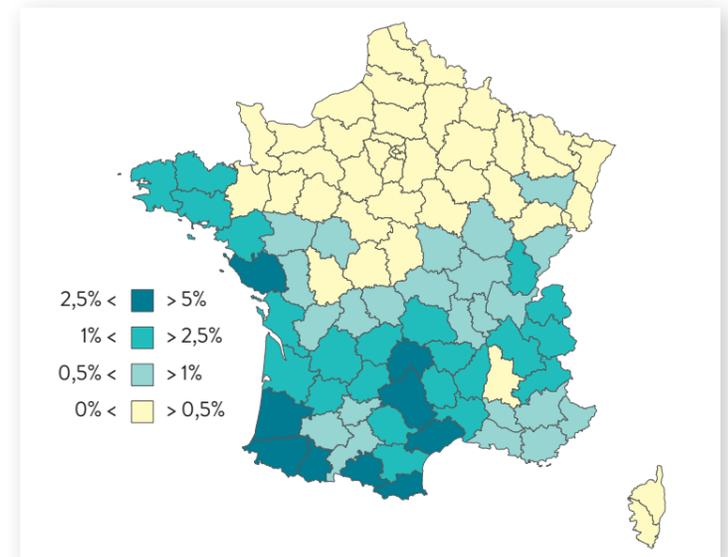
Hors coût lié à l'acquisition de la carte de pêche, **les pêcheurs dépensent en moyenne 681€/an pour leur pratique habituelle**, répartis comme suit :

**/ DÉPENSES 2011 MOYENNE POUR LA PRATIQUE HABITUELLE DE LA PÊCHE EN EAU DOUCE /**  
source : BIPE - FNPF



Donnée non négligeable également : les séjours de pêche en eau douce sont assez répandus (39% les pratiquent en moyenne pour 21,3 j/an). Lors de l'enquête, le dernier lieu de vacances a été déterminé par la pêche en eau douce pour près de 49% des répondants. Parmi eux, 58% ont choisi leur lieu de vacances pour la pêche.

**/ RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS AYANT ACCUEILLI DES VACANCIERS QUI ONT PÊCHÉ SUR LEUR LIEU DE VACANCES /**  
source : BIPE - FNPF



Concernant la Savoie, les chiffres de la carte BIPE - FNPF ci-dessus sont confirmés par une étude SDT/TNS SOFRES qui précise que **la pêche est pratiquée dans 2% des séjours estivaux en Savoie-Mont-Blanc**. Cette enquête a également rappelé combien la pêche de loisir était une activité essentiellement masculine : **97% des pêcheurs sont des hommes**.

Par ailleurs et contrairement aux idées reçues, les pêcheurs n'appartiennent pas à une génération en particulier, chacune des classes d'âge étant équitablement représentée (les plus de 65 ans, par exemple, ne représentent que 16 % des pêcheurs).

Les ouvriers représentent 37% des effectifs et les retraités 28%, soit plus que la moyenne nationale, respectivement 24% et 21% (d'après l'INSEE). Les étudiants et les personnes sans activité sont, par contre, moins nombreux que dans la population générale : 10% et 5%. 17% des pêcheurs sont des cadres.



# Contexte général

## LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE 73 : RAPPELS ET METHODES

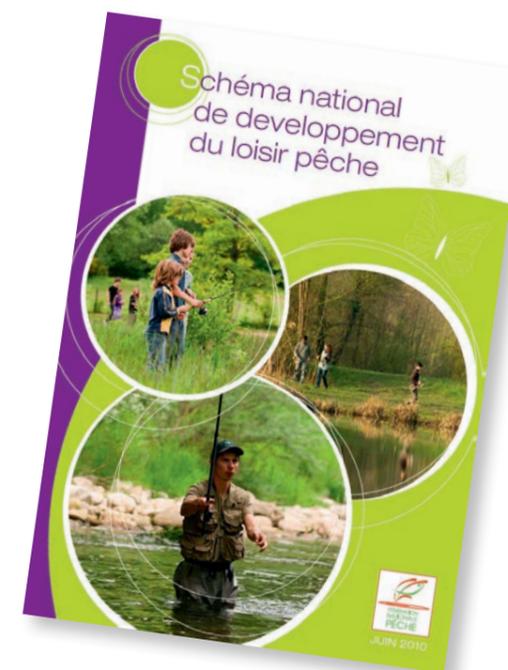
### Le Schéma National de Développement du Loisir Pêche

Trois ans après la création de la FNPF, un séminaire national a été organisé dans le but de dégager les axes prioritaires de travail. Trois thèmes ont été mis en évidence parmi lesquels **le développement et la promotion de la pêche de loisir**.

C'est pourquoi, dès la fin d'année 2009, une réflexion a été lancée pour la rédaction et la mise en œuvre d'un Schéma National de Développement du Loisir Pêche, document ayant été diffusé l'année suivante à l'ensemble des fédérations départementales. Celui-ci vise deux principaux objectifs : **la modernisation de la pêche associative et la reconquête des effectifs de pêcheurs** (anciens et nouveaux pêcheurs).

Sur la base d'un constat sociétal et d'un diagnostic de la pêche française, il énonce les principes et les actions à mettre en œuvre en termes d'accès au loisir, de découverte et d'accueil, de formation, de produits et d'offres, de promotion et de communication.

Le SNDLP a vocation à être décliné au niveau de chaque département au travers du SDDLDP.



## Le Schéma Départemental (SDDLDP)

En mai 2011, la FNPF a transmis une circulaire, complétée plus tard par un guide pratique de mise en place des SDDLDP, visant à soutenir les fédérations départementales dans l'élaboration de ces documents. Cette circulaire rappelle tout d'abord les objectifs principaux que le SDDLDP doit défendre :

**« Comme le PDPL, qu'il remplace, le schéma départemental doit tenir compte de l'idée fondatrice des collectivités piscicoles qui veut que tout pêcheur doit trouver, à proximité de sa résidence permanente ou pendant ses congés, la possibilité de pratiquer le type de pêche qui l'intéresse à des conditions attractives, en fonction des potentialités du milieu ».**

Le SDDLDP est un outil de planification stratégique, technique et politique, prospectif, promotionnel et opérationnel.

**La satisfaction et la fidélisation des pêcheurs actuels, l'attraction auprès de nouveaux publics et la modernisation de la pêche associative sont des fils conducteurs.**

Ce document s'appuie sur la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic du loisir pêche départemental et de son potentiel de développement en associant l'ensemble des acteurs de la filière afin d'avoir une vision exhaustive de la pêche départementale. Cette base doit permettre d'établir une stratégie de développement, établie sur la base des orientations nationales, avec des objectifs pour lesquels sera défini un programme d'actions chiffré et planifié.

Le SDDLDP doit permettre aussi de communiquer sur les actions de développement de la pêche en Savoie auprès des pêcheurs mais aussi auprès des non-pêcheurs, partenaires institutionnels, partenaires touristiques ou encore les hébergeurs.

Enfin, il faut noter que le SDDLDP est élaboré en parallèle du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG). En effet, le SDDLDP doit permettre de répondre à une demande de loisir tout en respectant les contraintes du milieu et la protection des espèces c'est-à-dire être en conformité avec le PDPG.



## Le SDDLDP 73 : méthodologie

La réalisation du SDDLDP est portée par la Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FSPPMA) au sein de son pôle technique et de sa commission Développement du Loisir Pêche (élus associatifs + salariés). Ses grandes étapes (état des lieux/diagnostic, stratégie développement et plan d'actions) sont validées par le Conseil d'Administration de la Fédération de Pêche et par un Comité de Pilotage composé d'élus et salariés de la FSPPMA et de représentants de structures partenaires : Département, AGATE, EDF, DDT 73, Savoie Mont Blanc Tourisme. Le document final et son plan d'actions ont été validés par les AAPPMA lors de l'Assemblée Générale de la FSPPMA du 28/03/2021.

Une méthodologie propre au SDDLDP 73 a été définie avec ses **4 phases opérationnelles** :

### 1<sup>ère</sup> phase Cadrage méthodologique

- Analyse de la bibliographie
- Elaboration du plan détaillé du SDDLDP 73
- Constitution d'un COFIL

### 2<sup>ème</sup> phase Réalisation de l'état des lieux/diagnostic

- Etat des lieux : recherche/acquisition des données (études, enquêtes, bilan des actions...)
- Elaboration et réalisation d'enquêtes/entretiens avec l'ensemble des acteurs de la filière pêche de loisir :
  - Offices du Tourisme
  - AAPPMA
  - Communautés de communes, porteuses de contrat de Bassin Versant (BV) et/ou en charge de la compétence tourisme ou « activités de pleine nature »
  - Conseil Départemental
  - Dépositaires de cartes de pêche
  - Magasins de pêche
  - Guides de pêche
  - Hébergeurs labellisés
  - Pêcheurs
- Analyse des données recueillies
- Elaboration des grilles de diagnostic « SWOT » ( Forces / Faiblesses / Opportunités / Menaces) par thématique

### 3<sup>ème</sup> phase Définition et validation de la stratégie de développement

### 4<sup>ème</sup> phase Définition du programme d'actions

- Animation des commissions thématiques
- Rencontres territoriales avec les AAPPMA
- Analyse, priorisation et mise en forme des propositions, rédaction de fiches actions



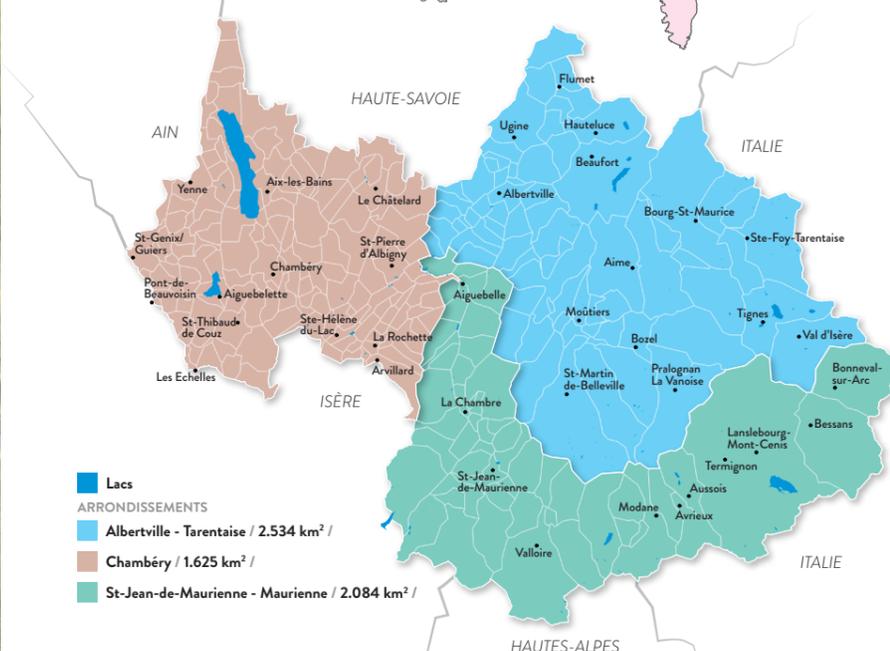
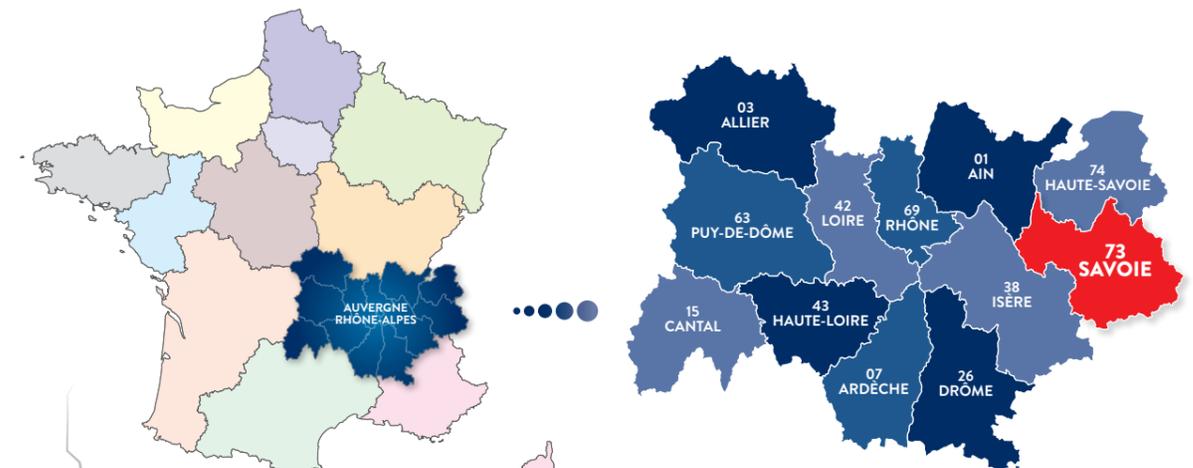
# Etat des lieux

## LA SAVOIE : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

### Contexte physique

#### Géographie & géologie

Le département de la Savoie est situé au Centre-Est de la France. Il fait partie de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) qui comporte 12 départements. Son territoire s'étend sur une superficie totale de 6 028,25 km<sup>2</sup> soit 8,65% de la surface de la région AURA.



- Lacs
- ARRONDISSEMENTS
- Albertville - Tarentaise / 2.534 km<sup>2</sup> /
- Chambéry / 1.625 km<sup>2</sup> /
- St-Jean-de-Maurienne - Maurienne / 2.084 km<sup>2</sup> /

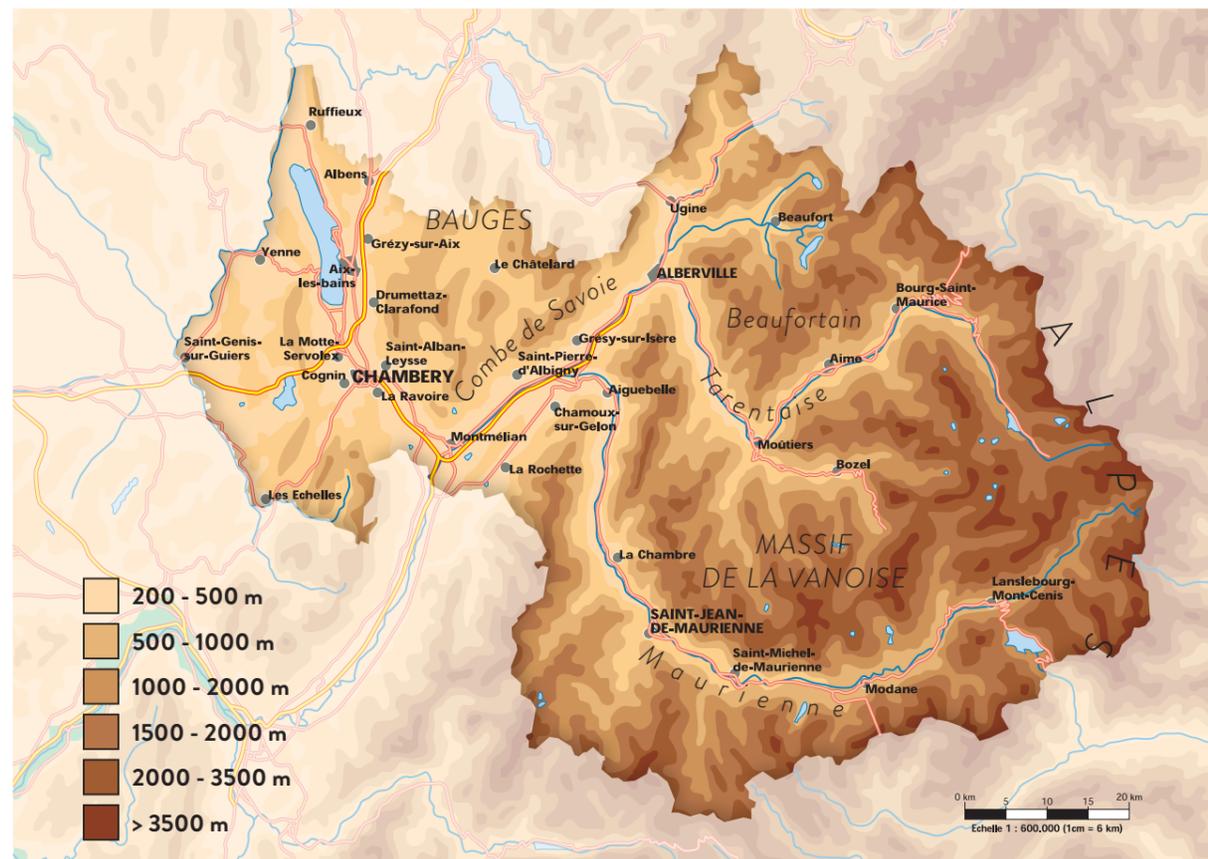
Le département de la Savoie est limitrophe avec les départements de la Haute-Savoie, de l'Ain, de l'Isère, tous de la région AURA, et des Hautes-Alpes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La Savoie est également frontalière avec l'Italie et la Vallée d'Aoste au Nord et le Piémont au Sud.

Le département compte **273 communes** regroupées pour la quasi-totalité en **14 communautés de communes** et **3 communautés d'agglomérations** : Grand Lac (Aix-les-Bains), Grand Chambéry (Chambéry) et Arlysère (Albertville).

La Savoie est divisée en **3 arrondissements** dont la préfecture est Chambéry et les deux sous-préfectures sont Saint-Jean-de Maurienne et Albertville. L'arrondissement de Chambéry comprend toute la partie Ouest du département avec la région de Chambéry et d'Aix-les-Bains, l'Avant-Pays-Savoyard, le Massif des Bauges, la Chautagne et une partie de la Combe de Savoie. Celui d'Albertville comprend le bassin d'Albertville, l'ensemble de la Tarentaise, le Beaufortain et Val d'Arly. Celui de Saint-Jean-de-Maurienne englobe l'ensemble de la vallée de la Maurienne.

Avec plus de **88% de son territoire situé en zone de montagne** et une altitude moyenne de près de 1500 m, la Savoie est le **2<sup>ème</sup> département le plus haut de France** derrière les Hautes-Alpes. Le point le plus bas est situé à l'extrémité Ouest du département, à la confluence Guiers/Rhône à 210 m d'altitude (Saint-Genix-les-Villages) et son point culminant est le sommet de la Grande Casse à 3 855 m d'altitude. L'altitude moyenne s'élève dans le sens Ouest/Est.

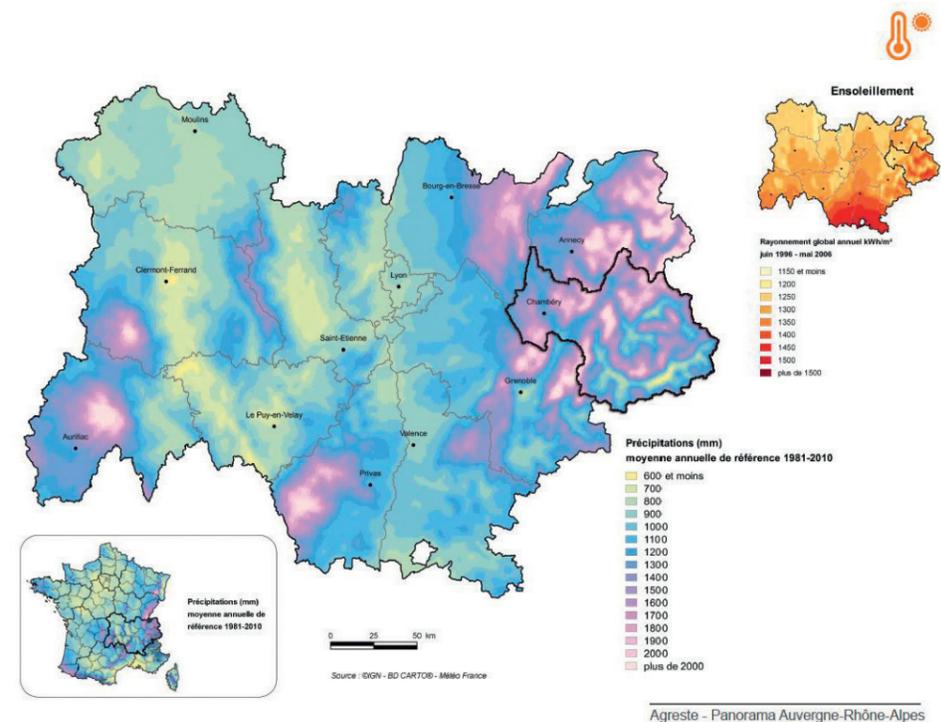


source : Géoatlas

Le département est marqué par une succession de zones géologiques. On observe tout d'abord la présence du massif Jurassien à l'Ouest, puis les Préalpes calcaires, zone de moyenne montagne, pour terminer avec les massifs cristallins à l'Est où l'on trouve les plus hauts sommets. Les fonds des grandes vallées sont majoritairement constitués de moraines d'origine glaciaire. C'est dans ces grandes vallées que s'écoulent les larges rivières telles que l'Isère et l'Arc et que sont logés les grands lacs du Bourget et d'Aiguebelette.

## Climat

Situé dans une zone montagneuse, le département de la Savoie possède un fonctionnement météorologique complexe. Son climat est principalement montagnard de par le relief, mais il est également influencé sur l'Avant-Pays savoyard et les Préalpes par les masses d'air océaniques venant de l'Ouest qui apportent de nombreuses précipitations ou des tendances méditerranéennes et continentales qui engendrent des écarts de température et d'hygrométrie importants entre l'hiver et l'été. D'autre part, les grands lacs et les diverses spécificités du relief (exposition au soleil, orientation des vallées, etc.) créent des microclimats.



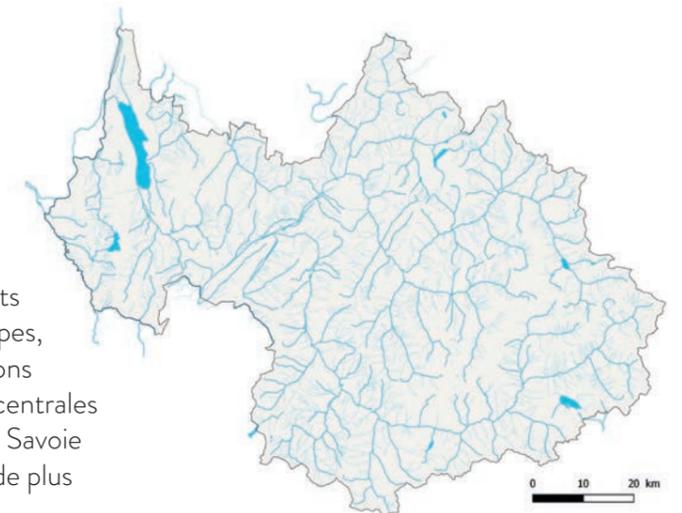
Agreste - Panorama Auvergne-Rhône-Alpes

La Savoie est un département qui reçoit plus de précipitations (mm) que la moyenne française. Les reliefs fixent les nuages ce qui génère des précipitations localisées sur les massifs. Pour autant, le rayonnement global annuel est plus important que dans les départements limitrophes, notamment dans les vallées de la Tarentaise et de la Maurienne où les enregistrements de kWh/m<sup>2</sup> peuvent être comparables à ceux de départements situés plus au Sud comme l'Ardèche ou la Drôme.

## Réseau hydrographique & ressource en eau

La Savoie est marquée par l'omniprésence de l'eau grâce à un chevelu de plus de **4 700 km de cours d'eau permanents** et plus de **8 000 ha de lacs et plans d'eau**. Parmi eux, on distingue la présence des deux grands lacs alpins d'origine glaciaire, le lac du Bourget (4 450 ha) et le lac d'Aiguebelette (545 ha). Les principales rivières du département sont le Rhône à l'Ouest et le Guiers comme affluent principal et à l'Est, l'Isère et ses affluents principaux : le Doron de Bozel, l'Arly et l'Arc.

Bien qu'omniprésente, l'eau est très convoitée en Savoie et les pressions sur la ressource sont de plus en plus fortes. Au-delà des utilisations classiques pour l'agriculture et l'industrie ou pour l'eau potable pour lesquels la demande ne cesse de croître, la plus forte progression revient à la culture de la neige artificielle qui, dans un contexte de changements climatiques de plus en plus marqués dans les Alpes, s'est généralisée dans la quasi-totalité des stations de ski. L'eau sert également à alimenter les 70 centrales hydro-électriques qui maillent le territoire de la Savoie et produisent l'équivalent de la consommation de plus de 3,5 millions d'habitants par an.



# Contexte socio-économique

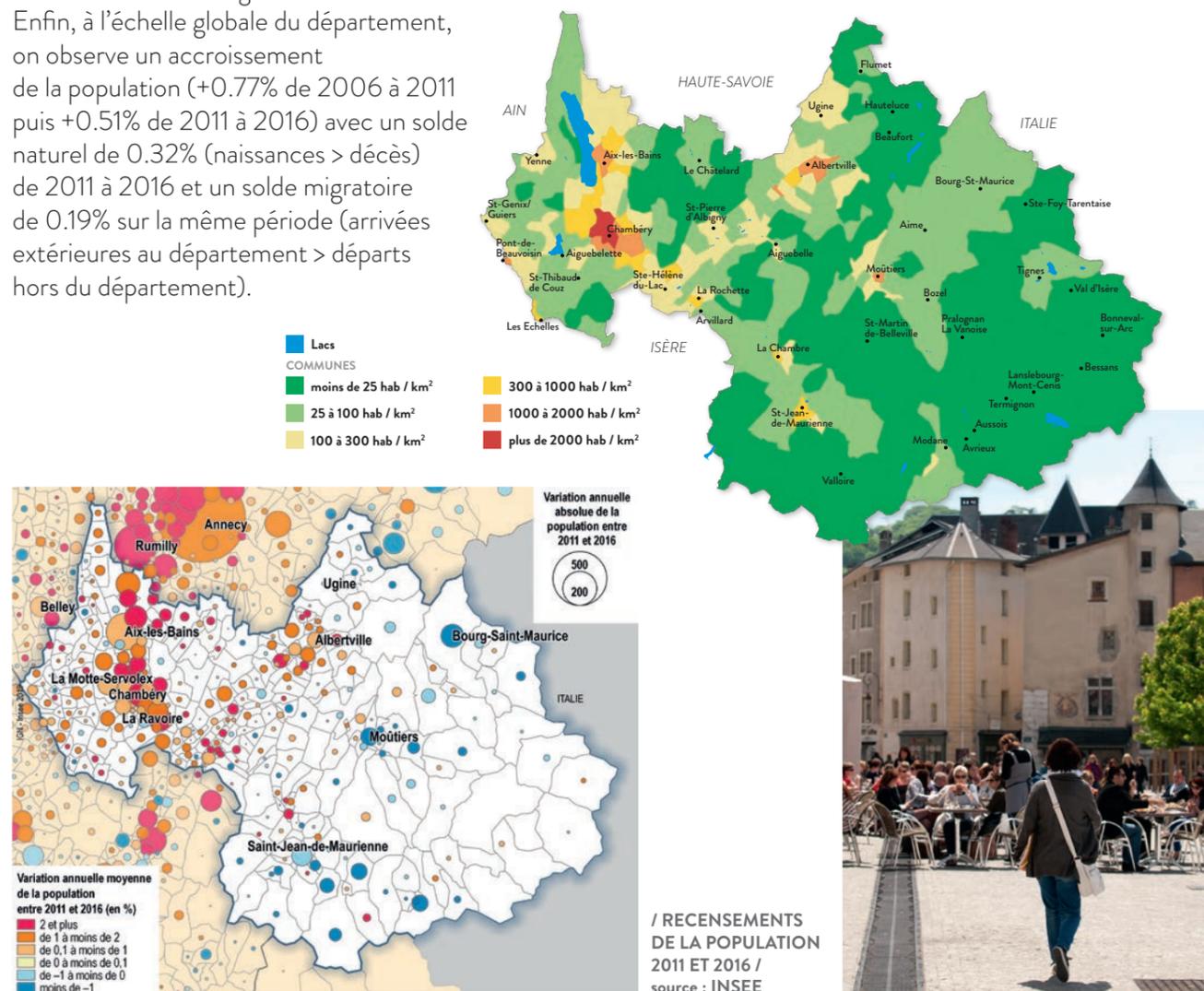
## Démographie

Selon les dernières estimations de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) en vigueur en 2019 et issues des données du recensement de 2016, le département de la Savoie compte une population résidant habituellement sur le département de 429 681 habitants. Le département pèse donc pour 5.43% de la population de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la densité de population y est plus faible qu'à l'échelle du pays puisqu'elle est de 71 habitants par km<sup>2</sup> pour 104.6 habitants par km<sup>2</sup> au niveau national.

La répartition de la population au sein du département n'est pas homogène et est influencée par la présence des reliefs montagneux. Ainsi, la majorité des habitants est concentrée sur la moitié Ouest du département, dans et autour des agglomérations de Chambéry, d'Aix-les-Bains et d'Albertville.

Dans la moitié Est du département, seules quelques communes rassemblent plus de 300 habitants / km<sup>2</sup> : Moûtiers, La Chambre et Saint Jean de Maurienne. Plus on va à l'Est du département, plus l'altitude moyenne augmente et les densités d'habitants au m<sup>2</sup> diminuent pour être généralement en dessous de 25 hab/km<sup>2</sup>. Cette bipolarité de la répartition démographique est de plus en plus marquée, avec une croissance de la population dans et autour des grandes agglomérations et une diminution de la démographie dans les zones montagneuses.

Enfin, à l'échelle globale du département, on observe un accroissement de la population (+0.77% de 2006 à 2011 puis +0.51% de 2011 à 2016) avec un solde naturel de 0.32% (naissances > décès) de 2011 à 2016 et un solde migratoire de 0.19% sur la même période (arrivées extérieures au département > départs hors du département).

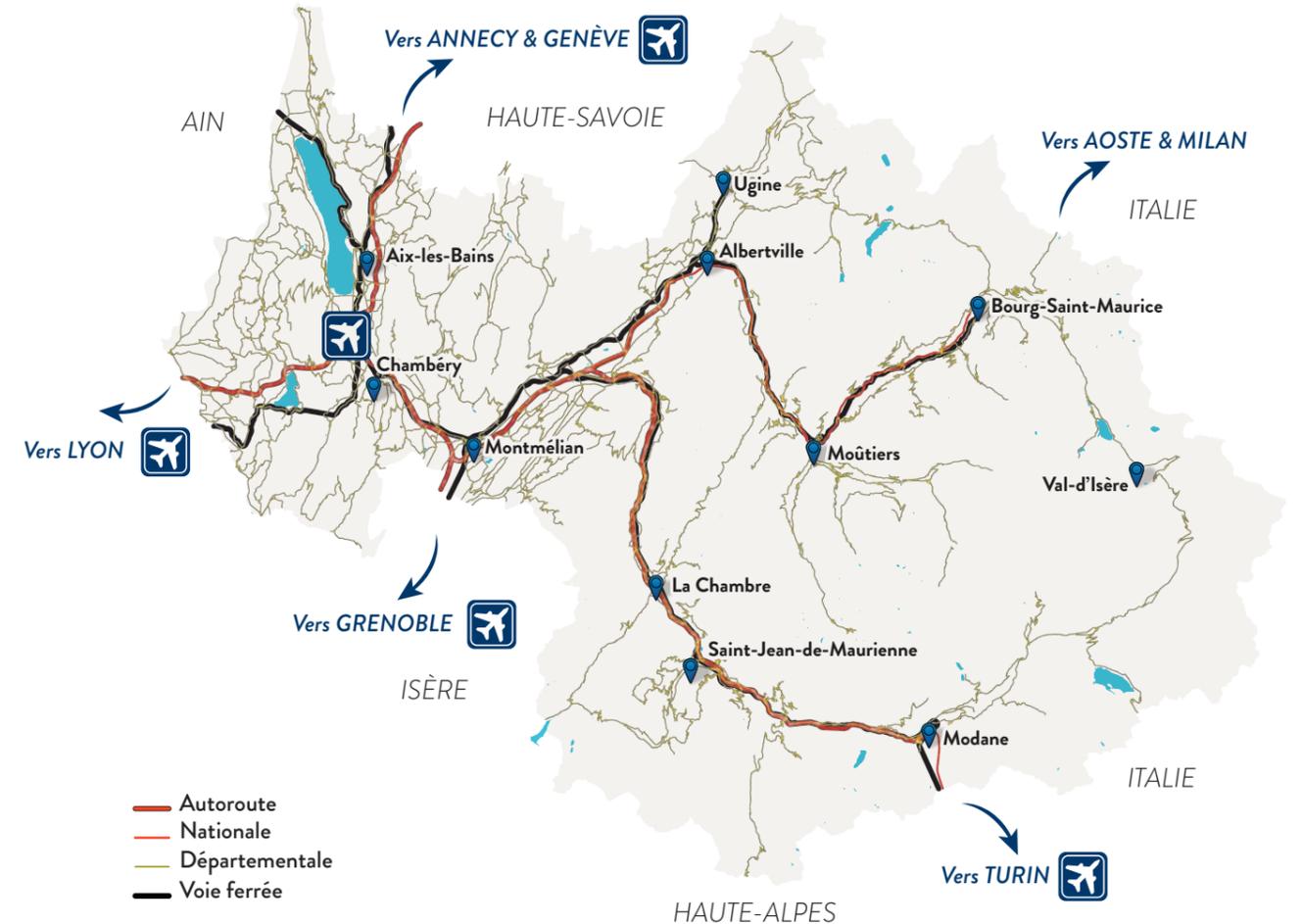


## Infrastructures de transport

Le département de la Savoie possède un **aéroport international** (Aéroport Chambéry Savoie Mont Blanc) au Sud du lac du Bourget. Cet aéroport fonctionne uniquement durant la période hivernale avec des lignes régulières depuis et vers l'Angleterre (6 destinations) et les Pays-Bas (2 destinations). Il est également utilisé par les avions privés pouvant arriver d'autres destinations internationales. Cependant, la Savoie reste facilement accessible en avion puisque les **aéroports de Genève et de Lyon sont situés à moins de 1h de route de Chambéry**. L'Isère possède également un petit aéroport international dont le fonctionnement saisonnier rappelle celui de Chambéry Savoie Mont Blanc, avec tout de même 14 destinations possibles. Enfin, la vallée de la Maurienne est également accessible depuis l'aéroport de Turin puisqu'il faut compter 1h30 de train entre Turin et Modane.

Le réseau de voies ferrées s'étend en direction de Lyon, d'Annecy et Genève, de Grenoble et de l'Italie. Les deux carrefours du maillage sont Montmélian et Chambéry. Au total, la Savoie compte **270 km de voies ferrées**, desservant un total de **28 gares ferroviaires**.

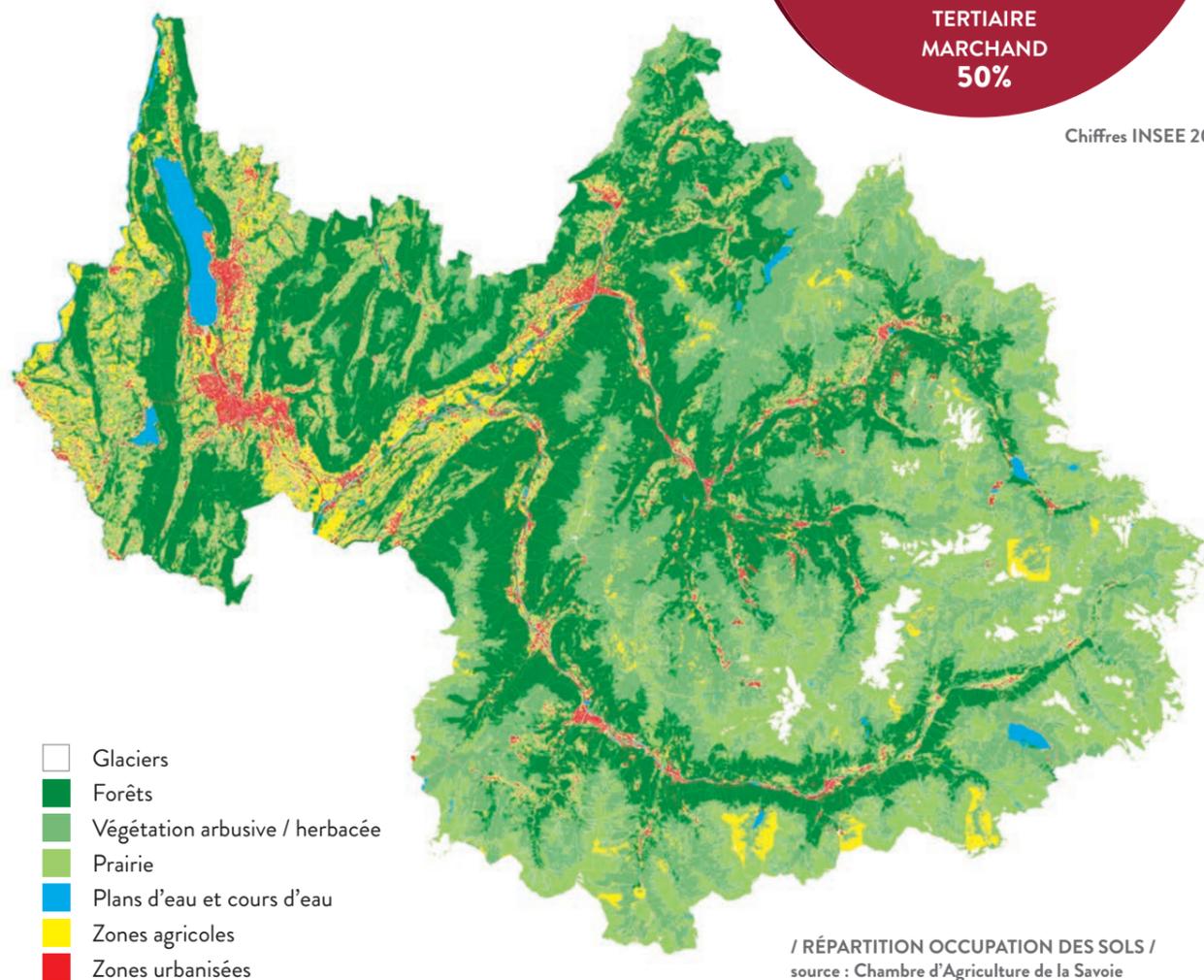
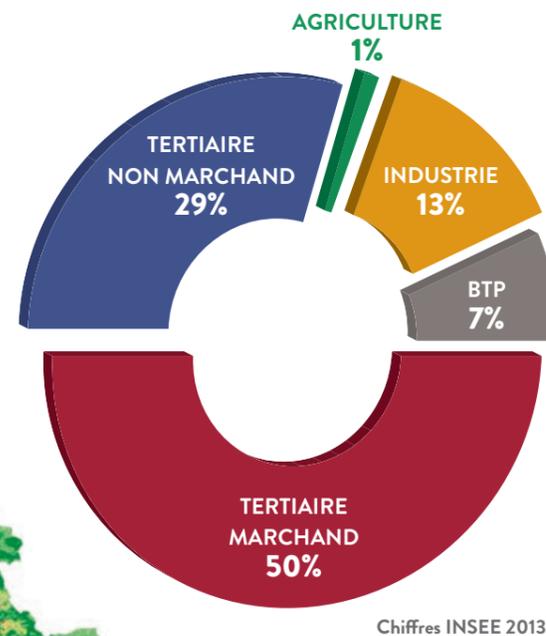
Enfin, pour le **réseau routier**, au 31 décembre 2017, sa longueur totale dans le département de la Savoie était de **9 423 kilomètres** pour 163 kilomètres d'autoroutes, 71 kilomètres de routes nationales, 4 266 kilomètres de routes départementales et 4 923 kilomètres de voies communales. La répartition des équipements routiers est également conditionnée par la présence des reliefs, avec une forte densité du réseau à l'Ouest du département. A l'Est, les temps de transport peuvent être considérablement allongés dans les zones montagneuses et de nombreux secteurs ne sont pas accessibles en voiture.



## Activités économiques et occupation du territoire

La Savoie est un département attractif pour l'industrie. En effet, elle occupe une **place stratégique au cœur du sillon alpin**, à proximité des principaux centres économiques européens et dans une région dynamique. Si l'économie du département est plutôt diversifiée, elle repose tout de même fortement sur l'activité touristique hivernale (tertiaire marchand : commerce, transports, hébergement-restauration, ...). Le secteur des services (tertiaire non marchand : administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale) est placé en seconde position suivi par l'industrie et l'agriculture.

L'agriculture, principalement représentée par l'élevage et la viticulture, pèse peu d'un point de vue économique sur le territoire mais possède une forte valeur patrimoniale. En Savoie, une exploitation agricole sur deux produit sous un signe officiel de qualité comme les Appellations d'Origine Protégée et les Indications Géographiques Protégées. Pour autant, les surfaces agricoles continuent de régresser au profit des zones urbanisées et forestières. La Savoie, grâce à sa topographie, reste un département relativement préservé avec une dominance des zones forestières et des alpages.



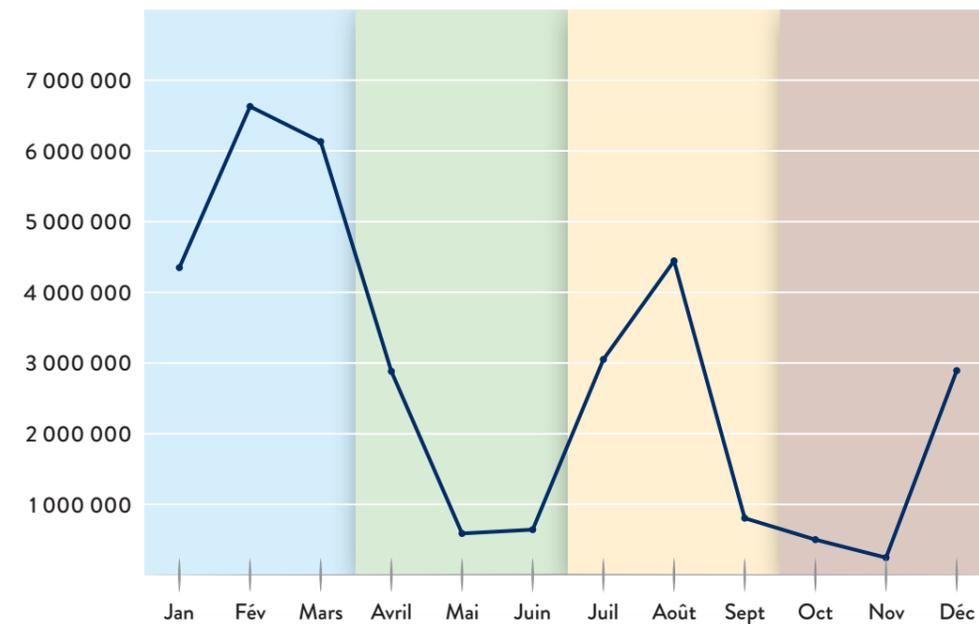
## Tourisme en Savoie

Jouissant d'une grande diversité de paysages remarquables, de grandes stations de ski et d'une renommée culinaire, **la Savoie bénéficie d'un afflux touristique important sur son territoire**. Développé dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, **le tourisme représente un secteur essentiel de l'économie du département**. D'après l'ACOSS, en 2017, l'économie touristique représentait 29 479 emplois dans le secteur privé soit 21 % de l'emploi total salarié du secteur privé dans le département.

Principalement soutenu par une saison hivernale forte avec une soixantaine de villages/stations de ski (alpin ou nordique), le tourisme en Savoie compte également une offre touristique de thermalisme et une offre estivale basée sur les sports et loisirs de pleine nature. Les principales activités sportives estivales pratiquées par les touristes sont la randonnée, les activités cyclistes, les activités liées à l'escalade (alpinisme, canyoning, escalade, spéléo, via ferrata) et les activités d'eaux vives (pêche, kayak, rafting, ...) et le nautisme sur les grands lacs. **La pratique de la pêche est citée comme activité dans 2% des séjours estivaux.**

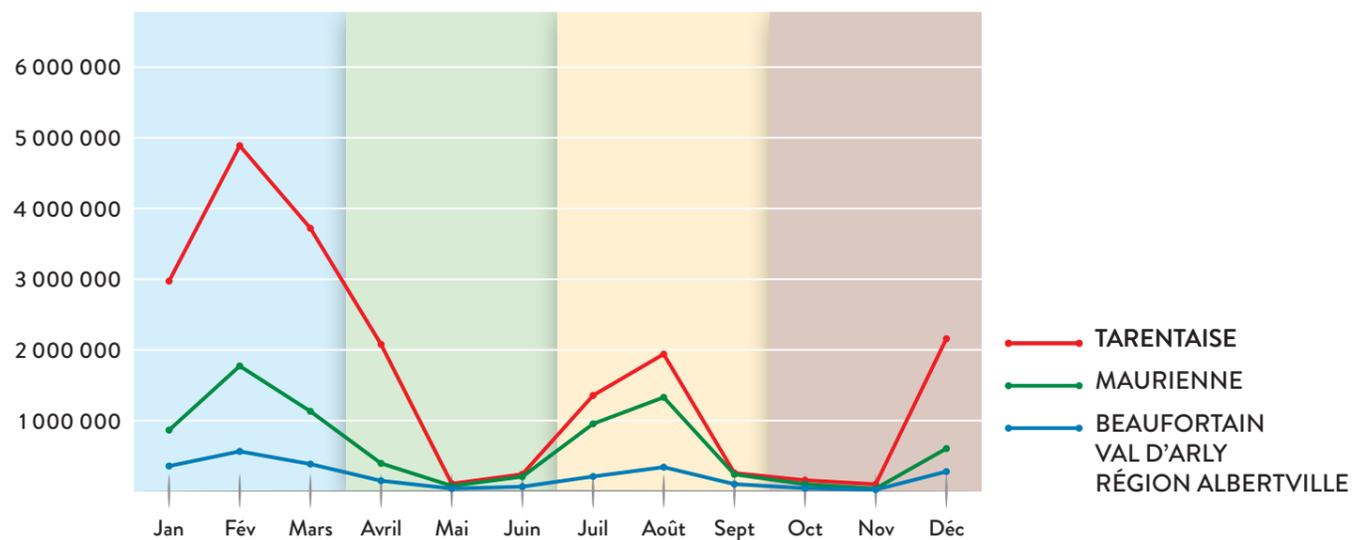
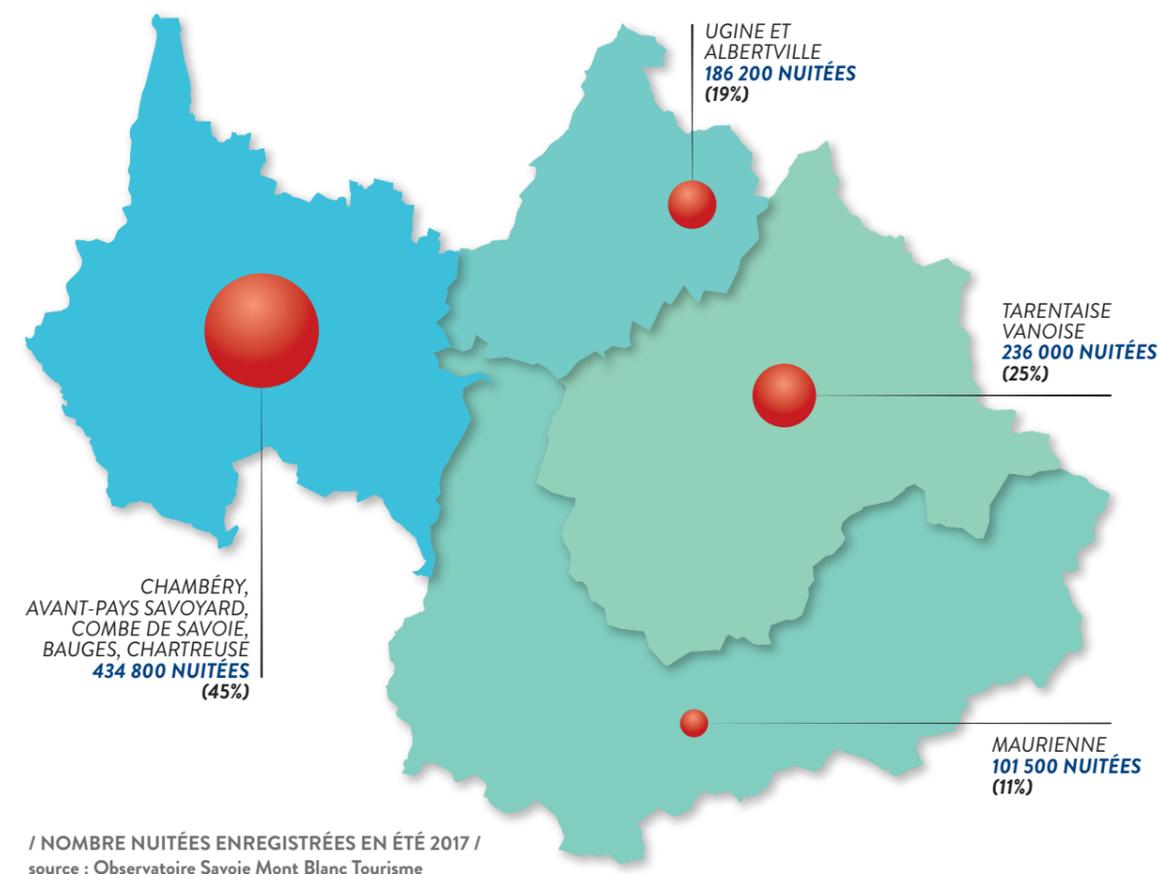
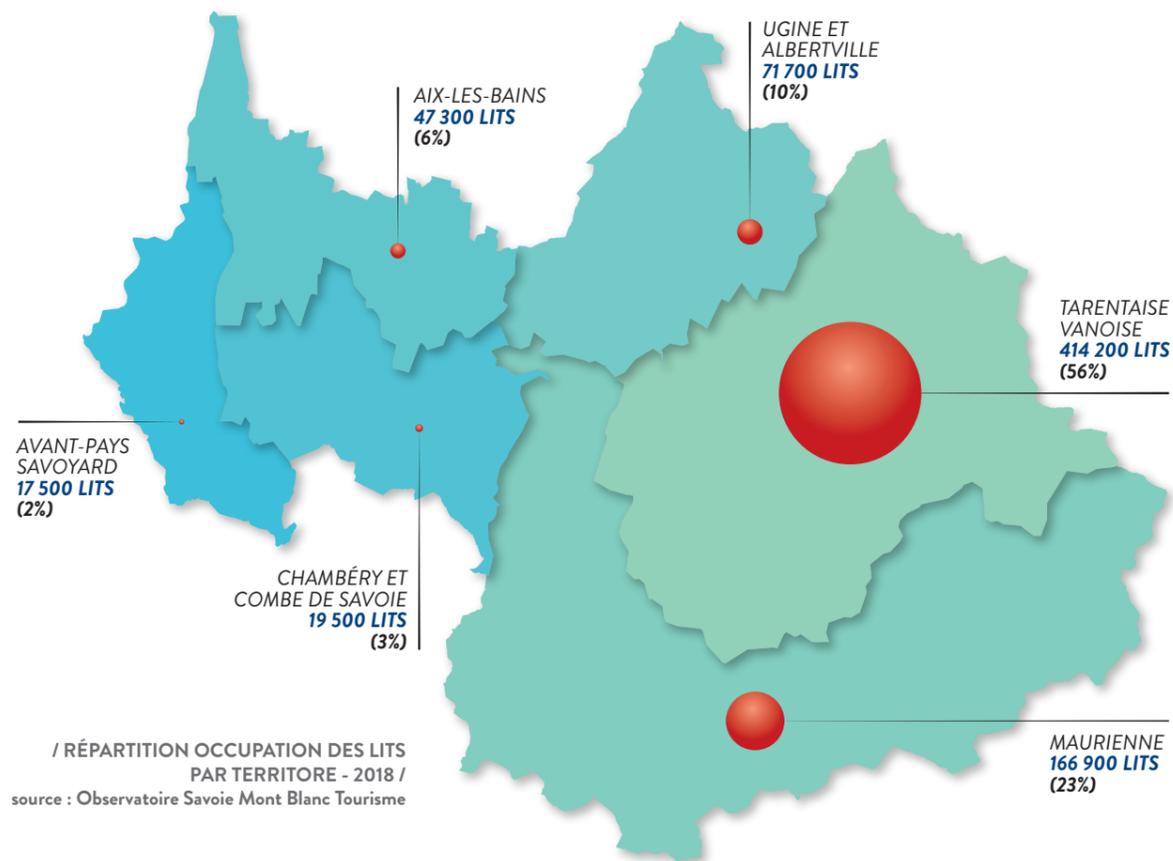


En Savoie, la **fréquentation touristique estivale représente 9 millions de nuitées**. Bien que globalement en baisse entre 1999 et 2017 (-14%), cette fréquentation suit une tendance à la hausse depuis 2014. Les séjours estivaux en montagne sont vus comme une bonne alternative aux bords de mer, surpeuplés en cette période de l'année et dont les séjours sont souvent plus coûteux. La montagne est également de plus en plus une bonne alternative aux canicules à répétition. Le département de la Savoie est la **deuxième destination montagne d'été** pour la clientèle française après la Haute-Savoie.



/ ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION GLOBALE SUR LE DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE - NOMBRE DE NUITÉES MENSUELLES EN 2018 /  
source : Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme

Les **737 100 lits touristiques du département** (chiffres 2017) sont majoritairement présents dans les secteurs des stations de sports d'hiver, notamment en Tarentaise. Pour autant, ces capacités d'hébergement dans ces zones de montagne sont largement sous-exploitées l'été car elles représentent moins de la moitié des nuitées estivales. Les territoires les plus touristiques de juin à septembre sont ceux des territoires de Chambéry, d'Aix-les-Bains et de l'Avant-Pays Savoyard grâce aux deux grands lacs alpins.



La **promotion touristique est bi-départementale**, assurée par l'entité **Savoie-Mont-Blanc Tourisme**, issue de la fusion des pôles « promotion/communication/marketing » des Agences Touristiques Départementales de Savoie et de Haute-Savoie depuis 2006. Les pôles « ingénierie touristique » sont restés propre à chaque département.

La promotion est également assurée localement par 132 points d'accueil touristiques qui dépendent principalement de 41 Offices de Tourisme (OT). 1/3 de ces points d'accueil touristiques sont dépositaires des cartes de pêche de Savoie.

Les **Offices de Tourisme** font la promotion de l'offre touristique de leur territoire et conseillent les visiteurs sur l'offre d'hébergements, les commerces et les diverses activités. Ils sont des **relais d'informations importants pour la pêche de loisir**.

Pour leur **capacité à renseigner les clients sur l'offre pêche...**

- 53%** l'estime correcte
- 26%** l'estime bonne à très bonne
- 21%** faible à très faible

La moyenne de leur note estimée est à 5,95/10.

En effet, **2/3 des OT ne voient pas le loisir pêche comme une activité vers laquelle orienter facilement des clients** en recherche d'une activité sportive ou de pleine nature.

1 OT sur 2 serait favorable pour recevoir une formation sur l'offre pêche mais dans le même temps 1 OT sur 2 n'a aucun contact avec l'AAPPMA locale (synthèse de l'enquête OT).



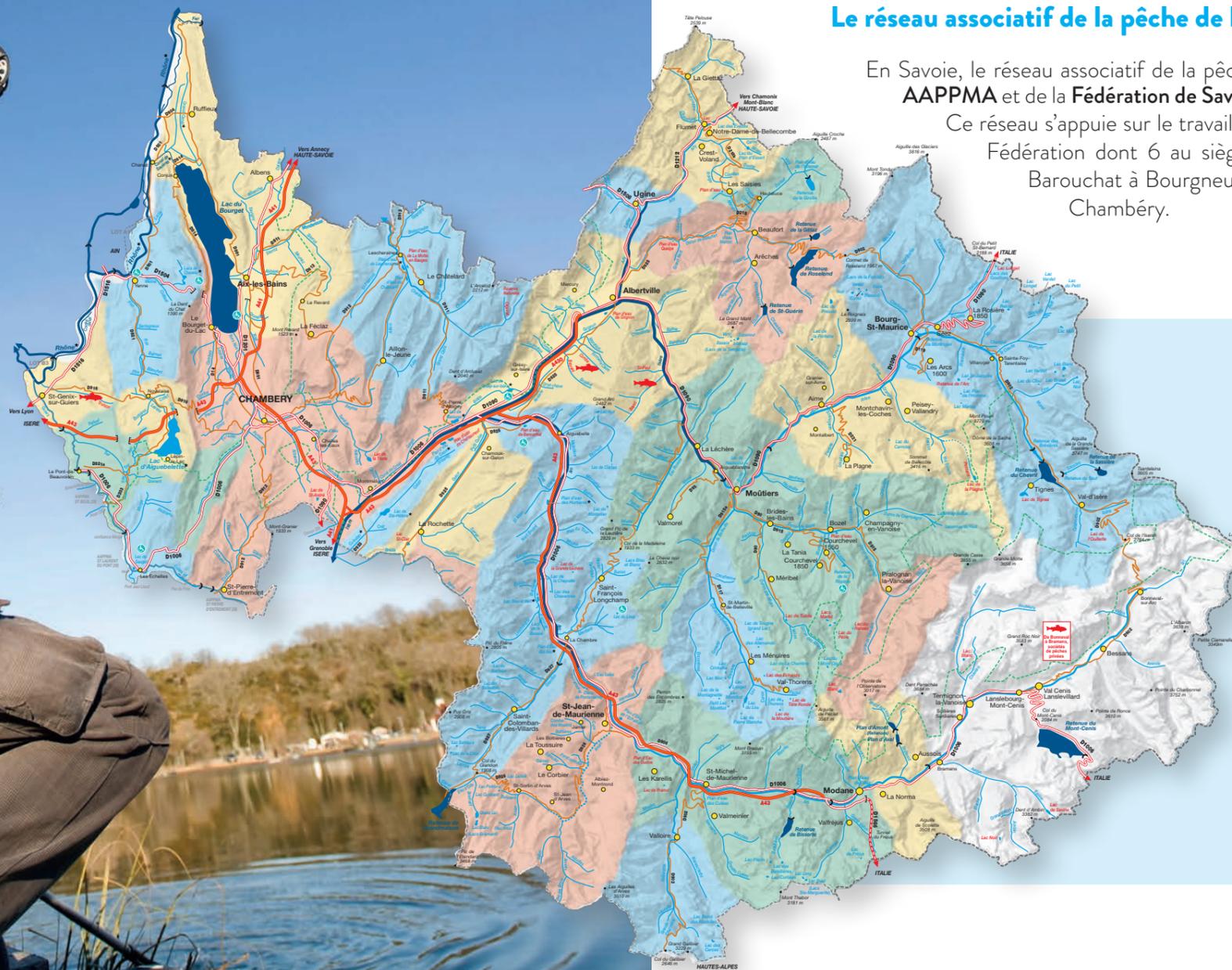
# Etat des lieux

## LE LOISIR PÊCHE EN SAVOIE

### Les acteurs institutionnels

#### Le réseau associatif de la pêche de loisir

En Savoie, le réseau associatif de la pêche de loisir se décompose en un maillage local de **27 AAPPMA** et de la **Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**. Ce réseau s'appuie sur le travail de plus de **500 bénévoles** et **11 salariés**. 9 salariés à la Fédération dont 6 au siège social de Saint-Alban-Lesysse, 3 au plan d'eau de Barouchat à Bourgneuf et 2 salariés dans les AAPPMA d'Aiguebelette et de Chambéry.



AAPPMA	Adhérents	Cartes temporaires	Total cartes 2019
CHAMBERY	2 471	1 120	3 591
AIX-LES-BAINS	2 166	1 361	3 527
ALBERTVILLE	963	481	1 444
AIGUEBELETTE-LE-LAC	852	843	1 695
BOURG-ST-MAURICE	834	871	1 705
MODANE	711	1 392	2 103
LE CHATELARD	650	386	1 036
MOUTIERS	524	496	1 020
LA CHAMBRE/AIGUEBELLE	475	317	792
STE-HELENE-DU-LAC	417	211	628
ST-JEAN-DE-MAURIENNE	413	375	788
BEAUFORT-SUR-DORON	360	721	1 081
PONT-DE-BEAUVOISIN	316	103	419
YENNE	299	152	451
LES BELLEVILLE	217	348	565
AIME	203	244	447
AUSSOIS/AVRIEUX	193	222	415
ST-GENIX-SUR-GUIERS	153	94	247
LES ECHELLES	152	72	224
LA ROCHETTE	150	34	184
FLUMET	130	200	330
UGINE	113	49	162
ARVILLARD	107	14	121
HAUTELUCE	105	43	148
VALLOIRE	85	256	341
ST-THIBAUD-DE-COUZ	72	0	72
PRALOGNAN-LA-VANOISE	66	134	200
<b>Total</b>	<b>13 197</b>	<b>10 539</b>	<b>23 736</b>

## Le Département et sa filière pêche

Le Conseil Départemental de la Savoie est également un acteur incontournable du développement du loisir pêche puisqu'il **accompagne financièrement et techniquement le réseau associatif de la pêche de loisir de Savoie depuis plus de 20 ans** dans la réalisation d'actions en faveur du développement de la pêche et de la protection du milieu aquatique tel que définies dans sa convention de partenariat :

- **Organiser** et **promouvoir** la pêche en collaboration avec les AAPPMA.
- **Encourager** les actions diverses de restauration des milieux, de connaissance des espèces piscicoles, d'amélioration du paysage piscicole et de sa gestion, de création et/ou valorisation de sites spécifiques.
- **Développer** et **harmoniser** les Ateliers Pêche Nature et les lieux d'informations sur la pêche.
- **Soutenir** les actions pouvant intervenir dans le développement du tourisme pêche (parcours pêche savoyards, démarches produits pêche, promotion, communication, observation...).

Une politique départementale en faveur de la filière pêche a vu le jour à partir de 1998 avec le lancement d'une charte départementale des Parcours de Pêche de Savoie (PPS). Celle-ci vise la qualification de l'offre pêche en accompagnant financièrement les porteurs de projets dans la réalisation de parcours (signalétique, aménagement du milieu, gestion piscicole). A raison d'environ un parcours réalisé par an jusqu'en 2015, le réseau des Parcours Pêche de Savoie compte aujourd'hui 17 sites (c.f l'offre pêche p. 34) soutenus financièrement chaque année par le Conseil Départemental sur des opérations de repeuplements pour maintenir la qualité piscicole de ces sites phares.

Parallèlement, le Conseil Départemental favorise annuellement la réalisation d'autres actions de développement du loisir pêche : réalisation d'un DVD « Itinéraires de pêche en Savoie », création puis refonte de [www.savoiepeche.com](http://www.savoiepeche.com), création d'un réseau d'hébergements pêche de Savoie, plaquettes thématiques promotionnelles (Parcours Pêche de Savoie (PPS), lacs de montagne, ombre commun, lac du Bourget) et plus récemment réalisation de visites numériques de 9 PPS.

Le Conseil Départemental met également l'accent sur la formation à l'apprentissage de la pratique de la pêche et de la sensibilisation à la protection du milieu aquatique en soutenant financièrement les Ateliers Pêche Nature de Savoie.

Le Pôle Pêche de Barouchat a aussi été régulièrement soutenu par le Conseil Départemental pour maintenir une qualité exceptionnelle du site (reverdissement, réfection du chalet d'accueil, remodelage du plan d'eau,...).

**La pêche avait également été retenue par le Conseil Départemental comme l'une des filières d'excellence de son Plan Tourisme 2007-2013.** Ce plan tourisme de 60 millions d'€ consacrait 23 millions d'€ pour le confortement de la position de leader dans les sports d'hiver et 37 millions d'€ dans la diversification de l'offre touristique estivale, dont 23 millions sur les priorités départementales :

- Hébergements
- Tourisme jeune
- Tourisme adapté
- Thermalisme
- Filières d'excellence : randonnée, vélo, pêche, tourisme culturel
- Accès à l'information sur site
- Ingénierie
- Observatoire touristique

Avec des moyens financiers supplémentaires, celui-ci a permis de dynamiser la pêche en Savoie notamment à travers la valorisation de l'offre pêche des grands lacs de retenues.

Depuis fin 2013, le Conseil Départemental a aussi mis en place une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI), instance de concertation et de consultation, composée d'acteurs représentatifs des enjeux en matière de tourisme, de sport, d'environnement, d'aménagement et de gestion de l'espace dans laquelle siège la Fédération. Cette dernière donne un avis sur les inscriptions au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI), outil de planification et de pérennisation des lieux de pratique d'activités de pleine nature. La FSPPMA n'a pour l'instant référencé au PDESI qu'un seul parcours, le PPS du plan d'eau de Barouchat, mais compte étendre leur nombre pour leur garantir une pérennité et une visibilité.

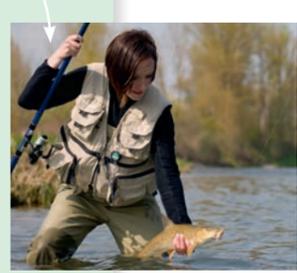
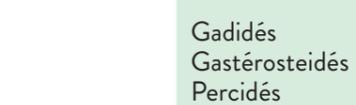
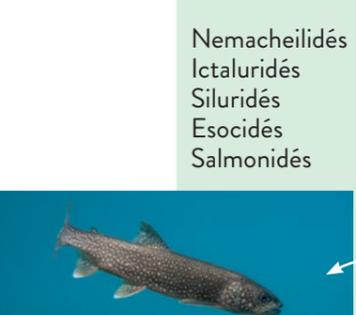


# Le contexte piscicole

## Domaine piscicole et richesses naturelles de la Savoie

44 espèces piscicoles sont référencées dans le département de la Savoie dont certaines ont un fort intérêt halieutique et sont assez peu représentées en France (ombre commun, corégone, omble chevalier et omble de fontaine) voire rares comme le cristivomer.

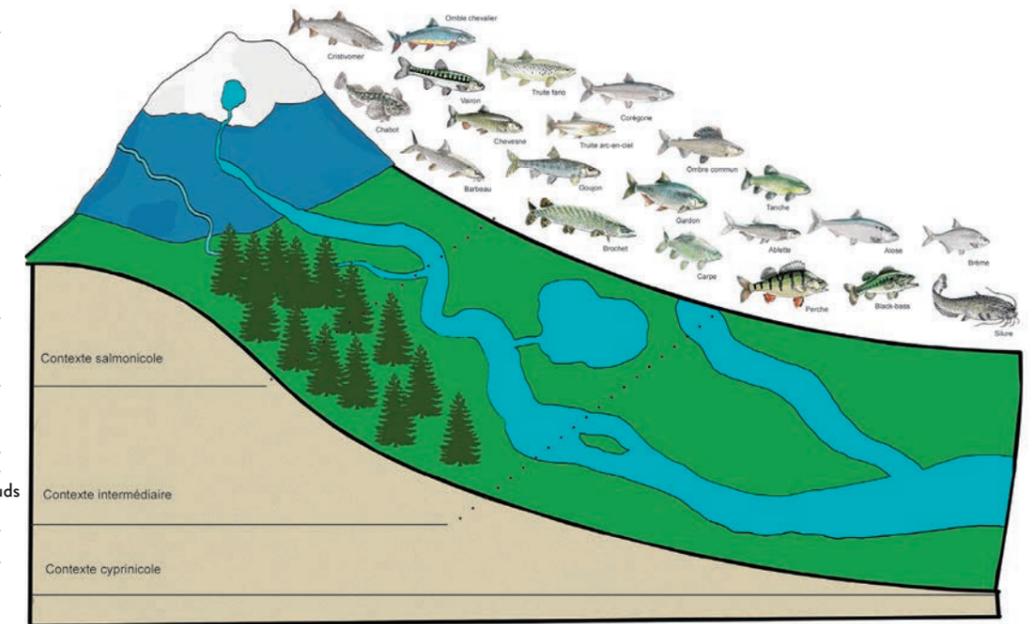
FAMILLE	NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	ABRÉVIATION
Anguillidés	Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	ANG
Petromyzontidés	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	LPP
Acipenseridae	Esturgeon	<i>Acipenser sturio</i>	EST
Cyprinidés	Amour blanc	<i>Ctenopharyngodon idella</i>	CTI
	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	BOU
	Goujon commun	<i>Gobio gobio</i>	GOU
	Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>	PSR
	Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	BAF
	Carassin doré	<i>Carassius auratus</i>	CAS
	Carassin commun	<i>Carassius carssius</i>	CAS
	Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	CCO
	Brème commune	<i>Abramis brama</i>	BRE
	Brème bordelière	<i>Blicca bjorekna</i>	BRB
	Spirlin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>	SPI
	Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	ABL
	Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>	HOT
	Chevaine	<i>Squalius cephalus</i>	CHE
	Vandoise commune	<i>Leuciscus leuciscus</i>	VAN
	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	TOX
	Vairon commun	<i>Phoxinus phoxinus</i>	VAI
	Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	GAR
	Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	ROT
	Blageon	<i>Telestes souffia</i>	BLN
	Tanche	<i>Tinca tinca</i>	TAN
Nemacheilidés	Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	LOF
Ictaluridés	Poisson chat	<i>Ameiurus melas</i>	PCH
Siluridés	Silure glane	<i>Silurus glanis</i>	SIL
Esocidés	Brochet	<i>Esox lucius</i>	BRO
Salmonidés	Truite commune	<i>Salmo trutta (fario)</i>	TRF
	Truite arc-en-ciel	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	TAC
	Ombre chevalier	<i>Salvenius umbla (alpinus)</i>	OBL
	Ombre de fontaine	<i>Salvenius fontinalis</i>	SDF
	Cristivomer	<i>Salvenius namaycush</i>	CRI
	Ombre commun	<i>Thymallus thymallus</i>	OBR
	Corégone	<i>Coregonus lavaretus</i>	COR
	Lotte	<i>Lota lota</i>	LOT
Gadidés	Épinoche	<i>Gasterosteus gymnurus</i>	EPI
Gastérosteidés	Grémille	<i>Gymnocephalus cernuus</i>	GRE
Percidés	Perche	<i>Perca fluviatilis</i>	PER
	Sandre	<i>Sander lucioperca</i>	SAN
Centrarchidés	Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	PES
	Black bass	<i>Micropterus salmonides</i>	BBG
Bleniidés	Blennie fluviatile	<i>Salaria fluviatilis</i>	BLE
Cottidés	Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	CHA



Cette richesse est à mettre en relation avec la grande diversité des milieux rencontrés.

Du petit torrent d'altitude en tête de bassin au grand fleuve de plaine, en passant par les rivières dynamiques pré-montagnardes ; du petit lac de montagne aux grands lacs alpins, en passant par les lacs de gravières ou les étangs, chaque système aquatique a un fonctionnement propre et renferme des espèces spécifiques. La zonation piscicole correspond justement aux changements des peuplements piscicoles en fonction de l'évolution des conditions écologiques du gradient amont-aval des cours d'eau (figure ci-dessous). Elle se traduit par une succession de type écologique : les Niveaux typologiques (BO, zones de source, à B9, zones d'estuaire). A chaque niveau typologique (NTT) est associé un peuplement potentiel optimal.

- ZONE À TRUITE**  
B0 et B1 : Secteur de sources, généralement apiscicole
- ZONE À OMBRE**  
B2 : Ruisseaux post sources  
B3 : Ruisseaux montagnards  
B4 : Petites rivières froides
- ZONE À BARBEAU**  
B5 : Rivières pré-montagnardes  
B6 : Rivières fraîches
- ZONE À BRÈME**  
B7 : Cours d'eau de plaine plus chauds  
B8 : Grands cours d'eau de plaine
- B9 : Bras morts, cours d'eau lents et chauds...



/ ZONATION PISCICOLE ET NIVEAUX TYPOLOGIQUES (ARPARAN FSPMA) / illustrations : © Victor Nowakowski - FNPF © ARPARA

Les caractéristiques géomorphologiques, altitudinales et climatiques de la Savoie en font un département principalement salmonicole (Salmonidés -> Famille des truites). La truite fario est l'espèce repère de plus de 90 % des cours d'eau du département.

### Etat des peuplements et facteurs limitants

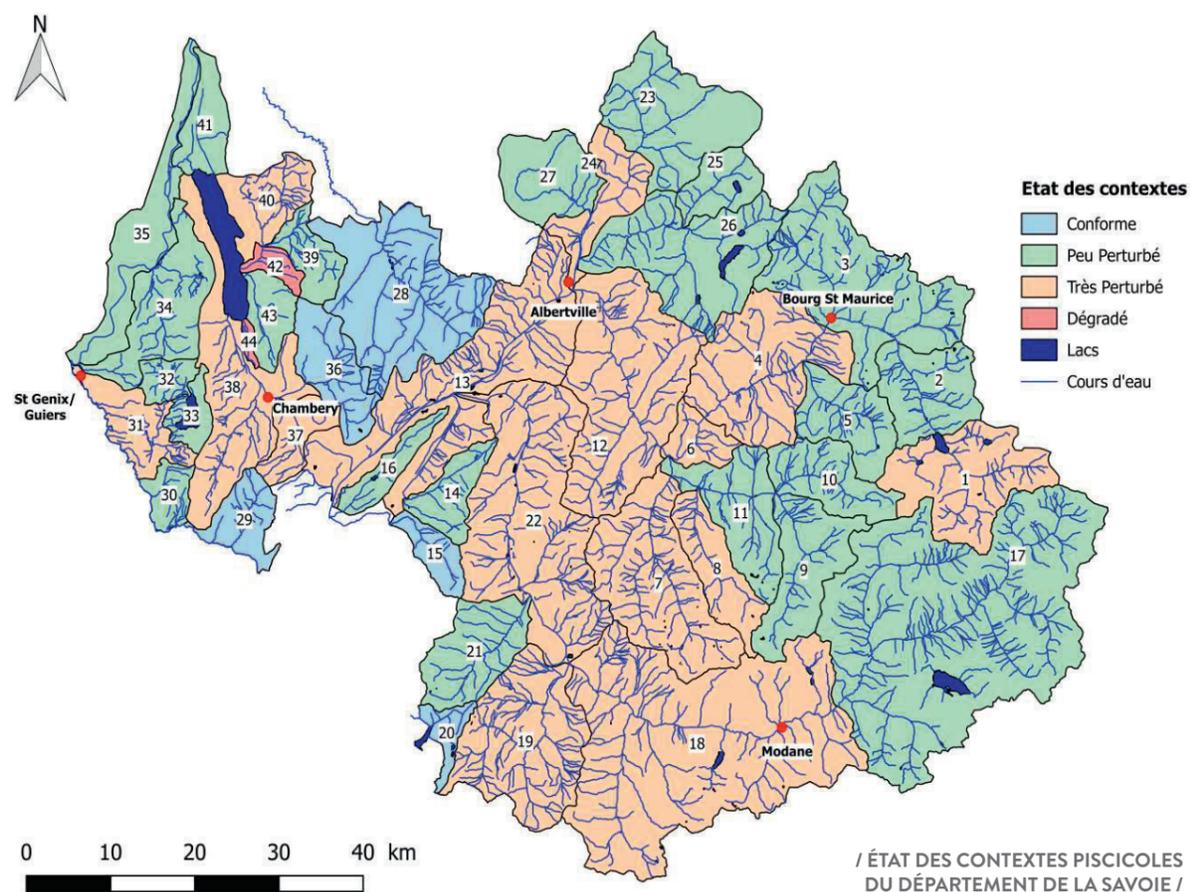
L'état des peuplements piscicoles du département de la Savoie est défini dans le PDPG. Ce document de référence sur les milieux et les espèces piscicoles fait un bilan de l'état de chaque cours d'eau et fixe les orientations de protection des milieux aquatiques et de mise en valeur du patrimoine piscicole pour les associations de pêche.

L'unité de gestion du PDPG est le contexte piscicole. Il correspond à un bassin hydrographique homogène en termes d'état du milieu et de fonctionnalité des populations piscicoles présentes. Dans la mesure d'une réalité écologique, les limites des contextes piscicoles adoptent les contours des Masses d'Eau définies au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.



Les contextes ont donc une logique de fonctionnalité des milieux et sont donc indépendants des limites administratives et des territoires des AAPPMA.

Les fonctionnalités des populations piscicoles en place sont très variables et étroitement dépendantes de la qualité des milieux et donc du degré des pressions anthropiques existantes. Généralement, les têtes de bassin, exemptes de pressions anthropiques, se portent bien. Au contraire les fonds de vallée, fortement urbanisées, concentrent la majorité des dégradations à l'origine des facteurs qui vont perturber le bon déroulement du cycle biologique des populations en place. L'état des contextes est résumé dans la carte ci-dessous.

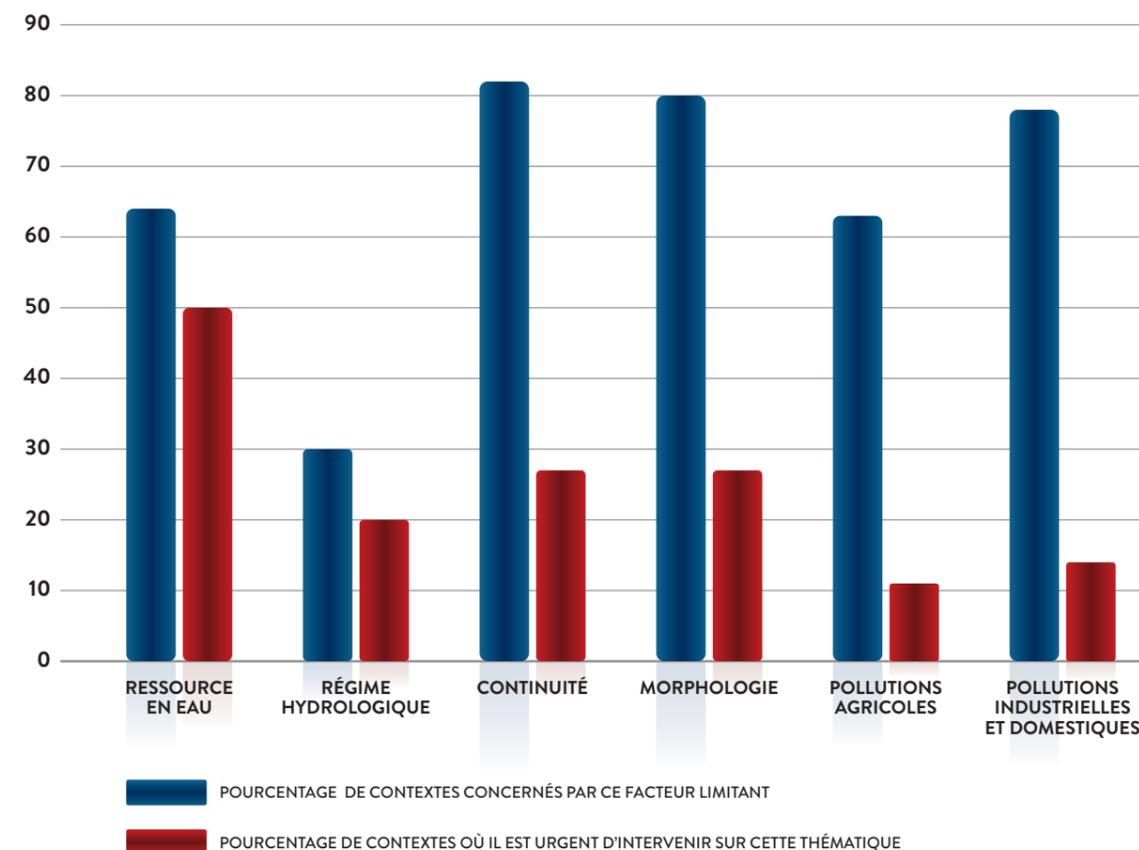


En définitive, sur 44 contextes « cours d'eau » :

- 5 sont conformes,
- 22 sont peu perturbés,
- 15 sont très perturbés,
- 2 sont dégradés.

D'origine naturelle ou anthropique, engendrés par des phénomènes ponctuels ou diffus, les facteurs limitants peuvent altérer les qualités physiques, physico-chimiques et/ou écologiques d'un cours d'eau. Ils ont un impact significatif sur le peuplement piscicole, dont le cycle biologique est altéré à l'échelle du contexte.

Le graphique suivant présente les pourcentages de contextes concernés par les principaux facteurs limitants rencontrés dans le département de la Savoie. Il précise également le pourcentage de contexte sur lequel une action apparaît prioritaire sur cette thématique.



### Pratique de gestion piscicole

Les pratiques de gestion piscicole sont multiples. Elles dépendent de l'état écologique du milieu, de la génétique et de la fonctionnalité des populations piscicoles présentes.

#### • Gestion patrimoniale

Elle vise à préserver les populations piscicoles naturelles et les capacités de production du milieu. Le gestionnaire devra donc veiller à ne pas introduire de déséquilibres sur les populations naturelles, tout en mettant en œuvre, lorsque nécessaire, des actions visant à préserver le milieu (contextes conformes) et/ou à agir sur les principales causes de perturbations afin de lever les facteurs limitants identifiés (contextes peu perturbés). Les opérations de repeuplements, sur ces contextes, seront encadrées avec l'appui technique de la FDPPMA (espèces, stades, quantités, état sanitaire, ...) et feront l'objet d'un suivi. Dans tous les cas, les déversements devront être justifiés (forte demande halieutique, secteurs perturbés...) et ne devront pas remettre en cause l'état du peuplement en place.

#### • Gestion raisonnée

Sur les contextes peu perturbés et très perturbés notamment, la restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme (durée du PDPG). Des opérations de ré-empoisonnements pourront alors être mises en œuvre afin de soutenir les populations piscicoles ainsi que la demande halieutique. En parallèle, des actions seront préconisées afin de préserver le milieu et/ou agir sur les principales causes de perturbations afin de lever les facteurs limitants identifiés.

#### • Gestion d'usage

Sur les contextes très perturbés et dégradés notamment, lorsqu'il n'est pas envisageable de restaurer les fonctionnalités naturelles du milieu à long terme, une gestion d'usage pourra être proposée par le PDPG. Ce type de gestion vise à satisfaire prioritairement la demande des pêcheurs, notamment par la mise en œuvre d'opérations directes sur les peuplements. Des actions sur le milieu pourront être menées en parallèle afin d'améliorer les fonctionnalités naturelles, même si celles-ci ne pourront pas être restaurées dans leur totalité.

# L'offre pêche

## Parcours de Pêche de Savoie

La charte départementale des « Parcours Pêche de Savoie » (PPS), adoptée par l'Assemblée Départementale le 29 mai 2000, a pour but de **susciter et d'accompagner les initiatives publiques et privées en matière de développement de la pêche en Savoie**. Elle vise à qualifier l'offre pêche et à développer des sites à vocation pédagogique, afin de sensibiliser le public et notamment les plus jeunes, au respect du milieu naturel.

Initialement, un comité de pilotage constitué de 3 membres du Département, 3 membres de la pêche publique et 1 membre de la pêche privée était chargé de l'instruction des dossiers de demande et du suivi des parcours. Ces PPS devaient respecter une charte basée sur un ensemble de critères : conditions d'ouverture et d'accessibilité du site, maintien d'une qualité halieutique par une gestion adaptée, signalétique départementale d'accueil, ...

Le Conseil Départemental s'engageait, en contre partie, à aider financièrement les maîtres d'ouvrage pour les études et travaux d'aménagement nécessaires, la mise en place d'une signalétique d'accueil et la réalisation d'une brochure de valorisation d'une dizaine de parcours labellisés.



On dénombre 17 PPS répartis sur l'ensemble du département.



- 1 Le Guiers à Pont-de-Beauvoisin
- 2 Le Guiers à Saint-Béron
- 3 Le Chéran
- 4 L'Aitelène et l'Isère
- 5 Le Ruisseau des Blachères
- 6 L'Arly
- 7 Le Doron de Bozel
- 8 L'Isère à Bellentre
- 9 Le Torrent des Glaciers
- 10 Le Doron de Chavière
- 11 L'Arc à Termignon
- 12 L'Arc à Aussois
- 13 Le Torrent de Bissorte
- 14 Le lac de la Pisserotte
- 15 Le lac de Barouchat
- 16 Le plan d'eau des Hurtières
- 17 Le lac de la Sassièr

Tous ces PPS ont été créés avant 2016 et même avant 2005 pour une moitié d'entre eux.

Si la plupart de ces parcours sont toujours reconnus et bien fréquentés, ils sont pour autant de plus en plus vieillissants notamment car leur signalétique n'a pas été remise à jour depuis le début des années 2010.

Il n'y a plus de comité de pilotage identifié pour le suivi de ces parcours, le Conseil Départemental ayant depuis voté la mise en place de son Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires de pleine nature (PDESI) chargé de valoriser et pérenniser une offre de rang départemental de sites de pratique d'activités de pleine nature. Pour l'instant, seul le parcours du plan d'eau de Barouchat est inscrit au PDESI.

En parallèle, la création de la charte nationale des parcours de pêche nécessite d'inscrire également les PPS dans cette démarche pour leur insuffler une nouvelle jeunesse avec une reconnaissance nationale.

## Zoom sur le plan d'eau fédéral de Barouchat

Le plan d'eau de Barouchat a été aménagé pour la pratique de la pêche dans le cadre de la construction de l'autoroute de Maurienne en 1995.

Le plan d'eau de Barouchat s'insère dans un **site de plus de 7 ha** et est **idéalement situé**, en plein cœur de la Savoie, à proximité de la sortie d'autoroute d'Aiton.

Propriété de la commune de Bourgneuf, il est géré par la Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FSPPMA) depuis sa création et la convention de mise à disposition a été renouvelée en 2014, pour une durée de 20 ans.

Le plan d'eau est **clos**, équipé de **cheminements stabilisés** et de **plusieurs pontons**.

Un **chalet d'accueil** et des **sanitaires** complètent ses équipements.

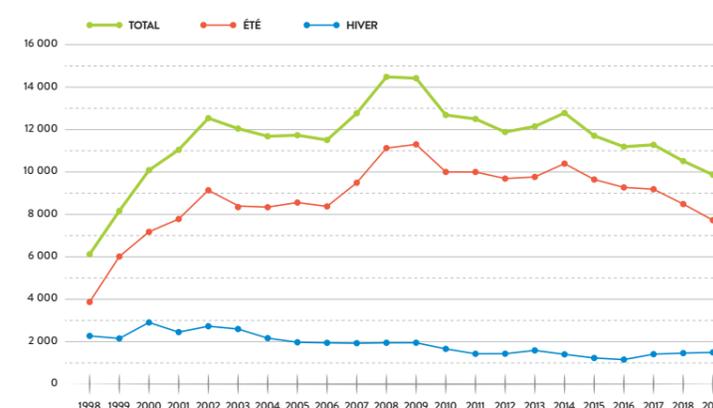


Il bénéficie du **label Tourisme Adapté**, a bénéficié du label Rhône-Alpes pêche et est labellisé par le département comme Parcours Pêche de Savoie et promenade confort.

**Trois emplois ont été créés** afin d'accueillir les pêcheurs, leurs accompagnants et promeneurs, gérer et entretenir les abords de ce plan d'eau.

En 2019, pas loin de 10 000 entrées pêche ont été recensées et le nombre de visiteurs total a été estimé à plus de 40 000. Pour autant, bien qu'importante, la fréquentation suit une tendance baissière depuis une dizaine d'années et ce malgré des investissements réguliers pour maintenir la qualité du site (reverdissement, création de cap de pêche et dernièrement la rénovation complète du chalet d'accueil).

/ FRÉQUENTATION ANNUELLE 1998-2019 /



Pour autant, Barouchat ne doit plus avoir pour seul indicateur son nombre d'entrées, et la Fédération de pêche de Savoie souhaite réaffirmer son rôle de pôle de découverte du loisir pêche en Savoie. Aussi, la Fédération vient de lancer une étude projet à visée opérationnelle pour définir un programme d'actions et des aménagements visant à renforcer la qualité halieutique et développer une offre pédagogique de découverte des milieux aquatiques et d'initiation à la pratique de la pêche de loisir.

## Parcours charte nationale : « Famille », « Découverte » et « Passion »

Afin de fidéliser les pêcheurs et rechercher de nouveaux publics non pêcheurs, le Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP) a fixé des objectifs majeurs parmi lesquels le **développement d'un réseau de sites de pêche constitué de parcours de pêche labellisés** répondant à des critères qualitatifs adaptés aux attentes des différents publics.

Depuis 2011, la FNPF a ainsi créé **3 catégories de labellisation** des Parcours de Pêche :



Moyens de reconnaissance des offres de parcours destinés aux différents publics, ces labels constituent donc une garantie de qualité permettant de rassurer les usagers par rapport aux exigences d'environnement, de confort et d'équipements, dans le respect de la charte de qualité propre à chaque catégorie.

- **Les parcours « Découverte »** : sites à destination de tout public, facilitant la découverte de la pêche et la prise des premiers poissons.
- **Les parcours « Famille »** : sites aménagés permettant la pratique de la pêche en famille ou entre amis et offrant des activités ludiques complémentaires.
- **Les parcours « Passion »** : sites d'exception et réputés pour valoriser des techniques spécifiques ou un patrimoine naturel de qualité.

Un comité national de labellisation est chargé d'octroyer ces labels avec le soutien d'un comité régional chargé d'effectuer les contrôles des critères d'éligibilité requis sur site.

S'appuyant jusque-là sur la charte départementale des Parcours Pêche de Savoie, le département ne compte qu'un seul parcours pêche nouvellement labellisé sous cette charte. Il s'agit du **parcours pêche « Famille » du Rhône à Yenne**, développé en partenariat avec les collectivités piscicoles de l'Ain. Un projet est en cours pour la création d'un second parcours « Famille » sur les lacs de Saint-Jean-de-Chevelu.

### Autres parcours spécifiques

En sus des parcours labellisés PPS ou via la charte nationale, il existe une offre d'une dizaine d'autres parcours à réglementation spécifique sans label.

En Savoie, ces parcours se distinguent par une réglementation dérogatoire prise par Arrêté Préfectoral se présentant sous trois formes :

- **Les parcours « 1 poisson »** où l'utilisation d'un seul hameçon sans ardillon est obligatoire et la conservation de poisson capturé est limitée à 1 par jour et par pêcheur.
- **Les parcours « prendre et relâcher type 1 »** où l'utilisation d'un seul hameçon sans ardillon est obligatoire, l'utilisation d'appâts naturels est interdite et tous les poissons capturés doivent être immédiatement relâchés vivants à l'eau.
- **Les parcours « prendre et relâcher type 2 »** sont similaires à ceux précédemment cités à la différence qu'il n'y a pas de restriction à l'utilisation d'appâts naturels. Pour certains de ces parcours le « no-kill » ne concerne que les truites ou truites et ombres communs.

Ces mesures qui visent à protéger le poisson sont généralement adoptées sur la plupart des parcours labellisés notamment sur les parcours type « passion ».

## Hébergement pêche

En 2006, la FSPPMA a souhaité étoffer l'offre des PPS en proposant une **offre d'hébergements adaptés à la pratique de la pêche** au sein de territoires emblématiques ou à proximité des PPS.

Une charte des **Hébergements Pêche de Savoie** fût mise en place après validation technique des services du Département.

Une première campagne de référencement a été lancée en 2007 sur la zone alpine (Beaufortain, Tarentaise et Maurienne) puis une seconde en 2009 sur le reste de la Savoie.



Un nombre assez important d'hébergeurs se sont intéressés à la démarche mais tous n'avaient pas pu réunir l'ensemble des critères d'éligibilité. Finalement, 24 hébergements avaient été retenus.

Par la suite, l'animation et la mise en valeur de ce réseau ont été compliquées à assurer pour la FSPPMA pour plusieurs raisons :

- Moyens humains limités et sous-estimation de l'implication nécessaire pour faire vivre ce réseau.
- Manque de reconnaissance au niveau local par manque de concertation préalable des AAPPMA dans la démarche.
- Pas d'implication d'autre structure institutionnelle comme peut l'être l'Agence Alpine des Territoires (AGATE, ex. Agence Touristique Départementale) dans le cadre du label « accueil vélo » qu'elle gère en intégralité.

Sur les 17 hébergements encore en activité qui ont été sondés par courriel avec un questionnaire, seulement 8 ont répondu.



Pour leur **capacité à renseigner les clients sur l'offre pêche...**

**63%** l'estime bonne, **37%** l'estime faible.

La moyenne de leur note estimée est à **6,75/10**.

**87,5%** estiment que la démarche ne leur a pas amené une clientèle supplémentaire.

Seulement 3 hébergeurs ont accueilli des pêcheurs en 2018 (de 1 à 50 pêcheurs accueillis). Le critère déterminant pour les pêcheurs accueillis était en rapport avec l'emplacement, confirmant ainsi que la proximité immédiate d'un site de pêche attractif est primordiale pour un hébergement pêche.

L'ensemble des hébergeurs a été informé que la charte des hébergements pêche de Savoie est caduque et que dorénavant seule fera référence la charte nationale « Hébergement Pêche » déployée à partir de 2012 en France. 1 à 2 hébergeurs sembleraient pouvoir intégrer cette démarche par rapport à leurs prestations, emplacement et bien entendu leur motivation.



Cette qualification nationale peut être attribuée à tout hébergement touristique qui répondra aux critères (de la chambre d'hôte à la location saisonnière jusqu'à l'hôtel en passant par le camping et le village de vacances). C'est le propriétaire ou l'exploitant qui doit faire la demande de qualification. Il peut être également attribué à des hébergements déjà affiliés Gîtes de France, Clévacances ou tout autre réseau promotionnel.

A ce jour, 3 hébergements nouvellement construits ont été labellisés et ont reçu un soutien du Conseil Départemental pour leur création après validation de l'obtention du label « hébergement pêche ».

La FSPPMA est toujours la seule structure départementale chargée du déploiement de ce label de qualification et d'animation de cette offre d'hébergement. Ponctuellement, des Offices de Tourisme ont pu s'impliquer dans la qualification d'un hébergement sur leur territoire. Ces hébergements sont maintenant référencés au niveau national de la pêche et bénéficient d'une visibilité sur la base de données touristiques APIDAE utilisée par toutes les structures chargées de la promotion touristique.

## Moniteurs guides de pêche

Pour pouvoir enseigner la pratique de la pêche de loisir, les moniteurs guides de pêche doivent être titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) option pêche de loisir, diplôme d'État homologué au niveau IV, et disposer d'une carte de certification professionnelle en cours de validité.

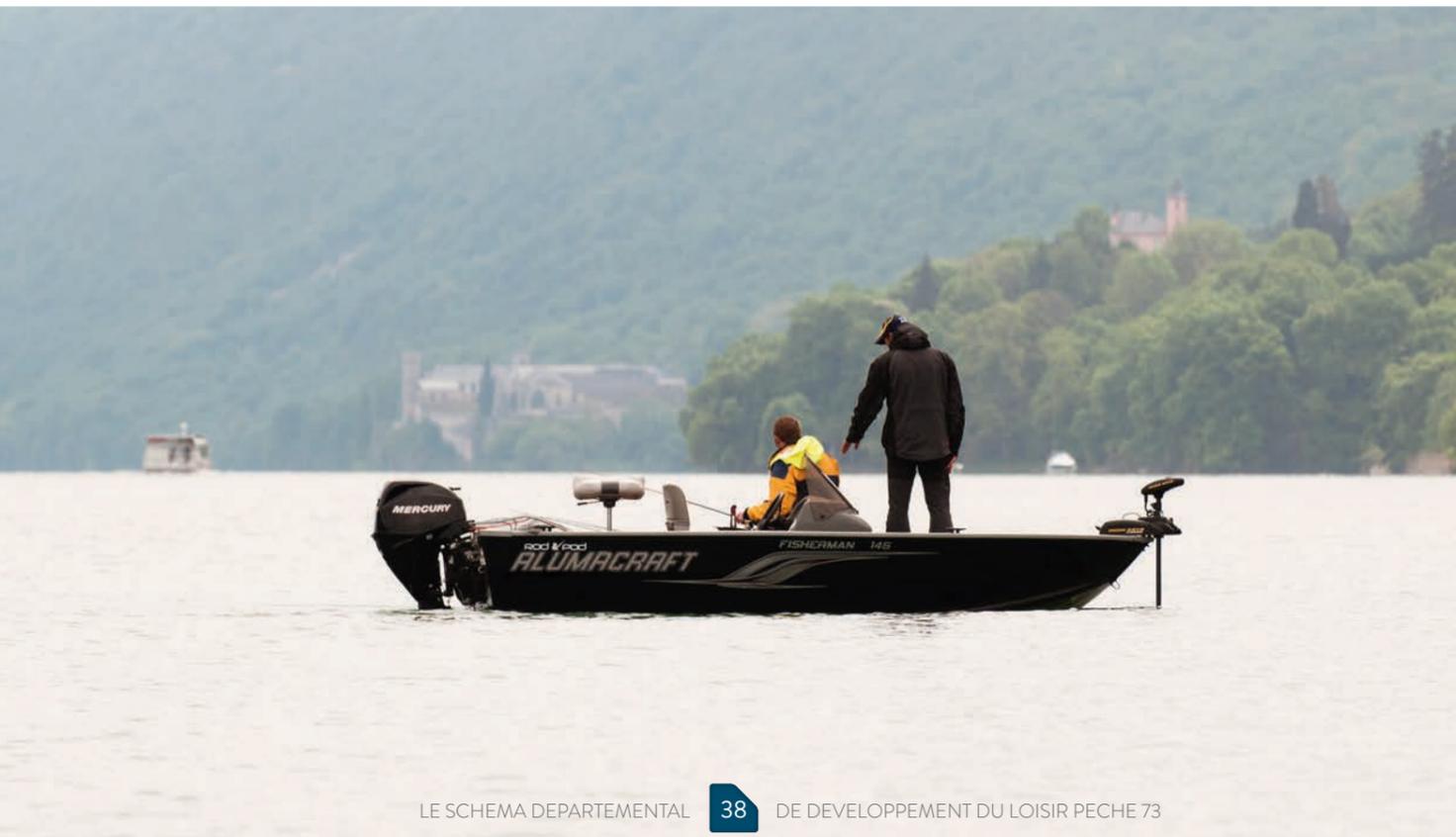
**Depuis 10 ans, le nombre de moniteurs guides de pêche a doublé en Savoie.** En moyenne, leur activité de guide de pêche ne représente qu'environ 1/3 de leurs revenus d'activité et impose d'être pluriactif.

	SPÉCIALITÉS	SECTEURS
ANDRE Gilles	Salmonidés au toc et à la mouche	Haute-Maurienne, Barouchat
BILLOT Sylvain	Salmonidés au toc et à la mouche	Chéran, Arly / Isère
CATERINA Fabien	Salmonidés au toc et à la mouche	Guiers, Haute-Maurienne, Barouchat
CHAPEL Didier	Salmonidés à la mouche	Guiers, Chéran + mobilité sur la Savoie
COMBIER David	Carnassiers / salmonidés - leurres + mouche + gambe	Lac du Bourget, Guiers, Chéran, Isère
CUDRAZ Guillaume	Salmonidés au toc, à la mouche et aux leurres	Tarentaise, Trois-Vallées
FRIANT J.-Christophe	Salmonidés à la mouche, au toc et au lancer	Tarentaise, Trois-Vallées
GENET Hervé	Salmonidés à la mouche	Haute-Tarentaise, Barouchat + mobilité sur la Savoie
GUIDOLIN Joan	Carnassiers / salmonidés - toutes techniques	Lac du Bourget, Guiers
MAISTRELLO Jimmy	Carnassiers / salmonidés - leurres + toc + gambe	Lacs Aiguebelette + Bourget + mobilité sur la Savoie
PEGEOT Frédéric	Toutes techniques (dont Tenkara et Handipêche)	Chéran
TORRES Joaquim	Carnassiers aux leurres - Salmonidés à la gambe	Lac du Bourget
VICHOS Stéphane	Carnassiers / salmonidés - toutes techniques	Tarentaise + mobilité sur la Savoie

### / GUIDES DE PÊCHE EN SAVOIE EN 2019 /

2 nouveaux guides doivent lancer leur activité en 2020.

Près de la moitié de ces guides sont partenaires des AAPPMA pour l'animation des Ateliers Pêche Nature ou pour réaliser des animations de découverte de la pêche.



## Réciprocité départementale

La réciprocité départementale est un engagement volontaire d'une AAPPMA pour étendre le domaine de pêche de ses adhérents sur l'ensemble du domaine des AAPPMA du département en contre partie de son acceptation à laisser pratiquer sur son domaine les adhérents des autres AAPPMA du département dans les mêmes conditions que ses propres adhérents.

La première convention de réciprocité départementale entre les AAPPMA volontaires de Savoie a vu le jour au début des années 70. Initialement conclue au profit des cartes complètes (adhérents majeurs) sous condition d'achat d'une carte optionnelle de réciprocité. Le produit de cette carte était partagé entre les AAPPMA réciprocaires et la Fédération. Depuis, ces accords de réciprocités ont régulièrement évolué. Au début des années 2000, cette réciprocité regroupait 29 des 30 AAPPMA que comptait le département. Seules les cartes « vacances » et « jeunes » étaient départementales, incluant de base la réciprocité. Elle était toujours optionnelle pour les adultes. En 2009, la carte journée devint à son tour départementale pour simplifier la pratique de la pêche départementale.

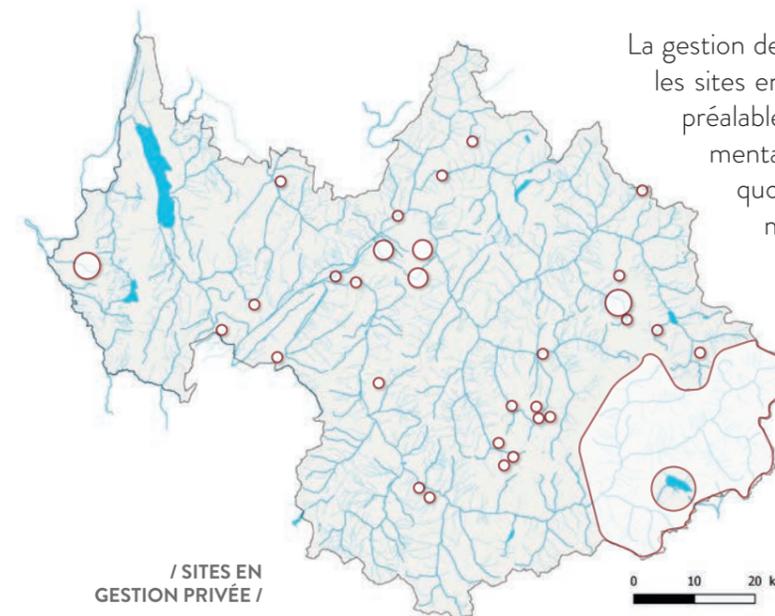
**Ce n'est qu'en 2018, avec le passage à la vente 100% internet des ventes de cartes de pêche en Savoie, que la carte « personne majeure » devient départementale incluant la réciprocité** auparavant optionnelle. Dorénavant, la réciprocité départementale est incluse pour l'ensemble des cartes de pêche. Une prime de réciprocité est versée aux AAPPMA réciprocaires par la Fédération de Savoie sur sa cotisation fédérale. Toutes les conditions de cette nouvelle réciprocité départementale ont été fixées dans une nouvelle convention de réciprocité ratifiée par 26 des 27 AAPPMA du département (fin 2017).

La Savoie ne fait partie des ententes réciprocaires interdépartementales mais a noué depuis 2008 un accord de réciprocité optionnelle avec la Fédération voisine de la Haute Savoie.

## Pêches et parcours privés

L'offre de pêche privée est très répandue et diffuse sur tout le département. Le plus souvent pratiquée sur un plan d'eau, l'offre privée peut être présente sur tout un bassin versant comme sur la Haute-Maurienne avec 6 sociétés de pêche privées de Bramans à Bonneval-sur-Arc représentant 12% de la superficie de la Savoie.

Les parcours privés peuvent être gérés par des propriétaires ou gestionnaires privés, des associations communales Loi 1901 voire des municipalités. Quelques rares sites peuvent également être gérés de manière privée par des Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir (SAAPL) tel que le plan d'eau Fédéral de Barouchat à Bourgneuf ou le lac St Clair à La Rochette par exemple.



La gestion de ces sites est propre à chaque gestionnaire. Seuls les sites en eau libre sont soumis à l'obligation d'adhérer au préalable à une AAPPMA et de se soumettre à la réglementation générale de base, date d'ouverture, taille et quotas, pour laquelle le gestionnaire peut être seulement plus restrictif.

L'offre de pêche privée n'est pas très reconnue et référencée par les SAAPL. Il y a peu ou pas de relation avec ces structures. Pourtant la pêche sur ces sites privés fait partie de l'offre pêche départementale et les pêcheurs associent naturellement ces sites à l'image qu'ils ont de la pêche en Savoie.

# Cartes de pêche, réglementation et surveillance

## Cartes de pêche et options

Tout pêcheur qui exerce une action de pêche en eau libre doit justifier de sa qualité de **membre d'une AAPPMA** en ayant acquitté une carte de pêche munie d'une Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA). Celle-ci ne s'acquitte qu'une seule fois. Si un pêcheur souhaite prendre une carte en Savoie et dispose déjà d'une carte annuelle d'un autre département, il ne payera pas de CPMA.

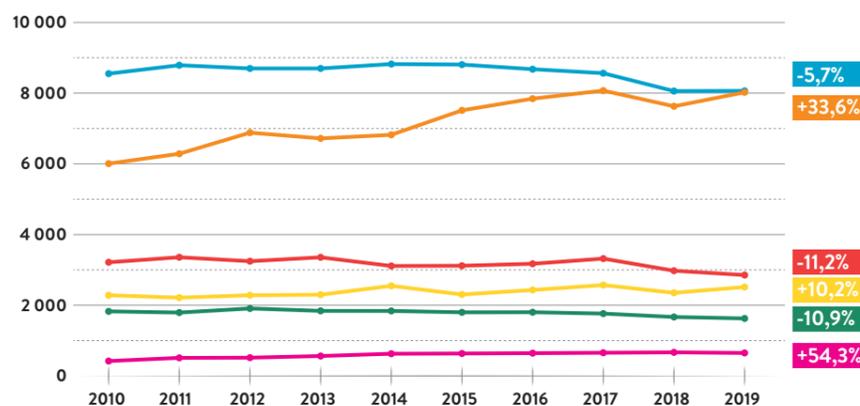


Il existe **6 types de cartes de pêche délivrées en France** dont voici les tarifs pour la Savoie :

	TARIF	RÉPARTITION	TARIF SI CARTE DANS UN AUTRE DEPT.
<b>CARTE PERSONNE MAJEURE</b>	91 €	CPMA 34,20 € FSPPPMA 31,30 € AAPPMA 25,50 €	56,80 €
<b>CARTE PERSONNE MINEURE</b>	60 €	CPMA 2,20 € FSPPPMA 8,90 € AAPPMA 8,90 €	17,80 €
<b>CARTE DÉCOUVERTE</b>	6 €	CPMA 0,50 € FSPPPMA 2,75 € AAPPMA 2,75 €	5,50 €
<b>CARTE PROMOTIONNELLE DÉCOUVERTE FEMME</b>	33 €	CPMA 12,70 € FSPPPMA 10,15 € AAPPMA 10,15 €	Réciprocité offerte
<b>CARTE JOURNÉE</b>	13 €	CPMA 3,20 € FSPPPMA 3,40 € AAPPMA 6,40 €	9,80 €
<b>CARTE HEBDOMADAIRE</b>	32 €	CPMA 12,30 € FSPPPMA 8,10 € AAPPMA 11,60 €	19,70 €



/ RÉPARTITION DES CARTES DE PÊCHE EN 2019 /



L'ensemble de ces cartes ne suivent pas la même évolution sur les 10 dernières années.

/ ÉVOLUTION GLOBALE DE VENTE DE CARTES DE PÊCHE 2010-2019 /

AAPPMA	2010			2019			Evolution 2010 / 2019					
	ANN.	TEMP.	TOTAL	ANN.	TEMP.	TOTAL	ANNUELLES		TEMPORAIRE		TOTAL	
							Cartes	%	Cartes	%	Cartes	%
AIGUEBELETTE	694	706	1400	852	843	1695	158	22,8%	137	19,4%	295	21,1%
AIME	281	153	434	203	244	447	-78	-27,8%	91	59,5%	13	3,0%
AIX-LES-BAINS	1841	618	2459	2166	1361	3527	325	17,7%	743	120,2%	1068	43,4%
ALBERTVILLE	964	450	1414	963	481	1444	-1	-0,1%	31	6,9%	30	2,1%
ARVILLARD	28	0	28	107	14	121	79	282,1%	14		93	332,1%
AUSOIS / AVRIEUX	246	125	371	193	222	415	-53	-21,5%	97	77,6%	44	11,9%
BEAUFORT-SUR-DORON	407	508	915	360	721	1081	-47	-11,5%	213	41,9%	166	18,1%
LES BELLEVILLE	306	274	580	217	348	565	-89	-29,1%	74	27,0%	-15	-2,6%
BOURG-ST-AURICE	817	792	1609	834	871	1705	17	2,1%	79	10,0%	96	6,0%
CHAMBÉRY	2990	995	3985	2471	1120	3591	-519	-17,4%	125	12,6%	-394	-9,9%
LA CHAMBRE	644	327	971	475	317	792	-169	-26,2%	-10	-3,1%	-179	-18,4%
LE CHÂTELARD	412	425	837	650	386	1036	238	57,8%	-39	-9,2%	199	23,8%
LES ÉCHELLES	181	94	275	152	72	224	-29	-16,0%	-22	-23,4%	-51	-18,5%
FLUMET	171	203	374	130	200	330	-41	-24,0%	-3	-1,5%	-44	-11,8%
HAUTELUCE	141	67	208	105	43	148	-36	-25,5%	-24	-35,8%	-60	-28,8%
MODANE	831	1201	2032	711	1392	2103	-120	-14,4%	191	15,9%	71	3,5%
MOÛTIERS	835	511	1346	524	496	1020	-311	-37,2%	-15	-2,9%	-326	-24,2%
PONT / LA BRIDOIRE	388	81	469	316	103	419	-72	-18,6%	22	27,2%	-50	-10,7%
PRALOGNAN	40	58	98	66	134	200	26	65,0%	76	131,0%	102	104,1%
LA ROCHETTE	189	24	213	150	34	184	-39	-20,6%	10	41,7%	-29	-13,6%
ST GENIX-SUR-GUIERS	180	73	253	153	94	247	-27	-15,0%	21	28,8%	-6	-2,4%
ST JEAN-DE-MAURIENNE	330	113	443	413	375	788	83	25,2%	262	231,9%	345	77,9%
ST THIBAUD-DE-COUZ	152	0	152	72	0	72	-80	-52,6%	0	0,0%	-80	-52,6%
STE HÉLÈNE-DU-LAC	309	188	497	417	211	628	108	35,0%	23	12,2%	131	26,4%
UGINE	144	27	171	113	49	162	-31	-21,5%	22	81,5%	-9	-5,3%
VALLOIRE	156	212	368	85	256	341	-71	-45,5%	44	20,8%	-27	-7,3%
YENNE	287	65	352	299	152	451	12	4,2%	87	133,8%	99	28,1%
<b>TOTAL</b>	<b>14 016</b>	<b>8 290</b>	<b>22 306</b>	<b>13 197</b>	<b>10 539</b>	<b>23 736</b>	<b>-819</b>	<b>-5,8%</b>	<b>2 249</b>	<b>27,1%</b>	<b>1 430</b>	<b>6,4%</b>

/ ÉVOLUTION VENTE DE CARTES PAR AAPPMA 2010-2019 /

Les évolutions sont variables suivant les AAPPMA. Il est difficile de tirer des conclusions précises car ces chiffres sont influencés par de nombreux paramètres très variables tels que l'évolution des dépositaires, le dynamisme des AAPPMA, l'évolution des pratiques, l'impact de pollutions ou sécheresses.

Toutefois, on peut constater que la **baisse des cartes annuelles** (-5,8% sur 2010/2019) touche surtout les AAPPMA avec un domaine exclusivement de 1ère catégorie (-7,6%) alors que les AAPPMA disposant d'un domaine de 2ème catégorie (ou assimilé pour le lac du Bourget) connaissent une hausse de leurs cartes annuelles (+1,8%).

La Savoie compte également un nombre important de **produits optionnels** qui peuvent s'ajouter lors de l'achat de ces cartes de pêche ou a posteriori :

OPTIONS POUR CARTES DE SAVOIE	DESRIPTIF	TARIF	CARTE DE SAVOIE CONCERNÉE (durée de validité)	CARTE DE SAVOIE EXONÉRÉE
<b>BATEAU LAC DU BOURGET</b> (carnet de capture obligatoire inclus)	Permet de pratiquer en bateau ou d'un engin flottant la pêche sur le lac du Bourget, autrement qu'avec une seule ligne banale (ex : avec plusieurs lignes ou ligne spécifique ou traîne).	25 €	"Pers. majeure" "Découverte femme"	"Découverte -12 ans"
		10 €	"Pers. mineure", "Hebdomadaire"	
		3 €	"Journée"	
<b>BATEAU LAC D'AIGUEBELETTE</b> (carnet de capture obligatoire inclus)	Permet de pratiquer la pêche en bateau ou d'un engin flottant sur le lac d'Aiguebelette. Carnet de capture consigné sous caution (10 €) à retirer chez un dépositaire.	35 €	"Pers. majeure"	"Découverte -12 ans"
		6 €	"Pers. mineure", "Hebdomadaire"	
		3 €	"Découverte femme"	
			Option "Journalière" (carte "journée" exonérée)	"Journée"
<b>BARQUE STE-HÉLÈNE DU LAC</b>	Permet de pratiquer la pêche en barque ou en float-tube sur le lac de Ste-Hélène-du-Lac. 1 seule option par embarcation suffit.	31 €	"Pers. majeure" "Découverte femme"	"Découverte -12 ans"
		10 €	"Hebdomadaire"	
		3 €	"Journée"	
<b>RÉCIPROCITÉ 74</b>	Permet de pêcher sur les 3 AAPPMA réciprocaires de Hte-Savoie (Annecy Rivière, Faucigny et Chablais-Genevois).	23 €	"Pers. majeure"	"Découverte -12 ans" (2)
		12 €	"Pers. mineure"	
		10 €	"Hebdomadaire"	
<b>RÉCIPROCITÉ GUIERS</b>	Permet de pratiquer la pêche sur l'ensemble du Guiers (Guiers Vif et Mort inclus, affluents exclus).	8 €	"Pers. majeure" "Hebdomadaire"	"Découverte -12 ans"
		2 €	"Journée"	

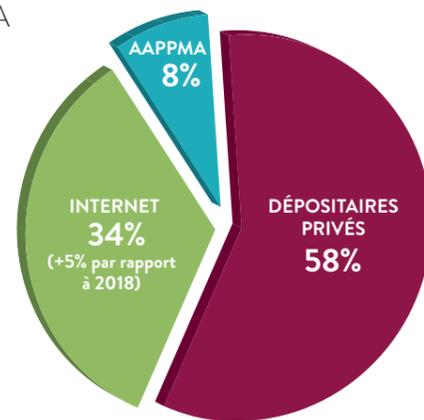
Le nombre d'options est d'autant plus conséquent que les options temporaires (journalières ou hebdomadaires) sont proposées avec les cartes annuelles. Ainsi, une liste de 12 options est proposée lors de l'achat d'une carte « personne majeure ».

### Réseau de distribution

Depuis 2018, l'ensemble des cartes de pêche en Savoie est vendu par l'intermédiaire du site **www.cartedepêche.fr** utilisé par les AAPPMA et leur réseau de dépositaires privés ou directement par les pêcheurs.

Les **ventes Internet sont en constante augmentation**, +5% par rapport à 2018. Elles représentent près d'une vente sur deux chez les 18-40 ans.

Les dépositaires physiques restent toutefois un maillon essentiel de la pêche associative puisqu'ils assurent la diffusion des informations pêche et sont en contact direct avec les pêcheurs. Ils participent également à une représentation physique de la pêche associative au sein des territoires.



/ RÉPARTITION VENTE DE CARTES EN 2019 /



## Réglementation

La pratique de la pêche a pour cadre général le **code de l'environnement**. Cette réglementation est déclinée au niveau départemental dans des Arrêtés Préfectoraux qui ne peuvent pas être moins restrictifs.

La Fédération départementale de pêche participe avec les services de l'Etat (DDT, OFB) aux réunions consultatives préparatoires à la rédaction de ces Arrêtés et formule régulièrement des demandes à la DDT pour faire évoluer ce cadre réglementaire.

Enfin, les AAPPMA peuvent être à l'origine de réglementations intérieures plus restrictives (jamais moins), mais dont la portée est moindre : elles ne s'appliquent qu'aux membres de l'association de pêche et sur les baux dont cette dernière est propriétaire.

## Droits et baux de pêche

La loi de 1898 distinguait les voies navigables et flottables et les voies ni navigables ni flottables. Les premières étaient soumises à un régime de droit public (cours d'eau domaniaux) tandis que les autres relevaient du droit privé (cours d'eau non domaniaux).

« Le domaine public fluvial naturel est constitué des cours d'eau et lacs appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales ou à leurs groupements, et classés dans leur domaine public fluvial ». (Article 2111-7 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques).

« Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire ». (Article 215-2 du code de l'environnement)



D'une manière générale le droit de pêche appartient au(x) propriétaire(s) des berges du cours d'eau. Sur les cours d'eau du domaine public, le droit de pêche appartient à l'Etat alors que sur les cours d'eau privé, le droit de pêche appartient au(x) propriétaire(s) riverain(s). En Savoie, 7% du linéaire des cours d'eau piscicole (soit 160 km sur 2250 km au total) et 75% de la surface des plans d'eau piscicole (soit 5973 ha sur 8000 ha au total) font partie du Domaine Public Fluviale de l'Etat.

En 2019, le Domaine Public Fluvial de l'Etat dans le département de Savoie est ainsi défini et géré :

Domaine Public Fluvial - Cours d'eau	Limites	Linéaire	Gestionnaire
Rhône Lot A11	350m en amont du pont de Lucey à la lône de Marnix (Nattages -01)	6 km	AAPPMA de Yenne
Rhône Lot B3	Barrage de Champagnoux à 340m en amont du pont de Cordon	5 km	AAPPMA de St Genix sur Guiers
Le Canal de Savières	Totalité	4,2 km	AAPPMA d'Aix les Bains et AAPPMA de Chambéry
La Leysse	Confluence Nant Varon jusqu'au Lac du Bourget	1 km	AAPPMA d'Aix les Bains et AAPPMA de Chambéry
Arc	Ancien pont de la Madeleine (Pontamafrey) à la confluence avec l'Isère	36 km	AAPPMA La Chambre
Isère Lot 01	Pont d'Aigueblanche au ruisseau de la Praz (Rognaix)	11,7 km	AAPPMA Moutiers
Isère Lot 02	Ruisseau de la Praz (Rognaix) au pont de Gilly	21,6 km	AAPPMA d'Albertville
Isère Lot 03	Pont de Gilly au Pont Royal	16,7 km	AAPPMA d'Albertville
Isère Lot 04	Pont Royal à la limite départementale	14 km	AAPPMA de Chambéry
Arly Lot 01	Pont des Mollières (Ugine) au nouveau pont de Thenesol	5,7 km	AAPPMA d'Ugine
Arly Lot 02	Nouveau pont de Thenesol à la confluence avec l'Isère	5,3 km	AAPPMA d'Albertville

Domaine Public Fluvial - Plans d'eau	Surface	Gestionnaire
Le Lac du Bourget	4450 ha	AAPPMA d'Aix les Bains et AAPPMA de Chambéry
Retenue du Mt Cenis	665 ha	AAPPMA Modane
Retenue Plan d'Amont	38,5 ha	AAPPMA Avrieux/Aussois
Retenue Plan d'Aval	21 ha	AAPPMA Avrieux/Aussois
Retenue de Bissorte	117 ha	AAPPMA Modane
Retenue du Chevril	270 ha	AAPPMA Bourg St Maurice
Retenue de la Sassièr	37 ha	AAPPMA Bourg St Maurice
Retenue de la Gittaz	60 ha	AAPPMA de Beaufort sur Doron
Retenue de Roselend	304 ha	AAPPMA de Beaufort sur Doron
Retenue de St Guérin	41 ha	AAPPMA de Beaufort sur Doron



Tout le reste du domaine piscicole relève par conséquent du **domaine privé** dont le droit de pêche peut être détenu par des collectivités territoriales, particuliers, entreprises,...

Les propriétaires de ce domaine sont tenus de **participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques** (L432-1 Code de l'Environnement). Dans les faits, cette obligation est prise en charge par les structures associatives de pêche de loisir et les droits sont généralement cédés aux AAPPMA.

Cette cession peut revêtir différentes formes : par écrit (sous forme de convention, bail) ou par oral, cette dernière forme engendrant alors des difficultés pour retracer dans le temps les accords ainsi établis... En Savoie, comme souvent en France, une grande partie des baux récoltés par les AAPPMA sont oraux. Lorsqu'ils ont été écrits et signés, ils peuvent également nécessiter une actualisation (bail arrivé à échéance et non renouvelé).

Globalement, les AAPPMA de Savoie détiennent plutôt les baux de pêche communaux, plus simple à obtenir, contrairement aux baux de particuliers riverains plus difficiles à démarcher. Il n'existe aucune cartographie départementale des baux de pêche détenus par les AAPPMA. La majorité de ces baux écrits ou oraux ne requièrent aucun moyen pécunier (comme le prévoit le L432-1). Pour autant, certains propriétaires privés sollicitent de la part des AAPPMA un paiement ou un avantage financier sur leur carte de pêche. Le Domaine Public Fluvial de l'Etat est quant à lui soumis à un bail locatif dont les critères de prix sont calculés par les services fiscaux.

Enfin, à noter que **le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses berges**. Or, l'article L435-5 du Code de l'Environnement prévoit : « Lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé, hors les cours attenantes aux habitations et les jardins, gratuitement, pour une durée de cinq ans, par l'association de pêche et de protection du milieu aquatique agréée pour cette section de cours d'eau ou, à défaut, par la fédération départementale ou interdépartementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique. Pendant la période d'exercice gratuit du droit de pêche, le propriétaire conserve le droit d'exercer la pêche pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et ses descendants. »

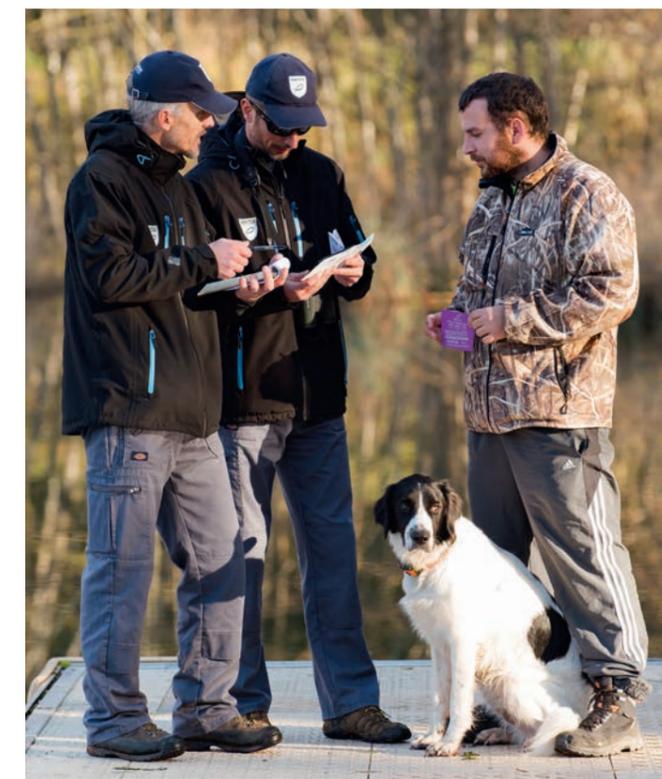
### Réseau de surveillance

En Savoie, **la police de la pêche peut potentiellement être exercée par de nombreuses structures** (hors structures associatives de la pêche de loisir) comme le prévoit l'article L437-1 du Code de l'Environnement :

- Les agents du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Les gendarmes
- Les gardes champêtres
- Les agents de police judiciaires adjoints
- Les agents des réserves naturelles
- Les agents du Parc National de la Vanoise
- ...

Ce pouvoir est cependant exercé de façon inégale entre ces structures et souvent de manière ponctuelle et irrégulière car, pour ces dernières, la police de la pêche est une mission secondaire.

**La majorité des contrôles de police de la pêche est assurée par les SAPL de Savoie par l'intermédiaire du réseau des Gardes Pêche Particuliers.** Ils sont assermentés pour constater par procès-verbaux les infractions commises au titre de la police de la pêche portant préjudice aux détenteurs de droits de pêche qui les commissionnent.

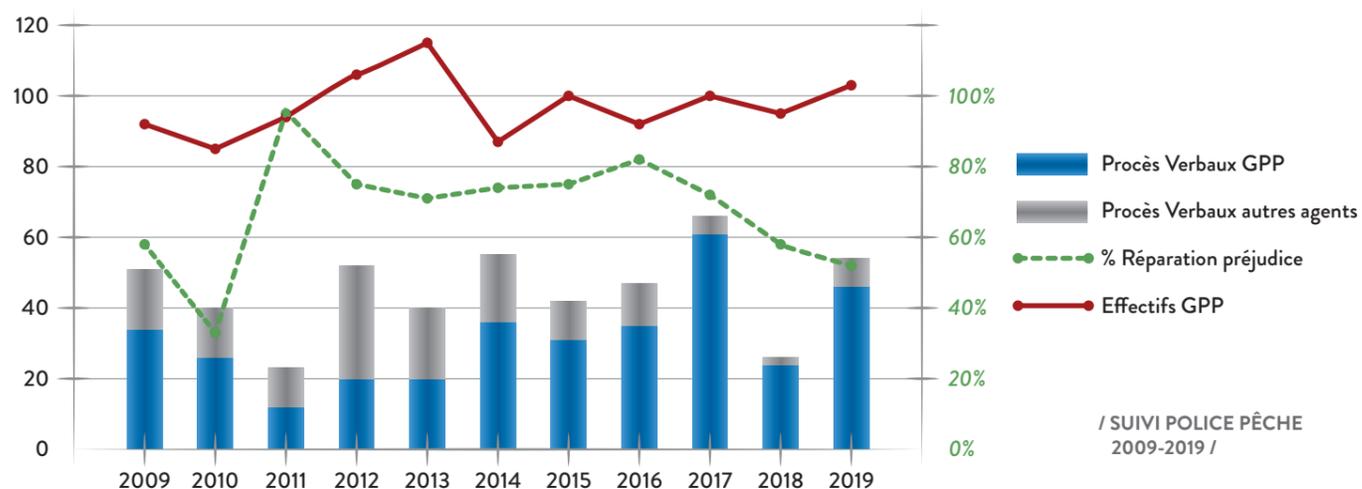


En 2019, on comptabilise **103 gardes-pêches particuliers assermentés** répartis comme suit :

- Fédération : 5 (salariés)
- AAPPMA : 98 (bénévoles dont 2 salariés)

Les GPP sont un maillon essentiel du réseau associatif car ils sont des relais d'informations à double sens entre les structures associatives et les pêcheurs et font preuve de beaucoup de pédagogie auprès de ces derniers.

On constate à travers le graphique ci-dessous que les **effectifs de GPP sont relativement stables**. Ils sont régulièrement renouvelés car la FSPPPMA organise annuellement une session de formation (obligatoire pour l'assermentation) qui accueille en moyenne une quinzaine de candidats.



On note que les procédures établies par les GPP suivent une tendance globalement à la hausse tandis que celles des autres agents diminuent. Pour autant, seulement 11% des GPP dressent des procès verbaux. Les pourcentages de réparations au civil des préjudices dressés par PV oscillent entre 50 et 75%.

**Certains GPP peuvent se décourager quand leurs procédures n'aboutissent pas.**



## Les pêcheurs et leurs pratiques

### Effectifs et profils des pêcheurs

**La pêche de loisir en eau douce est pratiquée par plus d'1 400 000 adhérents à une AAPPMA en France.**

Si on ajoute les pêcheurs d'eau douce non adhérents à une AAPPMA et les pêcheurs en mer, le chiffre atteindrait les 3 millions de pratiquants, soit 1 français sur 20.

Par ailleurs, 41% des français ont déjà pratiqué la pêche en eau douce au moins une fois dans leur vie (source FNPF).

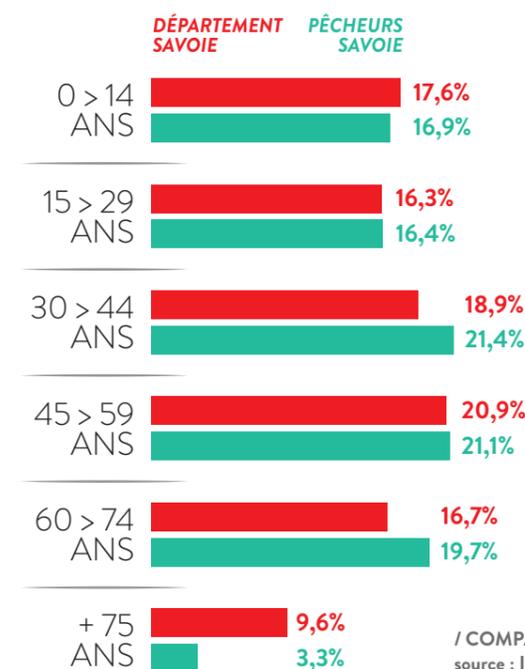
Le nombre de pêcheurs adhérents à une AAPPMA de Savoie est estimé à 21 428 en 2019 contre 20 990 en 2010, soit une **augmentation de 2.1% sur les 10 dernières années**. Pour rappel, sur cette période, le volume des cartes de pêche augmente de 6.4%, porté par les cartes temporaires. Cette différence de ratio s'explique par le fait que sont attribuées en moyenne 1.28 cartes temporaires par pêcheur.

Toutefois, cette hausse masque une autre réalité. En effet, sur la même période, le nombre estimé de pêcheurs acquittant leur carte avec CPMA en Savoie a diminué de 1.5% passant de 16 539 à 16 289 (dont uniquement 9 200 ont renseigné un code postal de résidence en Savoie).

A contrario, les pêcheurs en Savoie ayant déjà acquitté une carte auparavant dans un autre département sont en augmentation de plus de 15% passant de 4 450 en 2010 à 5 140 en 2019. **Ce dernier chiffre témoigne de l'attractivité grandissante du département pour le tourisme pêche.**

De plus, l'analyse des fichiers adhérents montre une **certaine volatilité au sein des effectifs d'adhérents majeurs annuels** puisque près d'un tiers de ces derniers est renouvelé chaque année. Ce turn-over important est justifié pour presque la moitié d'entre eux par des raisons personnelles non maîtrisables par les SAAPL. 20% d'entre eux évoquent un **coût de la carte de pêche trop élevé** et 20% évoquent aussi **l'absence de réciprocité avec d'autres départements**.

La pêche est une activité essentiellement masculine. **La répartition en Savoie est de 94% d'hommes et 6% de femmes dont 30% de ces dernières ont moins de 14 ans.**



Contrairement aux idées reçues, la moyenne d'âge des pêcheurs de Savoie est exactement identique à celle de la population nationale soit 41.8 ans. Seule la médiane diffère légèrement de 40.8 ans à 42 ans pour les pêcheurs. La répartition par tranche d'âge des effectifs de pêcheurs savoyards est aussi très proche de celui de la population départementale.

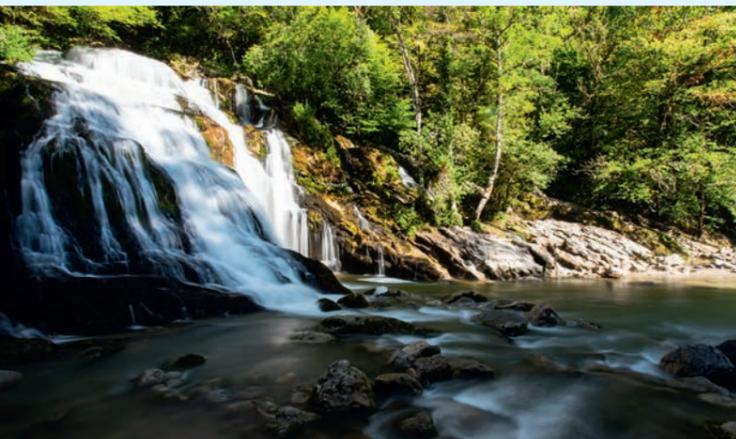
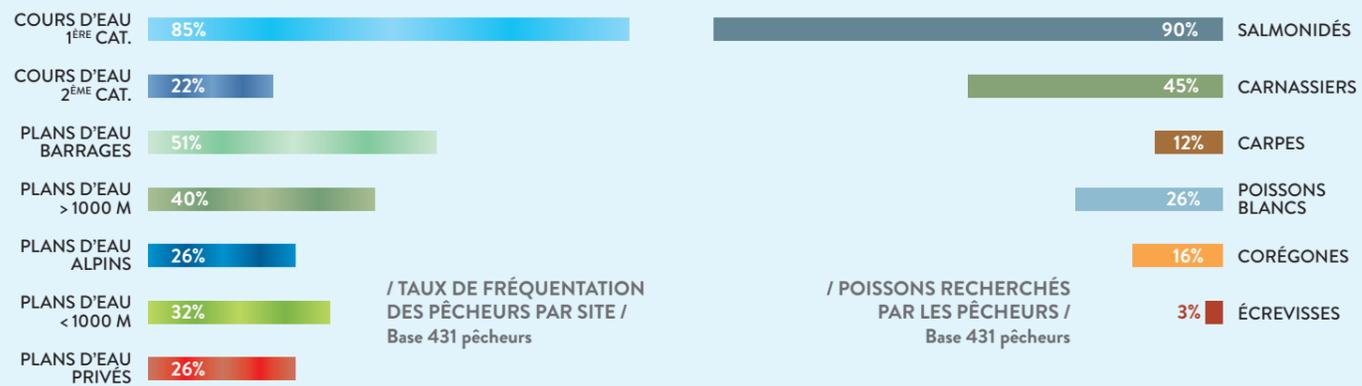
D'après une étude nationale BIPE-FNPF 2013, concernant les catégories socio-professionnelles, les ouvriers et les retraités sont surreprésentés par rapport à la population nationale (respectivement 37% et 28%). Les étudiants et les personnes sans activité sont par contre moins nombreux (respectivement 10% et 5%). Enfin, les cadres qui représentent 17% des pêcheurs, sont proches de la représentativité nationale.

## Typologie et pratiques des pêcheurs

La motivation première la plus citée est le **loisir / détente** : 53% des pêcheurs la citent. Viennent ensuite le **contact avec la nature** (20%), l'**intérêt / plaisir de la capture** (15%) et la **compétition / sport** (15%).

La pêche est le plus souvent pratiquée :

- Seul : 51%
- Entre amis : 35%
- En famille : 11%
- A l'occasion de sorties organisées (CE, associations, etc.) : 4%



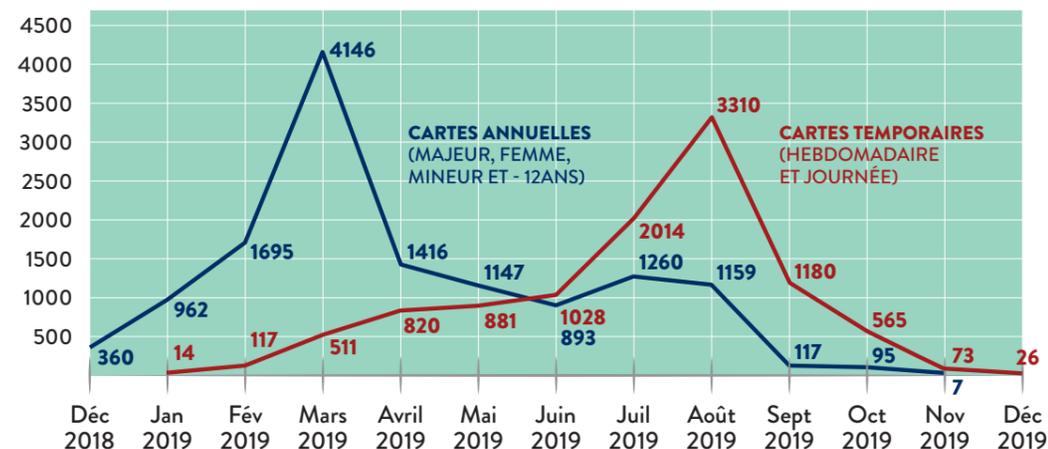
## Il existe plusieurs grands types de pêcheurs

### Le pêcheur dit « traditionnel »

- A connu la pêche par le biais d'un proche (amis ou famille).
- Considère la pêche avant tout comme un moyen de se détendre, de profiter de la nature et de ses proches.
- Peut utiliser plusieurs techniques mais n'a pas pour habitude de se spécialiser.
- Dépense plutôt peu pour sa pratique.
- La pêche est son loisir principal.
- Représente la base des adhérents dans une AAPPMA.
- Représente la majeure partie des administrateurs des AAPPMA.
- Plutôt « rural ».
- Conserve généralement ses prises.
- Pratique assidûment ou occasionnellement.
- Profil de pêcheur majoritaire mais en régression lente depuis plusieurs décennies.

### Le pêcheur dit « spécialiste »

- A connu la pêche grâce à un proche.
- Est mobile et pratique la pêche aussi bien localement qu'en séjour en France ou à l'étranger.
- Peut rechercher dans le cadre d'un séjour pêche un hébergement labellisé (s'il en a connaissance) proposant des services adaptés à sa pratique (proximité, stockage...).
- Cherche à moderniser la pêche.
- Favorise l'utilisation d'embarcation et de matériel modernes.
- S'axe souvent sur une pêche spécifique après en avoir essayé plusieurs.
- Apprécie l'aspect sportif et technique que peut apporter la pêche.
- Est souvent attiré par des concours ou manifestations pour le plaisir de perfectionner sa technique.
- Fait souvent partie d'une communauté, s'échangeant avec d'autres pêcheurs des conseils et des spots à travers les réseaux sociaux sur lesquels il est actif.
- Plutôt urbain.
- Pêche généralement entre amis.
- Dépense une somme plus importante pour sa pratique du fait d'un matériel plus adapté à ses techniques et donc plus onéreux car spécifique.
- S'implique de plus en plus dans la vie de son association de pêche.
- Profil de pêcheur en progression



/ RÉPARTITION DES VENTES DE CARTES EN 2019 /

### Le pêcheur vacancier

- Ne choisit pas sa destination en fonction de la pêche.
- Se déplace plutôt en famille sur des séjours d'une à deux semaines.
- Est un pêcheur occasionnel qui saisit les opportunités qui se présentent à lui.
- Préfère les plans d'eau pour sa pratique.
- Pratique la pêche au plus près de son lieu d'hébergement.
- Préfère une pêche facile d'accès et peu onéreuse mais également confortable.
- Possède un matériel peu technique et relativement basique.
- Pratique la pêche en famille et en fait une activité conviviale et ludique.
- Peut-être fidélisé avec des offres centrées sur la famille et les aspects ludiques et accessibles de la pratique.

### Le touriste pêcheur

- Pêcheur dit « spécialiste » dans un autre département.
- Se déplace plutôt entre amis pêcheurs sur de courts séjours.
- Recherche des spots réputés ou classés « no-kill ».
- Recherche des prestations et offres clé en main.
- Peut rechercher des hébergements spécifiques pêche.

### Le jeune pêcheur

- A connu la pêche par un proche.
- S'intéresse beaucoup aux médias et réseaux sociaux (Youtubeur, tutos de pêche, documentaires à la télévision, magazines en ligne, spécialistes de techniques...).
- S'oriente plus sur des techniques dynamiques et modernes.
- A une dépense de matériel selon les revenus des parents et leur intérêt pour l'activité pêche de leur enfant.
- S'essaie au moins une fois à un cours en école de pêche.
- Peut être fidélisé en développant les parcours à thème, des événementiels.
- La capture de poisson est aussi très importante pour ne pas le décourager et éviter le phénomène de zapping.



### L'accompagnant

- Est généralement un proche (famille ou ami).
- Est présent à la pêche si le proche qu'il accompagne le souhaite et ne désire pas être seul.
- Peut très occasionnellement prendre une carte de pêche temporaire.
- Suit le pêcheur sur son lieu de pratique en fonction de certaines conditions : météo, occupations autres disponibles, accessibilité du site...
- Recherche des sites où il pourra pratiquer d'autres activités nature ou culturelles (randonnée, vélo, visites touristiques...).
- Doit se voir proposer des activités en parallèle de l'offre pêche pour que le pêcheur ne s'oriente pas exclusivement vers des activités familiales et délaisse la pêche au profit des envies de l'accompagnant.

## Les retombées économiques de la pêche de loisir en Savoie

Pour rappel, la pêche associative en France dépasse les 2 milliards d'euros d'impact économique dont 900 millions d'euros de valeur ajoutée.

Au-delà de cet impact économique indéniable, la pêche est également un vecteur de retombées économiques pour les territoires notamment grâce au tourisme pêche.

Très peu de données sont disponibles à l'échelle de la Savoie. La pêche est pourtant citée dans 2% des séjours en Savoie-Mont-Blanc. Seule une étude, à l'initiative de la Fédération de Pêche de Savoie et des deux AAPPMA gestionnaires, a été menée par le bureau d'étude Versant Sud Développement en 2013 sur le périmètre du lac du Bourget. Il en ressort que près de 34 000 nuitées sont liées directement à des séjours pêche cette année-là. Ces séjours, exclusivement ou principalement motivés par la pêche, et les excursions à la journée de pêcheurs extra départementaux ont permis de générer 1,56 millions d'euros de retombées économiques d'argent « neuf » injecté sur le territoire du lac du Bourget (hypothèse basse).

Une partie de ces retombées économiques couplées aux dépenses des pêcheurs locaux contribuent directement à l'emploi sur le bassin du lac du Bourget à hauteur de 9 emplois directs : 4.5 ETP pour les détaillants d'articles de pêche, 2.25 ETP pour les moniteurs guide de pêche, 2 ETP pour les prestataires bateaux et 0.25 ETP pour les collectivités associatives.

## La promotion du loisir pêche et les animations

### Promotion et communication

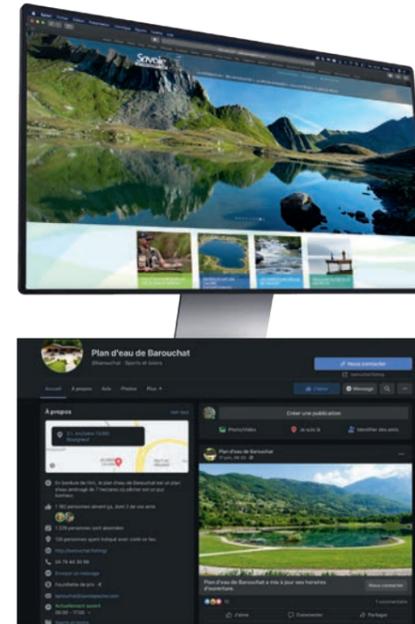
La gestion de la communication de la Fédération de Pêche de Savoie représente presque 1 ETP au sein de la Fédération et repose sur plusieurs outils.

#### 1 • Numériques

- Le site Internet de la pêche en Savoie [www.savoiepeche.com](http://www.savoiepeche.com) dont la refonte a été réalisée en 2017. Ce site s'appuie sur la diffusion d'articles d'actualités et de 150 fiches APIDAE (plateforme coopérative d'informations touristiques) pour la plupart créées par la Fédération ou en coopération avec des Offices de Tourisme. Il intègre également l'outil Geopeche, carte interactive recensant une multitude d'informations géolocalisées. Un autre site est spécialement dédié au plan d'eau de Barouchat [www.barouchat.fishing](http://www.barouchat.fishing).

- Une page Facebook pour la pêche en Savoie et autre page pour le plan d'eau de Barouchat sur lesquelles en moyenne 1 à 2 communications hebdomadaires sont postées.

- Le flash info mail via le site [www.cartepeche.fr](http://www.cartepeche.fr) et le fichier adhérents disponible avec la vente des cartes de pêche.



#### 2 • Print

- Le guide départemental annuel de la pêche en Savoie qui informe de la réglementation en vigueur et de diverses informations sur les sites de pêches.

- Des brochures thématiques (lacs de montagne et lac du Bourget).

#### 3 • La FSPMA réalise aussi ponctuellement des opérations de relations publiques

- Relations presse : deux à trois communiqués de presse par an et très ponctuellement des accueils presse avec des équipes de tournage.

- Salons et événements auxquels elle participe régulièrement : Carrefour National de la Pêche, Bourse d'échange de documentation touristique.

- Sorties de terrain (contrôle, inventaire piscicole...) sont également l'occasion d'une communication orale directe avec les pêcheurs.

Au niveau des AAPPMA, la communication est très hétérogène. Les plus actives utilisent quasiment tous les outils utilisés par la Fédération et participent ponctuellement à des manifestations locales. A contrario, certaines AAPPMA ne communiquent quasiment pas.

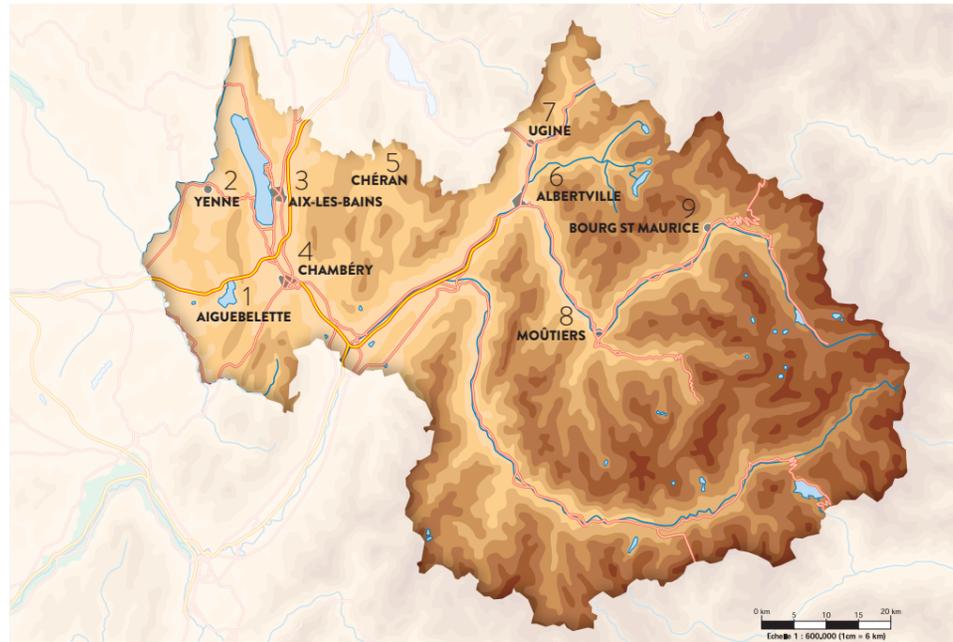
- 8 AAPPMA disposent d'un site Internet
- 8 AAPPMA disposent d'une page Facebook
- 12 AAPPMA utilisent le flash info cartepeche.fr



## Animations et formations

La FSPPPMA ne dispose pas d'un pôle animation avec animateur diplômé du BPJEPS pêche de loisir comme c'est le cas dans la majeure partie des fédérations départementales.

Les animations et la formation des futurs pêcheurs reposent sur un **réseau départemental de 9 Ateliers Pêche et Nature (APN)** validés par le Président fédéral sur la base de la charte de sécurité APN de la Fédération Nationale pour la Pêche en France.



APN	ENCADREMENT	PUBLIC	VOLUME D'ANIMATION ANNUELLE J/H*
1	Salarié (obtention BPJEPS en cours) + bénévole	Jeunes + club adultes en soirée	79
2	Bénévoles	Jeunes	Création en 2019
3	Bénévoles	Jeunes + club adultes en soirée	73
4	Salarié BPJEPS	Jeunes + club adultes en soirée	838
5	Salarié BPJEPS	Jeunes	75
6	Moniteur Guide BPJEPS	Jeunes	78
7	Bénévoles	Jeunes	13
8	2 Moniteurs Guide BPJEPS	Jeunes	45
9	Moniteur Guide BPJEPS	Jeunes et adultes	92

/\*volume annuel moyen d'animation (calculé sur la période 2015/2019) en Journée/Homme.  
Ex : 20 demi-journées d'animations avec en moyenne 5 enfants = 50 J/H. /

Un Pôle Départemental d'Initiation Pêche et Nature a vu le jour en 2011 au sein du pôle pêche de la Maison des pêcheurs du Viviers-du-Lac. Des aménagements pédagogiques ont été réalisés en 2014 pour finaliser la vocation de ce site. L'APN de Chambéry n'ayant pas relocalisé son activité sur ce site, le site est sous-exploité. La fréquentation du site est ponctuelle avec quelques animations réalisées par l'APN de Chambéry ou par le Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget (CISALB).





# Diagnostic et stratégie de développement

## FORCES / FAIBLESSES / OPPORTUNITÉS / MENACES PAR THÉMATIQUE



	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<b>Le contexte général de la pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1,5 millions de pêcheurs</li> <li>Bonne image auprès du grand public</li> <li>Réseau associatif bien structuré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poids politique limité malgré une large représentation dans toutes les instances administratives françaises</li> <li>Communication grand public limitée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Besoin grandissant d'un retour à la nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mouvement antispéciste et amalgame pêche industrielle / pêche de loisir</li> <li>Pressions anthropiques sur les milieux aquatiques</li> </ul>
<b>Le contexte général départemental</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversité et beauté des paysages</li> <li>Territoire rural relativement préservé</li> <li>Département dynamique et attractif</li> <li>Département touristique : 33.2 millions de nuitées en 2018</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Position excentrée au sein des territoires français et régional</li> <li>Déplacements moins aisés en territoires de montagne</li> <li>Déséquilibre entre les saisons touristiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Début de reconnaissance de la pêche dans le développement des territoires</li> <li>Changements climatiques : la Savoie peut être une valeur refuge en été par rapport à d'autres départements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pressions anthropiques toujours plus fortes sur le foncier et la ressource en eau</li> <li>Changements climatiques : saison hivernale de plus en plus incertaine en moyenne montagne et sécheresse estivale de plus en plus régulière et marquée sur la partie Ouest du département</li> </ul>
<b>Le réseau associatif de la pêche de loisir en Savoie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réseau structuré</li> <li>Maillage local : implantation et représentativité au sein des territoires</li> <li>Plus de 500 bénévoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteinte des limites du système associatif basé sur le bénévolat par rapport à l'exigence croissante du niveau de compétence et de l'investissement</li> <li>Moyens humains salariés restreints</li> <li>Découpage territorial hétérogène et parfois peu cohérent des AAPPMA</li> <li>Inertie du réseau associatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Regroupement d'AAPPMA ou fusion pour mutualiser les moyens</li> <li>Professionnalisation au sein des territoires</li> <li>Mise en place du PDPG et SDDL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renouvellement limité et vieillissement du réseau de bénévoles</li> <li>Découragement de certains bénévoles</li> </ul>

	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<b>Le contexte piscicole savoyard</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grande diversité du domaine piscicole (torrents et lacs de montagne, rivières et fleuve, plans d'eau de plaine et grands lacs alpins...)</li> <li>Grande variété d'espèces présentes</li> <li>Présence d'espèces assez peu représentées en France (crustivomer, saumon de fontaine, omble chevalier, lavaret, ombre commun)</li> <li>Milieux lacustres tels que les lacs du Bourget ou d'Aiguebelette propices à la présence de poissons records</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peuplements cyprinicoles très limités sur la partie alpine (Est) du Département</li> <li>Peuplements dégradés sur les zones urbanisées et fond de vallée</li> <li>Gestion piscicole hétérogène au sein des AAPPMA et pas toujours cohérente au sein d'un même bassin versant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PDPG : encadrement des pratiques de gestion</li> <li>Préservation et renaturation des milieux aquatiques grâce aux différents contrats de bassin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pressions sur la ressource en eau et par conséquent les peuplements</li> <li>Artificialisation des milieux et des régimes hydrauliques</li> <li>Pollutions</li> <li>Changements climatiques</li> <li>Facteurs pathogènes : ex. PKD pour la truite</li> </ul>



## L'offre de pêche en Savoie

### Les parcours pêche

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un réseau des Parcours de Pêche de Savoie déjà qualifié et réparti sur tout le département</li> <li>Vitrine et produit d'appel</li> <li>Renommée régionale voire nationale de certains parcours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Confusion et manque de lisibilité entre tous les différents parcours (no-kill, 1 poisson, PPS, Famille, Passion...)</li> <li>Caducité de certains parcours (manque d'entretien / gestion)</li> <li>Peu de parcours « carpe de nuit »</li> <li>Offre grand public limitée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des parcours charte nationale : label national, meilleure visibilité et 3 niveaux d'approche pour les pratiquants</li> <li>Inscription aux PDESI des sites pour pérenniser la pratique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vieillesse des parcours si le suivi n'est pas régulier</li> <li>Pertes des baux de pêche</li> </ul>

### Zoom sur Barouchat

<ul style="list-style-type: none"> <li>Beauté du cadre</li> <li>Site parfaitement aménagé</li> <li>10 000 entrées pêche et 40 000 visiteurs par an</li> <li>Eau close : gestion libre</li> <li>Organisation de concours à visibilité régionale voire nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'accueil spécifique pêcheur</li> <li>Equilibre financier compliqué à atteindre</li> <li>Politique tarifaire par technique de pêche</li> <li>Pêche de la truite exclusivement</li> <li>Communication déficiente</li> <li>Baisse de fréquentation en période estivale sur les 5 dernières années</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagements pour diversifier l'offre (offre pédagogique, agrandissement...)</li> <li>Agrandissement de la zone Arc-Isère (tourisme d'affaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concurrence d'autres sites</li> </ul>
---	---	--	--

## L'offre de pêche en Savoie

### Les hébergements pêche

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accueil spécifique pêcheur</li> <li>Relais d'information</li> <li>Permet d'avoir une offre pêche complète</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'implication des instances du tourisme départemental sur le label</li> <li>Retombées encore limitées, les pêcheurs n'ont pas forcément le réflexe hébergement pêche</li> <li>Manque de suivi après référencement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelle charte nationale avec visibilité nationale</li> <li>Associer les structures touristiques locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Changements de propriétaire / gestionnaire</li> </ul>

### Les moniteurs guides de pêche

<ul style="list-style-type: none"> <li>13 moniteurs en Savoie dont 10 qui résident dans le département</li> <li>Des compétences sur tous les modes de pêche</li> <li>Relais d'information et vitrine pour la pêche en Savoie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessité d'être double actif</li> <li>Absence d'une association des guides ou d'un représentant des moniteurs auprès de la FSPPMA</li> <li>Répartition géographique : Maurienne quasi dépourvue de moniteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes ressources pour les AAPPMA et leurs Ateliers Pêche et Nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre croissant de moniteurs diplômés et marché non extensible</li> </ul>
---	--	--	---

### Réciprocité et sites privés

<ul style="list-style-type: none"> <li>26 AAPPMA réciprocitaires sur 27</li> <li>Réciprocité totale entre les AAPPMA</li> <li>Réciprocité avec la Haute-Savoie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Savoie est hors des réciprocitys interdépartementales</li> <li>3 AAPPMA réciprocitaires sur 6 en Haute-Savoie</li> <li>Toute la Haute-Maurienne (12% de la surface totale de la Savoie) répartie en multiples sociétés de pêche privées indépendantes</li> <li>Nombreux autres plans d'eau voire cours d'eau d'intérêt halieutique en gestion privée sur tout le département</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fortes attentes des pêcheurs sur la réciprocity</li> <li>Nouvelle commune de Val Cenis (4 sociétés de pêche privées actuellement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contournement des règles de réciprocity par des AAPPMA</li> <li>Création de réciprocity interdépartementale entre AAPPMA</li> <li>Perte des baux de pêche</li> <li>Repli sur soi d'AAPPMA ou de territoires au sein des AAPPMA.</li> </ul>
---	---	---	---



## Les cartes de pêche, la réglementation et la surveillance

### Les cartes de pêche et leur distribution

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un site internet unique et performant pour la vente des cartes</li> <li>Possibilité de prendre sa carte 24h/24h en tout lieu</li> <li>Un vaste réseau de dépositaires couvrant l'ensemble du territoire</li> <li>1/3 des points d'accueil touristiques sont dépositaires</li> <li>Formation et soutien technique des dépositaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de cartedepeche.fr plus compliquée pour les départements non-réciprocaires</li> <li>Absence de carte journée pour les mineurs</li> <li>Complexité liée au nombre trop important d'options en Savoie</li> <li>Manque de communication avec les dépositaires qui sont les 1<sup>ers</sup> relais d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grande marge de développement possible via cartedepeche.fr</li> <li>Politique départementale de gestion des dépositaires (périmètre de vente, rétribution...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution grandissante des interactions entre les AAPPMA et les dépositaires</li> </ul>

### Réglementation et surveillance

<ul style="list-style-type: none"> <li>Réglementation encadrée par Arrêté Préfectoral</li> <li>Réseau d'une centaine de GPP</li> <li>Formation et soutien technique des GPP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réglementation complexe et dissuasive pour les néophytes et les pêcheurs « consommateurs »</li> <li>Réglementation particulière des AAPPMA par règlement intérieur</li> <li>Manque de GPP sur certaines AAPPMA et/ou d'activité de GPP commissionnés</li> <li>Effort de contrôle globalement faible et hétérogène</li> <li>Les AAPPMA disposent de peu de baux de pêche écrits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité d'évolution de la réglementation en concertation avec l'administration</li> <li>Mutualisation entre AAPPMA des moyens humains pour la garderie</li> <li>Récupération de baux de pêche via L. 435-5 du code de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentiments d'injustice ou d'impunité pour certains pêcheurs</li> <li>Sécurité des GPP qui contrôlent seuls</li> <li>Outrepassement des prérogatives pour certains GPP</li> <li>Fragilité des baux de pêche</li> </ul>
--	--	---	--

### Les pêcheurs et leurs pratiques

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Socle toujours important de pêcheurs</li> <li>Représentation plutôt homogène de toutes les classes d'âge et de catégories socio-professionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Baisse des pêcheurs à l'année</li> <li>Volatilité annuelle de 30% des effectifs de pêcheurs</li> <li>Renouvellement en baisse au niveau des jeunes pêcheurs</li> <li>Disparité homme 94% / femme 6%</li> <li>Difficultés à satisfaire tous les pêcheurs au vu de leurs attentes différentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pêcheurs ambassadeurs</li> <li>Parrainage</li> <li>Effets de mode à saisir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>De moins en moins de pêcheurs « adhérents » au profit de pêcheurs « consommateurs »</li> <li>Insatisfaction liée à l'exigence et aux attentes toujours plus fortes</li> </ul>

### La promotion du loisir pêche et les animations

<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombreux outils à disposition pour communiquer avec les adhérents</li> <li>Un réseau de 9 Ateliers Pêche Nature animés principalement par des animateurs diplômés du BPJEPS</li> <li>Animations pêche et milieux aquatiques toujours très appréciées du public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moyens humains limités pour la promotion et la communication</li> <li>Peu d'animations / communication à destination du grand public</li> <li>Aucun Atelier Pêche Nature (APN) en Maurienne</li> <li>Hétérogénéité de fonctionnement des APN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Récupération d'adresses mail d'adhérents via cartedepeche.fr</li> <li>Renouvellement de la charte APN par la FNPF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication et mouvements hostiles à la pêche (antispéciste)</li> </ul>
--	--	---	--





# Diagnostic et stratégie de développement

## STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

La ligne directrice de ce SDDL73 2021/2025 est

**« La pêche pour tous grâce à un réseau associatif fort »**

La stratégie de développement repose sur **3 axes majeurs** et leurs enjeux associés :

### **AXE 1 Renforcement du réseau associatif de la pêche de loisir**

- Enjeu 1.1** Favoriser la professionnalisation par la mutualisation des moyens, avec des regroupements par bassin versant ou par fusion d'AAPPMA
- Enjeu 1.2** Soutenir le bénévolat par la formation, l'accompagnement et une meilleure reconnaissance
- Enjeu 1.3** Resserrer les liens entre les acteurs du réseau associatif notamment par l'amélioration de la communication
- Enjeu 1.4** Consolider les fondamentaux de l'existence des SAAPL basés sur la détention de baux de pêche et leur surveillance

### **AXE 2 Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants**

- Enjeu 2.1** Renforcer la promotion et la communication à destination des néophytes et du grand public
- Enjeu 2.2** Améliorer la formation des néophytes
- Enjeu 2.3** Simplifier l'accès à la pratique de la pêche
- Enjeu 2.4** Renforcer le rôle de Barouchat comme site de découverte et d'initiation à la pêche et à la protection du milieu aquatique

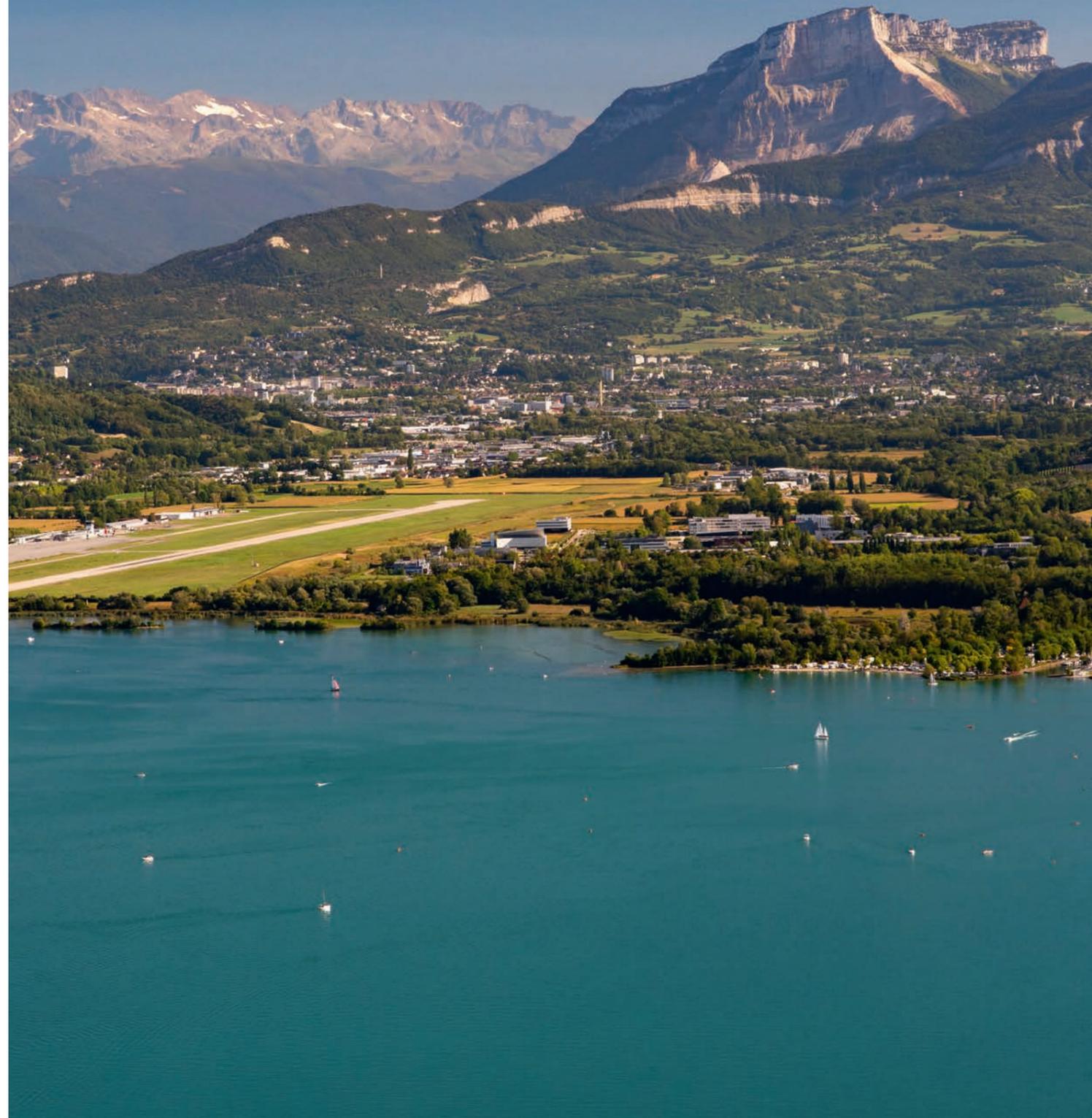
### **AXE 3 Développement et pérennisation de l'offre touristique pêche**

- Enjeu 3.1** Renforcer l'offre à destination des touristes pêcheurs
- Enjeu 3.2** Développer une offre touristique grand public
- Enjeu 3.3** Améliorer la valorisation de l'offre touristique

Nota : Les pêcheurs confirmés, socle historique des adhérents des AAPPMA de Savoie, ne sont pas oubliés de cette stratégie. En effet, ils profiteront de fait eux aussi largement des retombées positives vis-à-vis de leur pratique par rapport au travail sur la simplification de la pêche ou par l'aménagement de sites pour les néophytes ou pour le tourisme pêche.



## Plan d'actions



# 1 Organisation annuelle de réunions FD/AAPPMA par territoire

PRIORITÉ



## AXE 1 : Renforcement du réseau associatif de la pêche de loisir

**Enjeu 1.1** Favoriser la professionnalisation par la mutualisation des moyens, avec des regroupements par bassin versant ou par fusion d'AAPPMA

**Enjeu 1.3** Resserrer les liens entre les acteurs du réseau associatif notamment par l'amélioration de la communication

### CONTEXTE

Hormis quelques exceptions, les AAPPMA de Savoie travaillent plutôt de manière isolée et ce au sein même de bassins versants communs. Elles ont pourtant bien souvent les mêmes problématiques et sont parfois limitées dans leurs actions par le manque de moyens humains ou financiers. La représentation de la pêche dans les instances territoriales comme les contrats de bassin se fait en ordre dispersé et parfois avec des discours discordants.

### OBJECTIFS

- Améliorer la communication interne
- Mutualiser les moyens et travailler par bassin versant
- Favoriser le rapprochement d'AAPPMA

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La FSPPPMA réunira annuellement par territoire les AAPPMA de chacun des 5 grands territoires cohérents de Savoie (Tarentaise, Val d'Arly/Beaufortain, Maurienne, Combe de Savoie/Bassin Bourget/Bauges et Avant Pays Savoyard) afin d'échanger et de trouver des solutions sur les problématiques communes et aussi de communiquer sur la politique de la FSPPPMA.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021		2022		2023		2024		2025			
	Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J			
	Tech	Elus										
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>												
• Planification & préparation réunions	4		4		4		4		4			
• Animation réunions	10	5	10	5	10	5	10	5	10	5		
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>												
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>5</b>										
	4 200€		4 200€		4 200€		4 200€		4 200€			
	70 H/J Techniciens				25 H/J Elus				21 000 €			

### FINANCEMENT

FSPPPMA, AAPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

-

# 2 Organisation de réunions d'échange entre AAPPMA pouvant faire l'objet d'une fusion cohérente

PRIORITÉ



## AXE 1 : Renforcement du réseau associatif de la pêche de loisir

**Enjeu 1.1** Favoriser la professionnalisation par la mutualisation des moyens, avec des regroupements par bassin versant ou par fusion d'AAPPMA

### CONTEXTE

Plusieurs fusions d'AAPPMA ont déjà eu lieu en Savoie par le passé, Moutiers/Villard du Planay en 2002, Pont de Beauvoisin/La Bridoire en 2009 et plus récemment Aussois/Norma Pêche en 2014. Certaines AAPPMA, au regard de leur faible nombre d'adhérents, du territoire restreint partagé avec une autre AAPPMA au sein d'un même petit bassin versant ou de leur perte de vitesse en terme de dynamisme ont intérêt à se regrouper.

### OBJECTIFS

- Mutualiser les moyens et travailler par bassin versant
- Favoriser le regroupement d'AAPPMA

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Plusieurs rapprochements cohérents d'AAPPMA ont été identifiés : Les Echelles/Pont de B./ St Genix les Villages, Arvillard/La Rochette, Flumet/Ugine, Hauteluce/Beaufort, Bourg St Maurice/Aime, Pralognan la V./Moutiers, Aussois-Norma/Modane, Valloire/Modane. La FSPPPMA organisera au moins une réunion avec l'ensemble des membres des conseils d'administration des AAPPMA pouvant faire l'objet d'un regroupement cohérent afin d'échanger sur l'intérêt et la pertinence de fusionner et de lever d'éventuels points de blocage.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021		2022		2023		2024		2025			
	Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J			
	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus		
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>												
• Planification & préparation réunions					1		1					
• Animation réunions					3	6	3	6				
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>												
<b>TOTAL</b>					<b>4</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>6</b>				
					1 200€		1 200€					
					8 H/J Techniciens				12 H/J Elus			
									2 400 €			

### FINANCEMENT

FSPPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA ayant déjà réalisé une fusion

# Recrutement de 3 agents de développement territoriaux

PRIORITÉ



## AXE 1 : Renforcement du réseau associatif de la pêche de loisir

**Enjeu 1.1** Favoriser la professionnalisation par la mutualisation des moyens, avec des regroupements par bassin versant ou par fusion d'AAPPMA

### CONTEXTE

Avec la complexification des missions confiées aux AAPPMA, l'exigence croissante du niveau de compétence, la technicité requise et l'investissement humain nécessaire, les limites du système associatif des AAPPMA basé sur le bénévolat sont atteintes. Les salariés du siège de la Fédération soutiennent les AAPPMA dans leurs démarches mais n'ont pas la capacité d'être à disposition des territoires et d'assurer une représentation des AAPPMA au sein de toutes les instances locales. Un agent territorial peut être la personne ressource unique de plusieurs AAPPMA auprès de ces instances.

### OBJECTIFS

- Mutualiser les moyens et travailler par bassin versant
- Professionnaliser les AAPPMA
- Améliorer la représentativité des AAPPMA

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action débutera par une phase d'expérimentation consistant en l'embauche d'un agent de développement et technique sur le territoire pilote Maurienne/Combe de Savoie pour une durée de 2 ans. Si l'expérimentation est probante, elle sera étendue à l'ensemble du département. Les fiches de postes comprendront des missions techniques orientées sur la protection des milieux aquatiques et des missions sur le développement de la pêche répondant aux spécificités de chaque territoire. Par exemple, pour le territoire Maurienne/Combe de Savoie, le profil recherché devra disposer d'un brevet d'état (BPJEPS) pêche de loisir pour pouvoir assurer des missions d'animation d'un Atelier Pêche en Nature.



### PLANIFICATION & BUDGET

	2021		2022		2023		2024		2025	
	Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J	
	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>										
• Coordination opération	10		8		6		8		6	
• Définition de la politique de mise en œuvre & suivi		8		4		4		4		4
• Poste chargé d'agent de développement & technique				42 000€		42 000€		126 000€		126 000€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>										
<b>TOTAL</b>	10	8	8	44 400€	6	4	8	43 800€	6	4
			38 H/J Techniciens		24 H/J Elus		347 400 €			

### FINANCEMENT

FSPPPMA, AAPPMA, AERMC, Etat

### PARTENAIRES TECHNIQUES

-

# Valorisation des bénévoles

PRIORITÉ



## AXE 1 : Renforcement du réseau associatif de la pêche de loisir

**Enjeu 1.2** Soutenir le bénévolat par la formation, l'accompagnement et une meilleure reconnaissance

**Enjeu 1.3** Resserrer les liens entre les acteurs du réseau associatif notamment par l'amélioration de la communication

### CONTEXTE

Les bénévoles des AAPPMA s'essouffent parfois face à la complexité des missions et l'investissement humain nécessaire. Leur travail, souvent de l'ombre, n'est pas assez valorisé. La communication interne de la Fédération avec les bénévoles est limitée aux Présidents et Trésoriers et n'est pas toujours bien relayée.

### OBJECTIFS

- Augmenter le nombre de bénévoles dans les AAPPMA
- Resserrer les liens entre la Fédération et les AAPPMA
- Mieux connaître le réseau de bénévoles

### DESCRIPTION DE L'ACTION

- Cette action repose sur la synergie de 4 opérations distinctes :
- La création d'une base de données des bénévoles des AAPPMA
  - La mise en place d'un dispositif valorisant pour le travail accompli au titre du bénévolat
  - La réalisation trimestrielle d'interview/portrait de bénévoles pour présenter leur action dans le cadre des newsletters
  - Le partage plus régulier sur Facebook du travail réalisé par les bénévoles des AAPPMA

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021		2022		2023		2024		2025	
	Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J	
	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>										
• Création d'une base de données des élus & son suivi			3		0,5		150€	0,5	150€	0,5
• Réforme distribution médailles et suivi	2	2	2		2		600€	2	600€	2
• Réalisation d'interview trimestrielle	2		2		2		600€	2	600€	2
• Veille et partage des actions sur Facebook	1		1		1		300€	1	300€	1
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>										
<b>TOTAL</b>	5	2	8		5,5		1 650€	5,5	1 650€	5,5
			29,5 H/J Techniciens		2 H/J Elus		8 850 €			

### FINANCEMENT

FSPPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA

# 5 Formation des élus des AAPPMA de la Savoie

PRIORITÉ



## AXE 1 : Renforcement du réseau associatif de la pêche de loisir

- Enjeu 1.2** Soutenir le bénévolat par la formation, l'accompagnement et une meilleure reconnaissance
- Enjeu 1.3** Resserer les liens entre les acteurs du réseau associatif notamment par l'amélioration de la communication

### CONTEXTE

Quatre sessions de formations destinées aux nouveaux élus des AAPPMA avaient été organisées en 2017. Elles avaient été appréciées par l'ensemble des AAPPMA présentes. Avec le renouvellement des Conseil d'Administration des AAPPMA au dernier trimestre 2021, les nouveaux élus devront découvrir l'étendue des missions des AAPPMA et les outils technico-financiers à leur disposition. Un accompagnement, notamment par la formation, sera nécessaire pour qu'ils puissent bien assurer leur mission.

### OBJECTIFS

- Faire gagner les AAPPMA en compétence et en efficacité
- Resserer les liens entre la Fédération et les AAPPMA
- Faire connaître la politique départementale aux AAPPMA

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Une dizaine de supports de formation seront réalisés sur les thématiques suivantes : les rôles et missions d'une AAPPMA, la communication/promotion, le développement de la pêche, la gestion des cartes de pêche, la politique de l'eau, la protection des milieux aquatiques, la garderie, la réglementation, la gestion piscicole. Ces supports seront ensuite dispensés à l'ensemble des administrateurs des AAPPMA.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total												
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b> • Préparation des contenus & animation opération	12	4	3 600€	12	4	3 600€									
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b> • Réalisation des supports						13 500€									
<b>TOTAL</b>	12	4	3 600€	12	4	17 100€									
				24 H/J Techniciens			8 H/J Elus			20 700 €					

### FINANCEMENT

FSPDMA, FNPF

### PARTENAIRES TECHNIQUES

ARPARA

# 6 Création d'une fête des bénévoles des SAAPL73

PRIORITÉ



## AXE 1 : Renforcement du réseau associatif de la pêche de loisir

- Enjeu 1.2** Soutenir le bénévolat par la formation, l'accompagnement et une meilleure reconnaissance
- Enjeu 1.3** Resserer les liens entre les acteurs du réseau associatif notamment par l'amélioration de la communication

### CONTEXTE

Les rencontres entre les acteurs de la pêche associative de Savoie sont rares. L'Assemblée Générale de la Fédération ou la réunion des Présidents ne regroupent qu'un nombre restreint des administrateurs des AAPPMA.

### OBJECTIFS

- Resserer les liens entre la Fédération et les AAPPMA
- Resserer les liens entre les AAPPMA
- Valoriser les bénévoles

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Une rencontre inter AAPPMA sera organisée sur la base d'un temps d'échanges avec les nouveaux élus des AAPPMA, techniciens et élus de la Fédération, puis d'un temps de pêche récréatif et convivial. Outil de développement du loisir pêche en Savoie, le pôle de Barouchat est le lieu idéal, au cœur de la Savoie, pour organiser cette manifestation.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total												
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b> • Organisation de la manifestation • Animation manifestation • Perte d'exploitation de Barouchat				6		1 800€	6	2	1 800€						
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b> • Traiteur • Repeuplement						2 000€			500 €						
<b>TOTAL</b>				12	2	8 100€									
				12 H/J Techniciens			2 H/J Elus			8 100 €					

### FINANCEMENT

FSPDMA, AAPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA

# 7 Réalisation d'une newsletter trimestrielle

PRIORITÉ



## AXE 1 : Renforcement du réseau associatif de la pêche de loisir

**Enjeu 1.3** Resserrer les liens entre les acteurs du réseau associatif notamment par l'amélioration de la communication

### CONTEXTE

Le renforcement de la communication de la Fédération est un sujet assez récurrent. Dans un contexte où les pressions d'associations antisécistes augmentent, il est d'autant plus important de faire savoir que les pêcheurs sont les sentinelles des milieux aquatiques et qu'ils les préservent au quotidien. Le plan de communication 2016/2020 n'a été que partiellement réalisé et les premières newsletters réalisées n'ont pas été pérennisées.

### OBJECTIFS

- Resserrer les liens entre la Fédération et les AAPPMA
- Resserrer les liens entre la Fédération et les pêcheurs

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Chaque trimestre, un minimum de 4 articles seront rédigés sur le site savoiepeche.com pour pouvoir générer une newsletter. Ceux-ci mettront en valeur les actions réalisées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques par le réseau de la pêche associative de loisir et notamment par tous ses bénévoles impliqués. Un rappel des dates importantes à venir sera également fait.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021		2022		2023		2024		2025	
	Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J	
	Tech	Elus								
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>										
• Rédaction des contenus	8		8		8		8		8	
• Création newsletter et diffusion	2		2		2		2		2	
		2 400€		2 400€		2 400€		2 400€		2 400€
		600€		600€		600€		600€		600€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>										
• Développement module Web		1 000€								
• Abonnement envoi mailing		200€		200€		200€		200€		200€
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>4 200€</b>	<b>10</b>	<b>3 200€</b>						
			50 H/J Techniciens		0 H/J Elus		17 000 €			

### FINANCEMENT

FSPPPMA, FNPF

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA, moniteurs guides de pêche

# 8 Assurer une représentation de la Fédération dans les AAPPMA

PRIORITÉ



## AXE 1 : Renforcement du réseau associatif de la pêche de loisir

**Enjeu 1.3** Resserrer les liens entre les acteurs du réseau associatif notamment par l'amélioration de la communication

### CONTEXTE

Moins de la moitié des AAPPMA de Savoie sont représentées au sein du Conseil d'Administration de la Fédération départementale. Par conséquent, les messages de la Fédération sur sa politique et ses actions ne sont pas toujours bien relayées dans les AAPPMA.

### OBJECTIFS

- Resserrer les liens entre la Fédération et les AAPPMA
- Resserrer les liens entre la Fédération et les pêcheurs

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Une liste d'élus fédéraux référents (+ suppléants) par territoire sera établie. Ils devront représenter la Fédération lors des Assemblées Générales des AAPPMA mais aussi lors des manifestations importantes qu'elles organiseront. Chaque AAPPMA devra ainsi communiquer ses dates d'Assemblée Générale à la Fédération.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021		2022		2023		2024		2025	
	Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J	
	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>										
• Déplacements des administrateurs fédéraux			27	1 000€	27	1 000€	27	1 000€	27	1 000€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>										
<b>TOTAL</b>			27	1 000€	27	1 000€	27	1 000€	27	1 000€
			0 H/J Techniciens		108 H/J Elus		4 000 €			

### FINANCEMENT

FSPPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

-



# Création d'une identité visuelle fédératrice « Savoie Pêche ».

PRIORITÉ



## AXE 1 : Renforcement du réseau associatif de la pêche de loisir

**Enjeu 1.3** Resserrer les liens entre les acteurs du réseau associatif notamment par l'amélioration de la communication

### CONTEXTE

Les AAPPMA de Savoie ne se reconnaissent pas forcément dans l'identité visuelle institutionnelle actuelle de la Fédération départementale. Au niveau national, la problématique était similaire mais aujourd'hui le réseau associatif se reconnaît dans le slogan « Génération Pêche » qu'il s'est largement approprié.

### OBJECTIFS

- Resserrer les liens entre la Fédération et les AAPPMA
- Harmoniser la communication
- Fédérer les AAPPMA sous une même bannière

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Une identité visuelle « Savoie Pêche » sera créée pour promouvoir le loisir pêche en Savoie et rassembler les AAPPMA et la Fédération départementale sous une même bannière fédératrice. Celle-ci sera utilisée pour la création de stands promotionnels, apposée sur l'ensemble de la signalétique (parcours, réserves de pêche,...) au bord de l'eau, et diffusée sur l'ensemble des supports promotionnels de communication des structures associatives de la pêche en Savoie, en complément de l'affichage « Génération Pêche ». Des goodies seront également créés pour accroître la notoriété de l'identité « Savoie Pêche ».

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021		2022		2023		2024		2025	
	Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J	
	Tech	Elus								
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>										
• Coordination action	2		3		1		1		1	
		600€		900€		300€		300€		300€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>										
• Infographiste		2 000€								
• Goodies				6 000€		2 000€		2 000€		2 000€
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2 600€</b>	<b>3</b>	<b>6 900€</b>	<b>1</b>	<b>2 300€</b>	<b>1</b>	<b>2 300€</b>	<b>1</b>	<b>2 300€</b>
	8 H/J Techniciens		0 H/J Elus		16 400 €					

### FINANCEMENT

FSPDMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA

# Développer une base de données SIG des baux de pêche

PRIORITÉ



## AXE 1 : Renforcement du réseau associatif de la pêche de loisir

**Enjeu 1.4** Consolider les fondamentaux de l'existence des SAAPL basés sur la détention de baux de pêche et leur surveillance

### CONTEXTE

Les AAPPMA ne sont réellement légitimes que là où elles détiennent des « conventions de droits de pêche » (baux de pêche). Si l'attribution de ces baux de pêche suit un protocole administratif établi pour le domaine public, les démarches pour obtenir les baux du domaine privé (collectivités, propriétaires privés,...) doivent être entreprises au cas par cas par les AAPPMA. Les baux de pêche des AAPPMA sont souvent issus d'accords oraux parfois obsolètes et ceux-ci ne sont pas forcément cartographiés.

### OBJECTIFS

- Renforcer la légitimité des AAPPMA
- Détenir l'ensemble des droits de pêche sur les sites stratégiques

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Une convention type de droit de partage du droit de pêche devra être rédigée pour permettre aux AAPPMA de mener les démarches de collectes auprès des propriétaires des berges des cours d'eau. Au préalable, la Fédération devra se doter d'un outil informatique permettant de créer une base de données géo-référencées et obtenir auprès de l'administration l'accès au cadastre avec les coordonnées des propriétaires. Une déclaration à la CNIL de la base de données sera également nécessaire.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021		2022		2023		2024		2025	
	Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J	
	Tech	Elus								
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>										
• Coordination action										
• Collecte données et suivi							7		2 100€	
							15		4 500€	
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>										
• Développement informatique									8 000€	
<b>TOTAL</b>							<b>22</b>		<b>14 600€</b>	
	37 H/J Techniciens		0 H/J Elus		19 100 €					

### FINANCEMENT

FSPDMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA

# Référencement et rencontre des gestionnaires associatifs pêche privés

PRIORITÉ



## AXE 1 : Renforcement du réseau associatif de la pêche de loisir

**Enjeu 1.4** Consolidar les fondamentaux de l'existence des SAAPL basés sur la détention de baux de pêche et leur surveillance

### CONTEXTE

Les sites en gestion associative privée sont assez nombreux en Savoie avec notamment le secteur de la Haute-Maurienne (12% de la superficie de la Savoie). Comme la pêche associative publique, les sites en gestion privée peuvent parfois être en perte de vitesse face aux contraintes de gestion ou face à la difficulté de renouveler ses bénévoles.

### OBJECTIFS

- Améliorer les connaissances de l'ensemble de l'offre pêche départementale
- Intégrer dans le réseau de la pêche associative publique des sites en gestion privée
- Créer une AAPPMA en Haute-Maurienne

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action débutera par l'identification des gestionnaires des sites privés. Une prise de contact sera réalisée individuellement pour évaluer les potentialités de rapprochement. Enfin, des rencontres pourront être organisées pour favoriser l'aboutissement des démarches. Pour les sociétés de pêche privées de Haute-Maurienne, une cellule de concertation sera créée pour rassembler les acteurs locaux (collectivités locales et gestionnaires associatifs) et la Fédération de pêche départementale et travailler sur la structuration de la pêche en Haute-Maurienne.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021		2022		2023		2024		2025	
	Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J	
	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>										
• Coordination action							2		1	
• Animation réunion							6	6	2	2
							600€	1800€	300€	600€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>										
<b>TOTAL</b>							8	6	3	2
							2 400€	3 300 €	900€	
			11 H/J Techniciens		8 H/J Elus					

### FINANCEMENT

FSPPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA

# Développement d'outils d'assistance à l'action des Gardes Pêche Particuliers

PRIORITÉ



## AXE 1 : Renforcement du réseau associatif de la pêche de loisir

**Enjeu 1.4** Consolidar les fondamentaux de l'existence des SAAPL basés sur la détention de baux de pêche et leur surveillance

### CONTEXTE

De nombreux contrôles sont effectués par les GPP mais ils ne peuvent pas être exploités et valorisés. En effet, ces contrôles ne sont pas forcément consignés et l'information ne remonte pas systématiquement à l'AAPPMA et la Fédération.

### OBJECTIFS

- Connaître l'effort de contrôle départemental
- Utiliser les données pour optimiser et valoriser les actions de police pêche

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La FSPPPMA réalisera un carnet de contrôles à destination des GPP et procédera à la refonte de son mémento qui leur est mis à disposition annuellement. Un support numérique en ligne standardisé sera réalisé pour permettre aux GPP de Savoie de réaliser et communiquer leurs comptes-rendus d'opérations. Ces données seront exploitées par la Fédération pour orienter les efforts de police pêche et valoriser le travail des GPP.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021		2022		2023		2024		2025		
	Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		
	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>											
• Conception & coordination action	10										
• Mise à jour et suivi annuel	5										
			3 000€	1 500€	5		1 500€	5	1 500€	5	1 500€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>											
• Développement informatique											
• Infographie & impression											
			7 500€				6 000€		1 500€		1 500€
<b>TOTAL</b>	15		12 000€	5	7 500€	5	3 000€	5	3 000€	5	3 000€
			35 H/J Techniciens		0 H/J Elus		28 500 €				

### FINANCEMENT

FSPPPMA, FNPF

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA, GPP

# 13 Mise en place d'un plan de contrôle départemental

PRIORITÉ



## AXE 1 : Renforcement du réseau associatif de la pêche de loisir

**Enjeu 1.4** Consolider les fondamentaux de l'existence des SAAPL basés sur la détention de baux de pêche et leur surveillance

### CONTEXTE

Les actions des GPP sont assez hétérogènes sur le territoire de la Savoie. Certaines AAPPMA disposent de GPP tandis que d'autres non. Et parmi les AAPPMA en disposant, le niveau de régularité dans les contrôles n'est pas toujours corrélé au nombre de GPP. Par ailleurs, les autres services pouvant exercer des contrôles de police pêche (OFB, PNV, Gendarmerie,...) interviennent de manière autonome sans concertation préalable avec les SAAPL.

### OBJECTIFS

- Adapter les efforts de contrôle de police pêche
- Éviter des zones blanches dépourvues de tout contrôle

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en place d'un plan de contrôle départemental passe dans un premier temps par l'étude du fonctionnement des GPP de chaque AAPPMA puis par une concertation avec les autres services pouvant exercer des contrôles de police pêche. Les actions du pôle technique assermenté de la Fédération seront ensuite définies en fonction des éléments d'étude et de concertation préalables.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total												
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Elaboration du plan & mise en réseau	12		3 600€												
• Mise à jour et suivi annuel	4		1 200€	4		1 200€	4		1 200€	4		1 200€	4		1 200€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
<b>TOTAL</b>	16		4 800€	4		1 200€	4		1 200€	4		1 200€	4		1 200€
	32 H/J Techniciens			0 H/J Elus			9 600 €								

### FINANCEMENT

FSPPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA, GPP, OFB, PNV, Gendarmerie, autres

# 14 Révision de la procédure de dédommagement civil

PRIORITÉ



## AXE 1 : Renforcement du réseau associatif de la pêche de loisir

**Enjeu 1.4** Consolider les fondamentaux de l'existence des SAAPL basés sur la détention de baux de pêche et leur surveillance

### CONTEXTE

Les dédommagements au civil des procédures d'infraction au titre de la Loi Pêche sont fragiles et aléatoires. Ces procédures ne sont pas prioritaires au pénal et donc peu poursuivies. Aussi, un nombre important de procédures n'aboutissent pas et les recours sont faibles ce qui peut démotiver les SAAPL.

### OBJECTIFS

- Améliorer et simplifier le dédommagement civil des infractions

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Une convention tripartite (Parquet / DDT / FSPPPMA) sera élaborée afin de définir les modalités de traitement des infractions en favorisant la voie civile dans le but de désengorger le système pénal. S'en suivra une révision du barème de transaction civil de la Fédération.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total												
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Concertation, rédaction & suivi action	7	3	2 100€	3	1	900€									
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
• Achat de scellés pour les saisies			300€												
<b>TOTAL</b>	7	3	2 400€	3	1	900€									
	10 H/J Techniciens			4 H/J Elus			3 300 €								

### FINANCEMENT

FSPPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

DDT, Parquet



# 15 Réalisation de stands promotionnels

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

**Enjeu 2.1** Renforcer la promotion et la communication à destination des néophytes et du grand public

### CONTEXTE

Les SAAPL de Savoie vont ponctuellement à la rencontre du grand public lors des forums des associations ou de manifestations locales mais disposent de très peu de supports promotionnels pour valoriser le loisir pêche. Les décorations et habillages des stands sont souvent sommaires et ne reflètent pas forcément le dynamisme de la pêche associative.

### OBJECTIFS

- Moderniser l'image du loisir pêche en Savoie
- Inciter les SAAPL73 à participer à davantage de manifestations grand public

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Deux stands territoriaux et un stand départemental seront créés. Ils auront tous une remorque de transport pour assurer une mobilité aisée dans tout le département. Il sera inclus dans chacun des stands un barnum décoré, des oriflammes et des roll-up. Les stands territoriaux auront une table d'accueil décorée tandis que le stand départemental aura une banque d'accueil ainsi qu'un stand parapluie, un simulateur de pêche et un jeu d'adresse.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b> • Concertation, rédaction & suivi action	7		2 100€												
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b> • Infographie • Matériel d'exposition et de transport			6 000€ 19 000€												
<b>TOTAL</b>	7		27 100€												
	<b>7 H/J Techniciens</b>			<b>0 H/J Elus</b>			<b>27 100 €</b>								

### FINANCEMENT

FSPPPMA, CD73, FNPF

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA

# 16 Participation à la Foire de Savoie

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

**Enjeu 2.1** Renforcer la promotion et la communication à destination des néophytes et du grand public

### CONTEXTE

Les SAAPL de Savoie vont ponctuellement à la rencontre du grand public lors des forums des associations ou de manifestations locales mais ne participent pas pour l'instant à des manifestations grand public d'envergure départementale. Dans un contexte où les pressions d'associations antispécistes augmentent, il est d'autant plus important de sensibiliser le grand public aux vertus de la pêche associative pour les milieux aquatiques et de moderniser l'image de la pêche.

### OBJECTIFS

- Moderniser l'image du loisir pêche en Savoie
- Affirmer le rôle de la pêche associative pour la protection et la gestion des milieux aquatiques
- Recruter de nouveaux pêcheurs

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les SAAPL seront mises à contribution pour participer à la sensibilisation du grand public lors de la Foire de Savoie. En effet, la Foire de Savoie est le plus grand salon d'exposition de la Savoie ; elle accueille chaque année plus de 90 000 visiteurs sur 10 jours au mois de septembre. Un emplacement sera réservé sur les surfaces en extérieur de la Foire de Savoie pour monter le stand promotionnel grand public de la pêche en Savoie et faire des initiations de lancers. Une évaluation des retombées sera faite pour valider une participation biannuelle.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b> • Animation stand • Frais déplacements des bénévoles				16	8	4 800€ 500€				16	8	4 800€ 500€			
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b> • Location emplacement • Frais divers et restauration						2 000€ 1 000€						2 000€ 1 000€			
<b>TOTAL</b>				16	8	8 300€				16	8	8 300€			
	<b>32 H/J Techniciens</b>			<b>16 H/J Elus</b>			<b>16 600 €</b>								

### FINANCEMENT

FSPPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA, moniteurs guides de pêche et clubs de pêche

# 17 Création d'une fête de la pêche départementale

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

**Enjeu 2.1** Renforcer la promotion et la communication à destination des néophytes et du grand public

### CONTEXTE

La fête nationale de la pêche est fixée au premier week-end de juin. Lors de ce week-end, la pêche est gratuite sur les lieux où les SAAPL proposent des animations. Mais cette fête est en perte de vitesse au fil des ans, et les animations en Savoie ont toujours été rares en raison de l'ouverture très attendue de la pêche dans les lacs de montagne du département à cette même date. Par ailleurs, des manifestations sont ponctuellement organisées par les AAPPMA de Savoie en ordre dispersé sur différentes dates.

### OBJECTIFS

- Augmenter la visibilité et moderniser l'image du loisir pêche en Savoie
- Recruter de nouveaux pêcheurs

### DESCRIPTION DE L'ACTION

En coordination avec les AAPPMA, au minimum une dizaine d'animations locales seront organisées sur le dernier week-end de mai et réparties sur l'ensemble des territoires dont une organisée par la Fédération sur le pôle de Barouchat. Ces animations s'adresseront au grand public par l'intermédiaire d'initiations aux différentes techniques et des sensibilisations à la protection des milieux aquatiques. Une communication presse sera faite pour annoncer et couvrir les manifestations.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Coordination & communication															
• Animation Barouchat					6	1 800€							6	1 800€	
					2	600€							2	600€	
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
• Repeuplements						4 000€								4 000€	
• Publicité						1 000€								1 000€	
• Frais de réception						1 000€								1 000€	
<b>TOTAL</b>					8	8 400€							8	8 400€	
					16 H/J Techniciens			0 H/J Elus			16 800 €				

### FINANCEMENT

FSPMA, AAPPMA, collectivités locales

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA, moniteurs guides de pêche et clubs de pêche, Offices de Tourisme

# 18 Réforme des Ateliers Pêche Nature de Savoie

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

**Enjeu 2.2** Améliorer la formation des néophytes

### CONTEXTE

La Savoie compte 8 APN couvrant l'ensemble des territoires sauf celui de la Maurienne. Ils ont tous été validés par le Président fédéral dans le respect de la charte de sécurité des APN. En cours de révision, cette dernière sera l'occasion de remettre à niveau l'ensemble des APN de Savoie qui ont largement évolué depuis leur création.

### OBJECTIFS

- Créer un APN en Maurienne
- Améliorer l'accompagnement des APN

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un APN sera créé sur la Maurienne par l'agent de développement recruté pour le territoire (action n°3). En sus du matériel d'initiation, l'acquisition d'un véhicule sera nécessaire pour assurer des animations itinérantes sur tout le territoire. Tous les autres APN devront se mettre en conformité avec la nouvelle charte de sécurité et la Fédération devra assurer un suivi annuel pour garantir la pérennité et la qualité des APN.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Création & animation APN Maurienne					70	*		60	*	60	*	60	*	60	*
• Réforme & suivi APN existants	5		1 500€	5		1 500€	2		600€	2		600€	2		600€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
• Véhicule transport animation avec décoration						20 000€									
• Matériel initiation						2 000€									
<b>TOTAL</b>	5		1 500€	75		23 500€	62		600€	62		600€	62		600€
				266 H/J Techniciens			0 H/J Elus			26 800 €					

\* Coûts nuls des moyens humains internes car déjà inclus dans action n°3

### FINANCEMENT

FSPMA, AAPPMA, FNPF

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA, moniteurs guides de pêche

# 19 Création d'une plateforme de réservation des animations d'Ateliers Pêche Nature

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

Enjeu 2.2 Améliorer la formation des néophytes

### CONTEXTE

La gestion des inscriptions est régulièrement citée dans les contraintes liées au fonctionnement d'un APN (manque de visibilité, gestion administrative...). En effet, les gestionnaires d'AAPPMA sont obligés de détenir des fiches d'informations sur chaque personne de l'APN (participants et encadrants).

### OBJECTIFS

- Simplifier les démarches des gestionnaires d'APN
- Améliorer la visibilité des APN

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un outil en ligne sera créé pour référencer les animations des APN et gérer leurs inscriptions. Les participants ou leurs tuteurs légaux devront se créer un compte et remplir leurs informations et notamment celles nécessaires à leur sécurité (allergie, aptitude à la nage, ...).



### PLANIFICATION & BUDGET

	2021		2022		2023		2024		2025	
	Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J	
	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b> • Collecte des informations & coordination action					8					
									2 400€	
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b> • Développement informatique										7 000€
<b>TOTAL</b>					8					9 400€
	<b>8 H/J Techniciens</b>				<b>0 H/J Elus</b>		<b>9 400 €</b>			

### FINANCEMENT

FSPMA, AAPPMA, FNPF, CD 73, Région

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA, moniteurs guides de pêche

# 20 Création d'une journée annuelle de rencontre inter-APN

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

Enjeu 2.2 Améliorer la formation des néophytes

### CONTEXTE

Les APN de la Savoie fonctionnent de manière cloisonnée et n'ont pas de contact entre eux. Pourtant, ils partagent souvent les mêmes besoins et problématiques. Les APN réalisent rarement une action fédératrice pour clôturer une année scolaire et remercier l'ensemble des participants.

### OBJECTIFS

- Créer du lien entre les APN
- Favoriser les partages d'expériences

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Chaque année à la fin juin, une rencontre départementale inter-APN sera organisée autour d'un concours de pêche destiné aux jeunes pêcheurs les plus assidus dans leurs APN respectifs. Ces journées se dérouleront en plusieurs temps pratiques et théoriques sur différentes techniques de pêche, sur les connaissances de la vie piscicole et le fonctionnement des milieux aquatiques. Un temps sera également consacré aux animateurs pour échanger sur leurs problématiques et partager leurs expériences. A la fin de ces journées seront remises les médailles APN aux jeunes ayant les capacités de pêcher en autonomie.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021		2022		2023		2024		2025	
	Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J	
	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b> • Coordination & organisation			2		2		2		2	
				600€		600€		600€		600€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b> • Frais divers (collations, médailles,...)				300€		300€		300€		300€
<b>TOTAL</b>			2		2		2		2	
	<b>8 H/J Techniciens</b>				<b>0 H/J Elus</b>		<b>3 600 €</b>			

### FINANCEMENT

FSPMA, AAPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA, moniteurs guides de pêche

# 21 Réalisations de supports pédagogiques pour les Ateliers Pêche Nature

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

Enjeu 2.2 Améliorer la formation des néophytes

### CONTEXTE

Les APN de Savoie proposent essentiellement des animations basées sur la pratique notamment parce qu'ils ne disposent pas ou peu de supports pédagogiques adaptés.

### OBJECTIFS

- Accompagner les jeunes pêcheurs dans leur formation
- Soutenir les animateurs d'APN

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un ensemble de supports pédagogiques seront réalisés et distribués à chaque APN pour pouvoir proposer des animations théoriques notamment en cas de mauvais temps. Un livret pédagogique sera également créé et délivré à chaque stagiaire d'un APN afin qu'il trouve les informations indispensables pour débiter la pêche et soit accompagné dans sa progression.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b> • Rédaction des contenus & suivi réalisation						20		6 000€							
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b> • Fabrication des supports								12 000€							
<b>TOTAL</b>						20		18 000€							
	<b>20 H/J Techniciens</b>			<b>0 H/J Elus</b>			<b>18 000 €</b>								

### FINANCEMENT

FSPPPMA, AAPPMA, FNPF, CD 73, EDF, CNR

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA, moniteurs guides de pêche

# 22 Création d'une offre d'initiation pêche de groupe

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

Enjeu 2.2 Améliorer la formation des néophytes

### CONTEXTE

Chaque année, des demandes d'animations en pêche de groupe, notamment de Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), sont souvent insatisfaites. Seul l'APN de Chambéry propose ce genre de prestation et les disponibilités sont restreintes. Or, ce genre d'animation peut susciter chez certains un intérêt voire un début de vocation qui pourra être approfondi par la suite dans les APN notamment.

### OBJECTIFS

- Faciliter la découverte de la pêche à un plus grand nombre

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Au préalable, un recensement des guides de pêche, des AAPPMA, des APN et sites de pêche pouvant accueillir des groupes sera fait en vue de proposer une offre de découverte de la pêche adaptée à toutes les structures d'animation de groupe au sein de chaque territoire.



### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b> • Coordination & communication						5		1 500€							
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
<b>TOTAL</b>						5		1 500€							
	<b>5 H/J Techniciens</b>			<b>0 H/J Elus</b>			<b>1 500 €</b>								

### FINANCEMENT

FSPPPMA, AAPPMA, FNPF

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA, moniteurs guides de pêche

# 23 Accompagnement des nouveaux pêcheurs

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

**Enjeu 2.2** Améliorer la formation des néophytes

**Enjeu 2.3** Simplifier l'accès à la pratique de la pêche

### CONTEXTE

La découverte de la pêche pour un néophyte sans aucun accompagnement peut s'avérer rebutant face à l'ensemble des éléments à assimiler pour pouvoir pratiquer sereinement. De plus, les nombreuses techniques de pêche existantes nécessitent la maîtrise d'une gestuelle élémentaire et de quelques bases techniques.

### OBJECTIFS

- Faciliter la découverte de la pêche pour les néophytes

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Une page « *Je découvre la pêche* » sera créée sur savoiepeche.com pour orienter les néophytes dans leur découverte de la pêche et les orienter facilement sur les éléments de base. Parallèlement, des animations gratuites de découverte de la pêche seront mises en place mensuellement au pôle de Barouchat afin de présenter aux néophytes le réseau de la pêche associative, les règles de bases et les différentes techniques de pêche.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Création d'une page web « <i>Je débute la pêche</i> »	2		600€												
• Animations gratuites de découverte de la pêche	10		*	10		*	10		*	10		*	10		*
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>		<b>600€</b>	<b>10</b>		<b>-</b>									
	<b>52 H/J Techniciens</b>			<b>0 H/J Elus</b>			<b>600 €</b>								

\* Coûts nuls des moyens humains internes car déjà inclus dans action n°30

### FINANCEMENT

FSPDMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

-

# 24 Animation d'un groupe de travail « simplification » de la pêche

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

**Enjeu 2.3** Simplifier l'accès à la pratique de la pêche

### CONTEXTE

L'encadrement de la pêche par un très grand nombre de règles, nationales, départementales et locales, complique fortement sa lisibilité envers les néo pratiquants notamment, et apparaît depuis longtemps comme un frein à la pratique. Si des avancées ont déjà été menées régulièrement à tous les niveaux, il convient de simplifier encore les règles départementales et locales.

### OBJECTIFS

- Faire adopter annuellement un ensemble de propositions de simplification de la pêche

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un groupe de travail composé d'élus et de salariés sera créé pour étudier les potentialités de simplification réglementaire de la pêche au niveau départemental et local, faire les propositions adéquates et les défendre politiquement auprès des AAPPMA.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Coordination & animation				8	6	2 400€	8	6	2 400€	8	6	2 400€	8	6	2 400€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
<b>TOTAL</b>				<b>8</b>	<b>6</b>	<b>2 400€</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>2 400€</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>2 400€</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>2 400€</b>
				<b>32 H/J Techniciens</b>			<b>24 H/J Elus</b>			<b>9 600 €</b>					

### FINANCEMENT

FSPDMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA

# 25 Création de parcours pêche « découverte » ou « famille » à proximité des agglomérations

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

Enjeu 2.3 Simplifier l'accès à la pratique de la pêche

### CONTEXTE

Les néo pratiquants ont besoin de sites identifiés, facilement accessibles, bien signalisés et équipés pour garantir de bonnes conditions de pêche en toute sécurité. La charte nationale des parcours de pêche et ses labellisations parcours « famille » et parcours « découverte » ont été créées pour répondre à ces besoins de qualification de l'offre pêche.

### OBJECTIFS

- Labelliser un parcours « Famille » ou « Découverte » par an

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il conviendra dans un premier temps d'identifier des sites potentiels à proximité des bassins de population et d'étudier avec les AAPPMA et les collectivités locales la faisabilité des projets. Pour 2021, le plan d'eau de Challes-les-Eaux, à proximité immédiate de Chambéry, a été validé pour la création d'un parcours « famille ».

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021		2022		2023		2024		2025	
	Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J	
	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>										
• Montage des dossiers de labellisation	3		3		3		3		3	
• Coordination & suivi travaux	10		10		10		10		10	
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>										
• Fournitures et travaux		25 000€		25 000€		25 000€		25 000€		25 000€
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>28 900€</b>	<b>13</b>	<b>28 900€</b>	<b>13</b>	<b>28 900€</b>	<b>13</b>	<b>28 900€</b>	<b>13</b>	<b>28 900€</b>
	<b>65 H/J Techniciens</b>		<b>0 H/J Elus</b>		<b>144 500 €</b>					

### FINANCEMENT

FSPPPMA, Région, CD 73, collectivités locales, FNPF, AAPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

CD 73, collectivités locales, AAPPMA

# 26 Aménagements de parcours non labellisés

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

Enjeu 2.3 Simplifier l'accès à la pratique de la pêche

### CONTEXTE

Tous les sites ne peuvent pas répondre à l'ensemble des critères requis pour atteindre les niveaux de qualification parcours « famille » ou « découverte ».

### OBJECTIFS

- Aménager un site non labellisé par an

### DESCRIPTION DE L'ACTION

A défaut d'une labellisation possible, des sites seront quand même aménagés de zones de pêche sécurisées et munies d'une signalétique d'accueil.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021		2022		2023		2024		2025	
	Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J	
	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>										
• Coordination & suivi travaux	5		5		5		5		5	
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>										
• Fournitures et travaux		15 000€		15 000€		15 000€		15 000€		15 000€
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>16 500€</b>	<b>5</b>	<b>16 500€</b>	<b>5</b>	<b>16 500€</b>	<b>5</b>	<b>16 500€</b>	<b>5</b>	<b>16 500€</b>
	<b>25 H/J Techniciens</b>		<b>0 H/J Elus</b>		<b>82 500 €</b>					

### FINANCEMENT

FSPPPMA, Région, CD 73, collectivités locales, FNPF, AAPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

CD 73, collectivités locales, AAPPMA



# action 27 Harmonisation des panneaux d'information pêche

PRIORITÉ +++

## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

Enjeu 2.3 Simplifier l'accès à la pratique de la pêche

### CONTEXTE

Hormis sur les parcours labellisés et sur les grands lacs de retenues du domaine public, la signalétique « Pêche en Savoie », quand elle est présente, est totalement hétérogène en termes de contenu et de graphisme, de format et de matériaux, ainsi que d'implantation.

### OBJECTIFS

- Signaler l'ensemble des sites stratégiques
- Homogénéiser l'information pêche sur site

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans la continuité de la création d'une identité visuelle (action n°9), une charte sera établie pour définir les modalités d'affichage des sites de pêche en Savoie (réserves de pêche, parcours à réglementation spécifique non labellisés, plans d'eau...). La FSPPPMA réalisera ensuite l'ensemble des panneaux réserves de pêche, des panneaux des lacs de retenues, et des panneaux des parcours spécifiques.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Définition d'une charte d'usage	5	1	1 500€												
• Préparation des contenus	5		1 500€	5		1 500€	5		1 500€	5		1 500€	5		1 500€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
• Fabrication panneaux réserves			15 000€												
• Fabrication panneaux lacs de retenues									5 000€						
• Fabrication autres panneaux parcours			3 000€			3 000€			3 000€			3 000€			3 000€
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>21 000€</b>	<b>5</b>		<b>4 500€</b>	<b>5</b>		<b>9 500€</b>	<b>5</b>		<b>4 500€</b>	<b>5</b>		<b>4 500€</b>
	<b>30 H/J Techniciens</b>			<b>1 H/J Elus</b>			<b>44 000 €</b>								

### FINANCEMENT

FSPPPMA, AAPPMA, FNPF

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA

# action 28 Valorisation d'offres thématiques pêche

PRIORITÉ +++

## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

Enjeu 2.3 Simplifier l'accès à la pratique de la pêche

### CONTEXTE

Découvrir la pêche pour un néophyte peut s'avérer rebutant face à l'ensemble des éléments à assimiler. Les néo-pratiquants ont besoin d'une offre clairement identifiée (ex. parcours labellisés) et des informations de base pour pouvoir pratiquer sereinement.

### OBJECTIFS

- Réaliser 4 nouvelles plaquettes d'information sur des offres thématiques

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La FSPPPMA référencera des offres thématiques qui pourraient être valorisées par la réalisation d'une plaquette d'information à destination des néophytes (ex : la pêche de la carpe en Savoie, la pêche en float-tube en Savoie...). Les plaquettes thématiques existantes (Les Parcours Pêche de Savoie, Pêche en lac de montagne, Pêche au lac du Bourget et Pêche de l'ombre commun) seront remises à jour et 4 nouvelles plaquettes thématiques verront le jour.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Référencement & rédaction des contenus							5		1 500€	10		3 000€	10		3 000€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
• Infographie des fiches thématiques									1 500€			3 000€			3 000€
<b>TOTAL</b>							<b>5</b>		<b>3 000€</b>	<b>10</b>		<b>6 000€</b>	<b>10</b>		<b>6 000€</b>
	<b>25 H/J Techniciens</b>			<b>0 H/J Elus</b>			<b>15 000 €</b>								

### FINANCEMENT

FSPPPMA, CD 73, FNPF

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA, moniteurs guides de pêche

# 29 Amélioration de l'équipement des dépositaires

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

**Enjeu 2.3** Simplifier l'accès à la pratique de la pêche

### CONTEXTE

De 2014 à 2018, la priorité a été de déployer la vente des cartes de pêche via le site internet cartedepeche.fr sur l'ensemble du réseau des dépositaires des cartes de pêche de Savoie. Il conviendrait désormais de travailler sur leur visibilité et l'optimisation des conditions de vente.

### OBJECTIFS

- Augmenter la visibilité du réseau de dépositaires des cartes de pêcheurs
- Améliorer le remplissage des comptes adhérents

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un visuel d'identification des dépositaires sera réalisé et déployé sur chaque devanture. Une webcam sera également installée auprès de chaque dépositaire afin d'intégrer une photo d'identité sur tous les comptes adhérents et de faciliter les contrôles. Il conviendra également de régulièrement rappeler aux dépositaires l'importance de mettre à jour régulièrement les comptes des adhérents et renseigner leur adresse mail.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total												
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Coordination action & installation sur site	10		3 000€	6		1 800€									
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
• Fourniture webcam			1 000€												
• Adhésifs dépositaires			1 000€												
<b>TOTAL</b>	10		5 000€	6		1 800€									
				16 H/J Techniciens			0 H/J Elus			6 800 €					

### FINANCEMENT

FSPPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

-

# 30 Recrutement d'un chargé de développement BPJEPS

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

**Enjeu 2.4** Renforcer le rôle de Barouchat comme site de découverte et d'initiation à la pêche et à la protection du milieu aquatique

### CONTEXTE

Il n'y a pas de pôle pédagogique au sein de la FSPPPMA avec un salarié disposant d'un BPJEPS « moniteur guide de pêche ». Les animations de découverte de la pêche et des milieux aquatiques sont réalisées uniquement par les APN encadrés en grande majorité par des animateurs diplômés du BPJEPS. La FSPPPMA dispose d'un site propice au développement d'animations au plan d'eau de Barouchat. La vocation de ce dernier est d'être un site de découverte de la pêche et dispose de 3 salariés pour assurer l'accueil mais aucun n'a de compétences sur la pratique de la pêche.

### OBJECTIFS

- Faire de Barouchat un Pôle Départemental d'Initiation Pêche et Nature

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un alternant en formation de moniteur guide de pêche BPJEPS sera recruté pour bâtir un programme d'éducation à l'environnement et de découverte de la pêche (action n°32) en lien avec les équipements pédagogiques prévus sur le site de Barouchat (action n°33). Ce dernier sera ensuite recruté en tant que chargé de développement du site pour mener les animations pédagogiques et participer au développement du site et aux réformes de ses conditions d'exploitation (action n°34).

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total												
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Alternance BPJEPS			13 000€			14 000€									
• Poste (charges comprises) de chargé de développement									42 000€			42 000€			42 000€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
<b>TOTAL</b>			13 000€			14 000€			42 000€			42 000€			42 000€
				0 H/J Techniciens			0 H/J Elus			153 000 €					

### FINANCEMENT

FSPPPMA, Etat

### PARTENAIRES TECHNIQUES

Centre de formation d'Ahun

# 31 Réalisation d'aménagements halieutiques à Barouchat

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

**Enjeu 2.4** Renforcer le rôle de Barouchat comme site de découverte et d'initiation à la pêche et à la protection du milieu aquatique

### CONTEXTE

Créé en 1996, le plan d'eau de Barouchat a régulièrement évolué pour maintenir son niveau de qualité avec notamment la rénovation de son chalet d'accueil en 2018. Depuis, la Fédération a également lancé une étude de projet à visée opérationnelle pour réaménager profondément le site et en faire un véritable outil de découverte de la pêche et des milieux aquatiques.

### OBJECTIFS

- Redynamiser et diversifier l'offre pêche
- Engager une mutation du site vers un outil de promotion de la pêche et de la protection des milieux aquatiques

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Des travaux vont être entrepris sur les berges du plan d'eau pour diversifier les habitats et favoriser le développement naturel d'espèces cyprinicoles, propice à la découverte de la pêche en végétalisant davantage. Des postes de pêche supplémentaires ainsi qu'une grange batelière seront créés.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total												
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Coordination & démarches administratives	10	4	3 000€	10	4	3 000€	5	2	1 500€						
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
• Accompagnement du bureau d'étude			40 000€			20 000€			10 000€						
• Construction grange batelière			175 000€												
• Aménagement et remodelage du plan d'eau						300 000€			150 000€						
<b>TOTAL</b>	10	4	218 000€	10	4	323 000€	5	2	1 61 500€						
	25 H/J Techniciens			10 H/J Elus			702 500 €								

### FINANCEMENT

FSPPM, Région, CD 73 et FNPF

### PARTENAIRES TECHNIQUES

Bureau d'étude TERE0

# 32 Développement d'une offre pédagogique à Barouchat

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

**Enjeu 2.4** Renforcer le rôle de Barouchat comme site de découverte et d'initiation à la pêche et à la protection du milieu aquatique

### CONTEXTE

Le site de Barouchat a toujours été considéré comme un site de découverte de la pêche et plus récemment de découverte de la protection des milieux aquatiques avec la mise en place de panneaux pédagogiques. Sans offre pédagogique, le site est uniquement fréquenté par des pratiquants libres. Le projet de création d'aménagements halieutiques (action 31) et d'infrastructures pédagogiques (action 33) devraient permettre de capter de nouveaux publics qu'il conviendra de démarcher et d'accompagner par une offre pédagogique.

### OBJECTIFS

- Créer une offre pédagogique tout public
- Conventionner avec l'Education Nationale

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un programme d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) sera créé en vue de conventionner avec l'Education Nationale. D'autres publics cibles que les scolaires seront définis afin que soit développée une offre pédagogique adaptée à tous sur le site de Barouchat. Une mise en réseau de cette offre avec l'ensemble des structures de l'EEDD de Savoie sera également faite.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Conception offre, partenariat, démarches administratives	40		*	30		*									
• Réalisation d'animations pédagogique	20		*	30		*	100		*	100		*	100		*
• Coordination & suivi action	3	2	900€	3	2	900€	2	1	600€	2	1	600€	2	1	600€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
• Matériel pédagogique et d'initiation pêche			2 500€			2 500€			2 500€			500€			500€
<b>TOTAL</b>	63	2	3 400€	63	2	3 400€	102	1	3 100€	102	1	1 100€	102	1	1 100€
	432 H/J Techniciens			7 H/J Elus			12 100 €								

\* Coûts nuls des moyens humains internes car déjà inclus dans action n°30

### FINANCEMENT

FSPPM

### PARTENAIRES TECHNIQUES

Réseau EEDD73, Education Nationale

# 33 Réalisation d'équipements pédagogiques à Barouchat

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

**Enjeu 2.4** Renforcer le rôle de Barouchat comme site de découverte et d'initiation à la pêche et à la protection du milieu aquatique

### CONTEXTE

Le site de Barouchat a toujours été considéré comme un site de découverte de la pêche et plus récemment de découverte de la protection des milieux aquatiques avec la mise en place de panneaux pédagogiques. Ces infrastructures ne sont pas suffisantes pour être le support d'une offre d'animations pédagogiques de qualité.

### OBJECTIFS

- Créer des infrastructures servant de support au développement d'une offre d'animations pédagogiques

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un ensemble d'infrastructures sera créé en lien avec la découverte des milieux aquatiques, les énergies renouvelables et le développement durable : récupération des eaux pluviales, aménagement d'une zone humide, reconstitution d'un petit cours d'eau équipé d'une pico centrale, panneaux photovoltaïques.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b> • Coordination & démarches administratives						10	4	3 000€							
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b> • Accompagnement du bureau d'étude • Fournitures et travaux des équipements pédagogiques								20 000€							
								160 000€							
<b>TOTAL</b>						10	4	183 000€							
	<b>10 H/J Techniciens</b>						<b>4 H/J Elus</b>			<b>183 000 €</b>					

### FINANCEMENT

FSPPPMA, CD 73, FNPF, EDF, CNR, Fondations

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AGATE, Réseau EEDD 73

# 34 Réforme des conditions d'exploitations de Barouchat

PRIORITÉ



## AXE 2 : Recrutement et fidélisation de nouveaux pratiquants

**Enjeu 2.4** Renforcer le rôle de Barouchat comme site de découverte et d'initiation à la pêche et à la protection du milieu aquatique

### CONTEXTE

Ouvert à la pêche depuis 1998, le plan d'eau de Barouchat a toujours fonctionné sur les principes d'une pêche axée exclusivement sur la truite et d'une bi-saisonnalité vis-à-vis des techniques de pêche autorisées. Le projet d'aménagement de Barouchat et de diversification de l'offre pêche sur le site (actions 30 à 33) doit être accompagné d'une réforme des conditions d'exploitation pour faire face à la baisse de fréquentation du site.

### OBJECTIFS

- Adapter l'offre aux attentes des pêcheurs
- Moderniser l'image de Barouchat
- Atteindre l'équilibre financier

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action débutera par l'analyse globale des conditions d'exploitation actuelles (tarification, conditions d'accessibilité, réglementation, gestion des repeuplements, fonctionnement interne & communication). Ce travail préalable servira de base aux échanges entre les membres de la commission Barouchat pour faire évoluer la gestion du site.



### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b> • Synthèse et analyse des données • Concertation & animation • Suivi action	5		*	5		*	5		*	2		*	2		*
			600€	3	3	900€	3	3	900€						
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b> • Réalisation des supports de communications						1500€			1500€			1500€			1500€
<b>TOTAL</b>	7		600€	18	3	2 400€	18	3	2 400€	2		1 500€	2		1 500€
	<b>47 H/J Techniciens</b>						<b>6 H/J Elus</b>			<b>8 400 €</b>					

\* Coûts nuls des moyens humains internes car déjà inclus dans action n°30

### FINANCEMENT

FSPPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

-

# 35 Réforme des Parcours Pêche de Savoie

PRIORITÉ



## AXE 3 : Développement et pérennisation de l'offre touristique pêche

Enjeu 3.1 Renforcer l'offre à destination des touristes pêcheurs

### CONTEXTE

Adoptée par le Département au début des années 2000, la charte des Parcours Pêche de Savoie a permis la labellisation d'une quinzaine de parcours. Si la plupart de ces parcours sont toujours reconnus et bien fréquentés, ils sont néanmoins vieillissants, surtout de part leur signalétique qui n'a pas été remise à jour depuis le début des années 2010.

Aujourd'hui, il existe de nouveaux leviers de qualification des parcours de pêche avec, d'une part, la charte nationale des parcours de pêche et, de l'autre, le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires de pleine nature (PDESI) qu'il conviendrait d'actionner.

### OBJECTIFS

- Remettre à niveau une offre de parcours de pêche de rang départemental

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Une étude sera tout d'abord réalisée pour faire un état des lieux de l'offre existante et évaluer la pertinence de chaque parcours. Les parcours retenus pour une inscription au PDESI feront l'objet d'un chiffrage des investissements ainsi que d'une politique de gestion. Ils seront ensuite aménagés en vue d'obtenir la labellisation nationale. Une communication sera ensuite réalisée afin de valoriser ces parcours.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Synthèse, chiffrage & définition conditions de gestion	20	2	6 000€												
• Labellisation «Passion», inscription PDESI & suivi travaux	16		4 800€	32		9 600€									
• Suivi du réseau des parcours & communication							10		3 000€	4		1 200€	4		1 200€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
• Fournitures et travaux (accessibilité, signalétique,...)			12 000€			50 000€									
• Réalisation plaquette d'information des parcours									7 000€						
• Frais d'entretien et de gestion piscicole*									15 000€			15 000€			15 000€
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>2</b>	<b>22 800€</b>	<b>32</b>		<b>59 600€</b>	<b>10</b>		<b>25 000€</b>	<b>4</b>		<b>16 200€</b>	<b>4</b>		<b>16 200€</b>
	<b>86 H/J Techniciens</b>			<b>2 H/J Elus</b>			<b>139 800 €</b>								

\* Hors Barouchat

### FINANCEMENT

FNPF, Département, FSPPMMA et AAPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

Département, AAPPMA

# 36 Développement d'un réseau d'hébergements pêche

PRIORITÉ



## AXE 3 : Développement et pérennisation de l'offre touristique pêche

Enjeu 3.1 Renforcer l'offre à destination des touristes pêcheurs

### CONTEXTE

Entre 2007 et 2009, la FSPPMMA avait référencé 24 hébergements pêche respectant une charte départementale validée par les services du Conseil Départemental. Au fil des ans, cette démarche a décliné par manque de suivi et de reconnaissance au niveau local. Il existe aujourd'hui une charte nationale des hébergements pêche pour laquelle 3 hébergements en Savoie ont obtenu la labellisation.

### OBJECTIFS

- Labelliser un hébergement pêche à proximité de chaque parcours inscrit au PDESI et aux abords des 2 grands lacs alpins

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un référencement de l'ensemble des hébergements existants à proximité de chaque parcours inscrit au PDESI sera réalisé en partenariat avec les Offices de Tourisme. Une information sera ensuite transmise aux hébergeurs sur cette démarche de labellisation nationale des hébergements pêche pour susciter leur intérêt s'ils peuvent répondre aux différents critères de qualité.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Référencement, labellisation & communication							20		6 000€						
• Suivi qualité										2		600€	2		600€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
• Réalisation des kits hébergeurs									5 000€						
<b>TOTAL</b>							<b>20</b>		<b>11 000€</b>	<b>2</b>		<b>600€</b>	<b>2</b>		<b>600€</b>
	<b>24 H/J Techniciens</b>			<b>0 H/J Elus</b>			<b>12 200 €</b>								

### FINANCEMENT

FSPPMMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

Offices de Tourisme, AAPPMA

# 37 Développement de la pêche en barque en lac de retenue

PRIORITÉ



## AXE 3 : Développement et pérennisation de l'offre touristique pêche

Enjeu 3.1 Renforcer l'offre à destination des touristes pêcheurs

### CONTEXTE

Facilement accessibles et bénéficiant d'une gestion soutenue de leur peuplement piscicole, les grandes retenues d'altitude sont très attractives et constituent indéniablement une spécificité du département de la Savoie. Antérieurement obligatoire tous les 10 ans pour la visite des organes de sécurité des barrages, les vidanges totales de ces retenues ne se font maintenant qu'uniquement lorsque des opérations de maintenance sont nécessaires sur les ouvrages de fond. Par conséquent, les peuplements s'installent durablement et de gros sujets au régime alimentaire piscivore se développent au détriment des poissons déversés. Ces poissons trophées sont difficilement capturables depuis le bord. Actuellement possible uniquement du bord, la pêche pourrait s'y pratiquer sous conditions en barque et ouvrir aux pêcheurs un potentiel halieutique supplémentaire.

### OBJECTIFS

- Ouvrir la pêche en barque sur la retenue de St Guérin et du Mont-Cenis

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit dans un premier temps de renouveler le travail de concertation mené en 2017 pour réunir avec les différents acteurs toutes les conditions favorables au développement d'une offre de pêche en barque. Il conviendra de préciser la réglementation encadrant cette pratique et de faire évoluer l'arrêté préfectoral. La collectivité piscicole pourrait ensuite soutenir la mise en place d'une offre sur les retenues de St Guérin et du Mont-Cenis en investissant dans des barques de location équipées pour les pêcheurs.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021		2022		2023		2024		2025	
	Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J	
	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus	Tech	Elus
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>										
• Animation, coordination & démarches administratives	10	2	8							
• Suivi évaluation					2		2		2	
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>										
• Investissement en barques de location				10 000€						
<b>TOTAL</b>	10	2	8	12 400€	2	600€	2	600€	2	600€
			24 H/J Techniciens		2 H/J Elus		17 200 €			

### FINANCEMENT

FSPPPMA, AAPPMA, CD 73

### PARTENAIRES TECHNIQUES

EDF, DDT, collectivités locales, prestataires privés, AAPPMA

# 38 Renforcement de l'offre pêche départementale

PRIORITÉ



## AXE 3 : Développement et pérennisation de l'offre touristique pêche

Enjeu 3.1 Renforcer l'offre à destination des touristes pêcheurs

### CONTEXTE

Le renforcement de l'offre pêche départementale découle en partie par la réalisation des 3 actions précédentes (actions 35, 36 et 37) mais il y a d'autres actions envisageables en ce sens. En effet, le développement de l'offre existante pour la pêche de nuit de la carpe ou pour la pêche en float-tube et le développement d'une nouvelle offre de pêche d'arrière-saison sur la basse Isère peuvent venir renforcer l'offre pêche départementale.

### OBJECTIFS

- Diversifier et renforcer l'offre pêche départementale

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La réalisation de cette action passera principalement par de la concertation avec les AAPPMA concernées, les communes et la DDT pour faire évoluer la réglementation des sites de pêche avec ces pratiques.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021		2022		2023		2024		2025		
	Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		Moyens humains H/J		
	Tech	Elus									
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>											
• Animation, coordination & démarches administratives			8	1	2 400€		8	1	2 400€		
• Suivi évaluation									2	600€	
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>											
<b>TOTAL</b>			8	1	2 400€		8	1	2 400€	2	600€
			18 H/J Techniciens		2 H/J Elus		5 400 €				

### FINANCEMENT

FSPPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA, DDT, collectivités territoriales



# 39 Installation de webcams sur des parcours phares

PRIORITÉ



## AXE 3 : Développement et pérennisation de l'offre touristique pêche

Enjeu 3.1 Renforcer l'offre à destination des touristes pêcheurs

### CONTEXTE

Les conditions de pêche sur les cours d'eau savoyards sont tributaires des débits et la turbidité des eaux qui varient en fonction des ouvrages hydroélectriques, de la fonte ou plus ponctuellement de violents orages sur les reliefs. Se déplaçant parfois de loin (Lyon, St Etienne,...), les pêcheurs consultent généralement sur Internet les débits de la trentaine de stations de mesures en Savoie pour avoir des indications sur les conditions de pêche. Celles-ci s'avèrent parfois insuffisantes car la turbidité peut être importante même par débit limité.

### OBJECTIFS

- Améliorer l'information sur les sites de pêche en Savoie
- Satisfaire les pêcheurs

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consisterait à installer 4 webcams sur des cours d'eau stratégiques : l'Arc à Termignon, l'Arly en aval d'Ugine, l'Isère en aval d'Albertville, la Haute Isère ou le Rhône. Ces dernières diffuseraient sur le site savoiepeche.com des clichés des cours d'eau sur un pas de temps régulier et rapproché en journée et en période d'ouverture de la pêche.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Animation, coordination & démarches administratives															
• Suivi															
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
• Fourniture et pose webcams															
• Abonnements data mobiles															
<b>TOTAL</b>															
	6,5 H/J Techniciens			0 H/J Elus			9 450 €								

### FINANCEMENT

FSPMA, FNPF, CD 73

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA, CD73, collectivités territoriales

# 40 Création d'un pack « week-end pêche en Savoie »

PRIORITÉ



## AXE 3 : Développement et pérennisation de l'offre touristique pêche

Enjeu 3.1 Renforcer l'offre à destination des touristes pêcheurs

### CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, la Savoie dispose d'une offre pêche complète et qualifiée avec des parcours de pêche, des hébergements pêche et des guides de pêche mais aucun séjour clé en main n'a été mis en place par les structures institutionnelles du tourisme. La demande existe pourtant sur les ailes de saison pour de courts séjours pêche.

### OBJECTIFS

- Faire commercialiser un pack « week-end pêche » par l'Office de Tourisme Haute-Maurienne-Vanoise

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action sera ciblée sur le seul territoire de la Haute-Maurienne pour développer une offre test avant d'envisager d'étendre la démarche à d'autres territoires. L'opération nécessitera une mise en réseau entre l'Office de Tourisme Haute-Maurienne-Vanoise, les hébergeurs, les guides de pêche et les structures associatives de loisir pour étudier la possibilité de mettre en place une offre pêche clé en main sur de courts séjours sur la fin de saison septembre / octobre pour laquelle les conditions de pêche sont propices.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total												
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Animation, coordination & communication															
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
<b>TOTAL</b>															
	4 H/J Techniciens			0 H/J Elus			1 200 €								

### FINANCEMENT

FSPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

Offices de Tourisme, AAPPMA, moniteurs guides de pêche, hébergeurs



# 41 Création de prestations de locations de barques

PRIORITÉ



## AXE 3 : Développement et pérennisation de l'offre touristique pêche

**Enjeu 3.1** Renforcer l'offre à destination des touristes pêcheurs

### CONTEXTE

La pêche en barque est très appréciée puisqu'elle permet notamment de prospecter des spots non accessibles du bord. Le transport d'une embarcation n'est pas forcément donné à tous les touristes pêche. Sur la Savoie, seuls les lacs du Bourget et d'Aiguebelette disposent de points de location d'embarcations. Les lacs de Chevelu et de Sainte-Hélène-du-Lac font également partie des rares lacs où la pêche en barque est autorisée. Mais pour ces derniers, il y a pour l'instant obligation de disposer de sa propre embarcation.

### OBJECTIFS

- Diversifier l'offre pêche

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à acquérir deux barques de pêche équipées après avoir au préalable référencé un prestataire / dépositaire à proximité des lacs de Chevelu et un autre à Sainte-Hélène-du-Lac pour assurer le service de location (encaissement et remise des clés). Les AAPPMA assureraient la partie entretien matériel.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b> • Animation, coordination & démarches administratives						3		900€							
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b> • Achat barques								3 500€							
<b>TOTAL</b>						3		4 400€							
	3 H/J Techniciens			0 H/J Elus			4 400 €								

### FINANCEMENT

FSPPPMA, AAPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA, depositaires

# 42 Création d'une offre touristique grand public sur 3 sites pilotes à proximité de grandes stations de ski

PRIORITÉ



## AXE 3 : Développement et pérennisation de l'offre touristique pêche

**Enjeu 3.2** Développer une offre touristique grand public

### CONTEXTE

La Savoie accueille chaque saison estivale plusieurs millions de touristes qui peuvent pratiquer un large panel d'activités mais la pratique de la pêche n'est pas possible pour la plupart d'entre eux sauf par l'intermédiaire d'une prestation de moniteur guide de pêche. En effet, le parcours client est souvent bien trop compliqué. Si l'acquisition de la carte de pêche est simple, trouver du matériel de pêche est parfois impossible surtout à la location. De plus, il convient d'avoir des sites adaptés aux néophytes avec un minimum d'accompagnement pour découvrir la gestuelle et le montage de base d'une ligne.

### OBJECTIFS

- Ouvrir l'offre pêche aux touristes non-pêcheurs

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action débutera par l'identification et la priorisation des sites de pêche les plus propices pour faire partie des 3 sites pilotes retenus. Une concertation s'engagera ensuite avec les AAPPMA et des magasins de sport pour être la base de cette offre grand public avec la mise à disposition des cartes de pêche et du matériel nécessaire. Une gestion adéquate des sites par les AAPPMA et la mise en place d'une signalétique d'information seront également nécessaires. La Fédération réalisera également quelques tutoriels pour accompagner les touristes dans leur pratique libre. Des moniteurs guides de pêche seront associés à la démarche pour proposer une activité pêche accompagnée.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b> • Animation, coordination & démarches administratives • Suivi & évaluation						18		5 400€			1	300€	1	300€	
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b> • Achat matériel d'initiation • Signalétique d'information • Repeuplements • Réalisation de tutoriels pêche								1 500€ 4 500€ 4 500€ 2 000€							
<b>TOTAL</b>						18		17 900€	1		300€	1	300€		
	20 H/J Techniciens			0 H/J Elus			18 500 €								

### FINANCEMENT

FSPPPMA, AAPPMA, FNPf

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA, Offices de Tourisme, magasins de sport, moniteurs guides de pêche

# 43 Formation des Offices de Tourisme

PRIORITÉ



## AXE 3 : Développement et pérennisation de l'offre touristique pêche

Enjeu 3.3 Améliorer la valorisation de l'offre touristique pêche

### CONTEXTE

La promotion touristique est assurée par l'entité Savoie-Mont-Blanc Tourisme au niveau départemental et au niveau local par 132 points d'accueil touristiques qui dépendent principalement de 41 Offices de Tourisme (OT). Les connaissances de la pêche sont plutôt correctes pour les OT dépositaires des cartes de pêche car les contacts sont plus réguliers avec les AAPPMA. Dans les autres OT, les connaissances de la pêche sont un peu plus limitées.

### OBJECTIFS

- Améliorer les capacités des Offices de Tourisme à renseigner et vendre l'offre pêche
- Promouvoir l'activité pêche au sein des OT

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Une dizaine de réunions locales sur tout le territoire seront organisées au printemps avec les Offices de Tourisme pour aborder avec eux différentes thématiques : fonctionnement de la pêche associative, l'offre pêche de leur territoire, les techniques de pêche, la réglementation pêche et les cartes de pêche.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total												
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Définition des contenus & animation des formations					15	*		10	*		5	*			*
• Coordination & suivi action					3	900€	1	300€	1	300€					
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
<b>TOTAL</b>					18	900€	11	300€	6	300€					
	35 H/J Techniciens			0 H/J Elus			1 500 €								

\* Coûts nuls des moyens humains internes car déjà inclus dans action n°3

### FINANCEMENT

FSPPPMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA



# 44 Création de plaquettes d'information territorialisées

PRIORITÉ



## AXE 3 : Développement et pérennisation de l'offre touristique pêche

Enjeu 3.3 Améliorer la valorisation de l'offre touristique pêche

### CONTEXTE

Hormis la plaquette d'information sur la pêche au lac du Bourget, les plaquettes d'information éditée par la Fédération sont départementales. Les Offices de Tourisme font régulièrement remonter l'information que le guide annuel départemental de la pêche en Savoie est un peu trop généraliste et qu'ils aimeraient plus d'informations locales. Rares sont les AAPPMA qui éditent un document sur leur domaine de pêche.

### OBJECTIFS

- Mieux valoriser l'offre pêche départementale

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Calquées sur le découpage territorial instauré pour le travail par bassin versant des AAPPMA, cinq plaquettes d'information pêche territoriales aborderont, à l'image de la plaquette lac du Bourget existante : description et cartographie du territoire, présentation des AAPPMA, les espèces piscicoles et techniques de pêche, la réglementation pêche, les hébergements pêche, les guides de pêche et l'offre touristique générale du territoire.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total	Moyens humains H/J		Coût total
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Rédaction des contenus & coordination action					15	4 500€	6	1 800€	6	1 800€					
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
• Infographie						7 000€		3 000€		3 000€					3 000€
<b>TOTAL</b>					15	11 500€	6	4 800€	6	4 800€					4 800€
	27 H/J Techniciens			0 H/J Elus			21 100 €								

### FINANCEMENT

FSPPPMA, EDF, CNR, Région, FNPf

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA, moniteurs guides de pêche, Offices de Tourisme

# 45 Traduction en anglais et en italien de savoiepeche.com

PRIORITÉ



## AXE 3 : Développement et pérennisation de l'offre touristique pêche

Enjeu 3.3 Améliorer la valorisation de l'offre touristique pêche

### CONTEXTE

Chaque année, ils sont plus d'un millier de pêcheurs étrangers à venir pratiquer en Savoie. Plus de la moitié d'entre eux sont des italiens qui pratiquent essentiellement sur la retenue du Mont-Cenis.

### OBJECTIFS

- Valoriser la destination pêche auprès des pêcheurs étrangers

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Toutes les pages primordiales du site Internet pour valoriser la destination pêche et celles transmettant la réglementation pêche seront identifiées en vue d'être traduites dans une version italienne et une version anglaise de savoiepeche.com.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total												
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b> • Définition des contenus & coordination				3		900€									
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b> • Traduction et développement web						3 000€									
<b>TOTAL</b>				3		3 900€									
				3 H/J Techniciens			0 H/J Elus			3 900 €					

### FINANCEMENT

FSPDMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

-



# 46 Réalisation d'accueil presse, de partenariat avec des influenceurs et clubs sportifs

PRIORITÉ



## AXE 3 : Développement et pérennisation de l'offre touristique pêche

Enjeu 3.3 Améliorer la valorisation de l'offre touristique pêche

### CONTEXTE

La Savoie offre un domaine piscicole d'exception avec une diversité remarquable de milieux et d'espèces. Face à la médiatisation grandissante d'autres offres halieutiques du territoire national, la Savoie ne peut pas compter que sur sa renommée, il faut également médiatiser d'avantage l'offre halieutique savoyarde.

### OBJECTIFS

- Renforcer l'image de la Savoie comme destination pêche

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un budget annuel sera dédié au financement d'accueil presse, de partenariat avec des influenceurs du monde de la pêche et pour faciliter la réalisation de compétitions de pêche souvent génératrices de retombées positives.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total												
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b> • Animation & coordination				4		1 200€	4		1 200€	4		1 200€	4		1 200€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b> • Accueil presse et partenariats influenceurs • Participation aux compétitions						2 000€			2 000€			2 000€			2 000€
						1 500€			1 500€			1 500€			1 500€
<b>TOTAL</b>				4		4 700€	4		4 700€	4		4 700€	4		4 700€
				16 H/J Techniciens			0 H/J Elus			18 800 €					

### FINANCEMENT

FSPDMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

-

# 47 Optimisation des fiches APIDAE

PRIORITÉ



## AXE 3 : Développement et pérennisation de l'offre touristique pêche

Enjeu 3.3 Améliorer la valorisation de l'offre touristique pêche

### CONTEXTE

Depuis 2017, sur recommandation du Département, La FSPPMA a intégré le réseau APIDAE, tourisme permettant de valoriser la pêche à travers la création de fiches dans une base de données touristiques accessible à l'ensemble des acteurs du tourisme (OT, collectivités territoriales, associations et autres professionnels du tourisme). Plus de 150 fiches ont été créées par la FSPPMA et utilisées sur le site savoiepeche.com. Celles-ci, ne sont pas forcément exploitées par les OT.

### OBJECTIFS

- Améliorer la diffusion des fiches Savoie pêche d'APIDAE pêche sur les sites des OT.
- Remettre à jour l'ensemble des fiches Savoie pêche d'APIDAE.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action débutera par une analyse des sites Internet des Offices de Tourisme pour pouvoir déterminer où les fiches pêche ne sont pas exploitées. Après concertation avec ces structures, les fiches seront adaptées à leurs attentes. Un large renouvellement des photos de présentation devra également être opéré.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total												
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Animation, concertation & modification des contenus	6		1 800€												
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
<b>TOTAL</b>	6		1 800€												
				6 H/J Techniciens			0 H/J Elus			1 800 €					

### FINANCEMENT

FSPPMMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA, Offices de Tourisme, Savoie Mont Blanc Tourisme

# 48 Mise en œuvre et animation politique du SDDL

PRIORITÉ



### CONTEXTE

Le SDDL est validé par les AAPPMA mais il convient de poursuivre une concertation pour la bonne réalisation des actions projetées. D'autant plus dans le contexte de renouvellement des mandats associatifs (AAPPMA fin 2021 et FSPPMA début 2022), il apparaît nécessaire d'assurer l'animation politique des enjeux du SDDL auprès des AAPPMA.

### OBJECTIFS

- Faire vivre et assurer la bonne réalisation des actions inscrites et planifiées
- Adapter si besoin le plan d'actions et son échéancier au regard des capacités financières des SAAPL

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un suivi annuel avec l'évaluation des actions mises en œuvre sera fait par la Commission « Développement du Loisir Pêche » composée d'élus fédéraux et de techniciens. Cette commission sera chargée d'animer, soutenir, rappeler et expliquer dans chaque territoire, notamment auprès des AAPPMA, la stratégie de développement et les actions associées. Un travail sera également fait pour développer les outils et leviers financiers nécessaires au déploiement du plan d'actions.

### PLANIFICATION & BUDGET

	2021			2022			2023			2024			2025		
	Moyens humains H/J		Coût total												
	Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus		Tech	Elus	
<b>PRESTATION(S) INTERNE(S)</b>															
• Animation & suivi	2	6	600€	2	6	600€	2	6	600€	2	6	600€	2	6	600€
<b>PRESTATION(S) EXTERNE(S)</b>															
<b>TOTAL</b>	2	6	600€	2	6	600€	2	6	600€	2	6	600€	2	6	600€
				10 H/J Techniciens			30 H/J Elus			3 000 €					

### FINANCEMENT

FSPPMMA

### PARTENAIRES TECHNIQUES

AAPPMA

# Budget prévisionnel du plan d'actions 2021-2025



## Bibliographie

2021  
402 100 €

**AXE 1 >** 38 300 €  
**AXE 2 >** 335 600 €  
**AXE 3 >** 27 600 €  
**Suivi SDDLDP >** 600€

287 Journées/Techniciens  
39 Journées/Elus

2022  
612 100 €

**AXE 1 >** 96 900 €  
**AXE 2 >** 429 600 €  
**AXE 3 >** 85 000 €  
**Suivi SDDLDP >** 600€

362 Journées/Techniciens  
72 Journées/Elus

2023  
633 900 €

**AXE 1 >** 61 550 €  
**AXE 2 >** 489 600 €  
**AXE 3 >** 82 150 €  
**Suivi SDDLDP >** 600€

433 Journées/Techniciens  
65 Journées/Elus

2024  
309 700 €

**AXE 1 >** 123 150 €  
**AXE 2 >** 114 200 €  
**AXE 3 >** 31 750 €  
**Suivi SDDLDP >** 600€

365 Journées/Techniciens  
70 Journées/Elus

2025  
291 900 €

**AXE 1 >** 149 750 €  
**AXE 2 >** 112 800 €  
**AXE 3 >** 28 750 €  
**Suivi SDDLDP >** 600€

319 Journées/Techniciens  
51 Journées/Elus

**TOTAL SDDLDP > 2 249 700 €**

### Sites Internet

- <http://www.environnement-savoie.fr> : carte climat et eau
- <http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr> : atlas cours d'eau et infrastructure 2019
- <https://www.insee.fr> : statistiques 2019 Savoie
- <https://www.actualitix.com/carte-auvergne-rhone-alpes.html>
- <http://www.savoie.cci.fr> : chiffres clés de la Savoie 2018-2019
- <http://www.savoie-entreprise.com/decouvrir/economie-savoie/>
- <http://www.savoie.cci.fr> : tableau de bord économique
- <https://pro.savoie-mont-blanc.com> :  
Etude client SMBT été 2014 + Zoom été 2017 et 2019 + Zoom par territoire 2019
- <http://cartedepeche.fr> administration
- <http://www.savoiepeche.com>
- <http://www.peche-auvergne-rhonealpes.fr>

### Documents

- SDDLDP des départements 33, 42, 47, 54, 56, 64, 83 et 87
- FNPF, Schéma National de Développement du Loisir Pêche - juin 2010
- FNPF, Impacts socio-économiques de la pêche de loisir en eau douce en France - Cabinet BIPE, février 2014
- FNPF, Revue n°17 « Connaissez-vous vraiment la pêche ? » - juin 2018
- FSPPMA, étude des retombées socio-économiques de la pêche de loisir au lac du Bourget - Cabinet Versant Sud, 2014
- FSPPMA / D. Proner & E. Mevel, PDPG 2020/2025
- FSPPMA / L. Potdevin, Plan de communication 2016/2021
- FSPPMA / L. Potdevin, Audit des pêcheurs de Barouchat - 2018
- FSPPMA, Guide de la pêche en Savoie 2019
- Département de la Savoie, Observatoire de l'environnement n°14 - 2006
- Fédération de pêche 01 / Département 01, Analyse potentiel touristique pêche 01 - Maîtres du rêve et A2H, 2017
- ARPAPA, Enquête socio-économique des pêcheurs de la région ARA - 2017
- Université de Lugano / stage J. Dogny, Evaluation du potentiel de développement d'activités touristiques halieutique en Savoie - 2010
- CAZEILS N., Autrefois la pêche en eau douce - Edition Ouest-France, 2006





**Fédération de Savoie pour la Pêche  
et la Protection du Milieu Aquatique**

Z.I Les Contours  
73230 Saint-Alban-Leyse  
04 79 85 89 36  
fspmma@savoiepeche.com

**SAVOIEPECHE.COM**

